

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

EN VUE DE L'OBTENTION D'UN DIPLÔME DE MASTER EN SCIENCES
FINANCIÈRES ET COMPTABILITÉ OPTION :
FINANCE ET BANQUE

THEME

**Financement bancaire des Petites et Moyennes Entreprises :
Cas de crédit d'exploitation « agence BNA Azazga N°462 »**

Présenté par :

ATMIMOU Fatma

BELMOKHTAR Lilia

Encadré par :

AIT BOUZIAD Nacima

Les membres de jury :

Président : HABAS

Examinatrice : BOULIFA

PROMOTION : 2017/2018

REMERCIEMENT

*Un grand merci à notre dieu le tous puissant, pour nous avoir guidé
dans la bonne voie, Dieu est grand*

*Tout d'abord, Nous tenons à exprimer un profond remerciement à
notre promotrice d'avoir accepté de nous encadré et pour l'aide
précieuse, le suivi et l'intérêt qu'il nous a apporté durant l'encadrement.*

*Nous adressons tous nos remerciements les plus chaleureux au
directeur de la banque BNA, et le chef de service crédit pour leur
disponibilité, et leur encadrement durant le stage pratique pour son
précieux apport.*

*Nous nous acquittons, volontiers d'un devoir de gratitude et de
remerciement à tous nos enseignants pour les enseignements qu'ils ont
bien voulu nous donner durant notre cursus. Ils ont fait de leurs mieux
afin de nous fournir un enseignement efficace et nous espérons que nos
conduites et notre apprentissage ont laissé une bonne impression auprès
du personnel de la Banque BNA « agence 462».*

*Nous ne manquerons pas de remercier tous les collègues et amis
notamment la promotion 2017-2018 pour les ans passés ensemble et
nos plus sincères remerciements son adressés à tous ce qui ont contribué
de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

DÉDICACES

À mes parents

À mes frères et sœurs

À toute ma famille

À mes amis ainsi qu'à tous ceux qui me sont chers.

FATMA

DÉDICACES

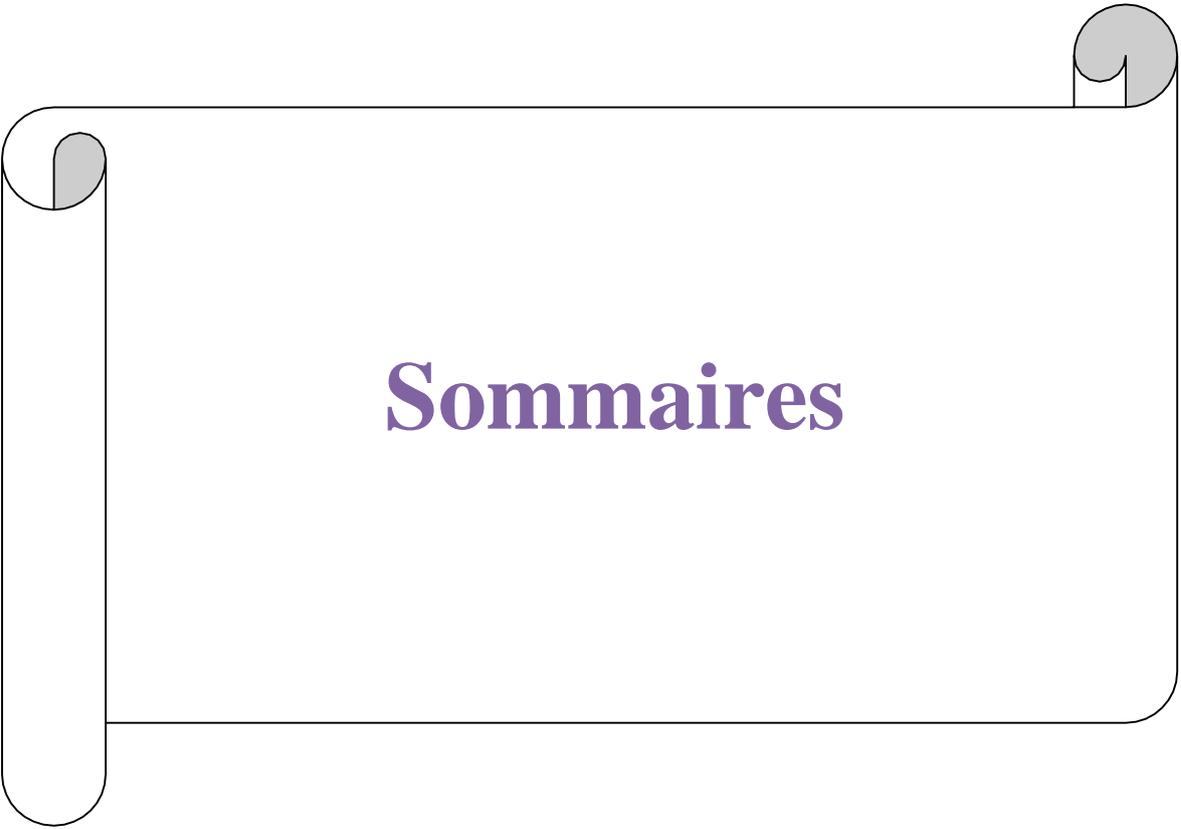
À mes parents

À mes frères et sœurs

À toute ma famille

À mes amis ainsi qu'à tous ceux qui me sont chers

LILLA

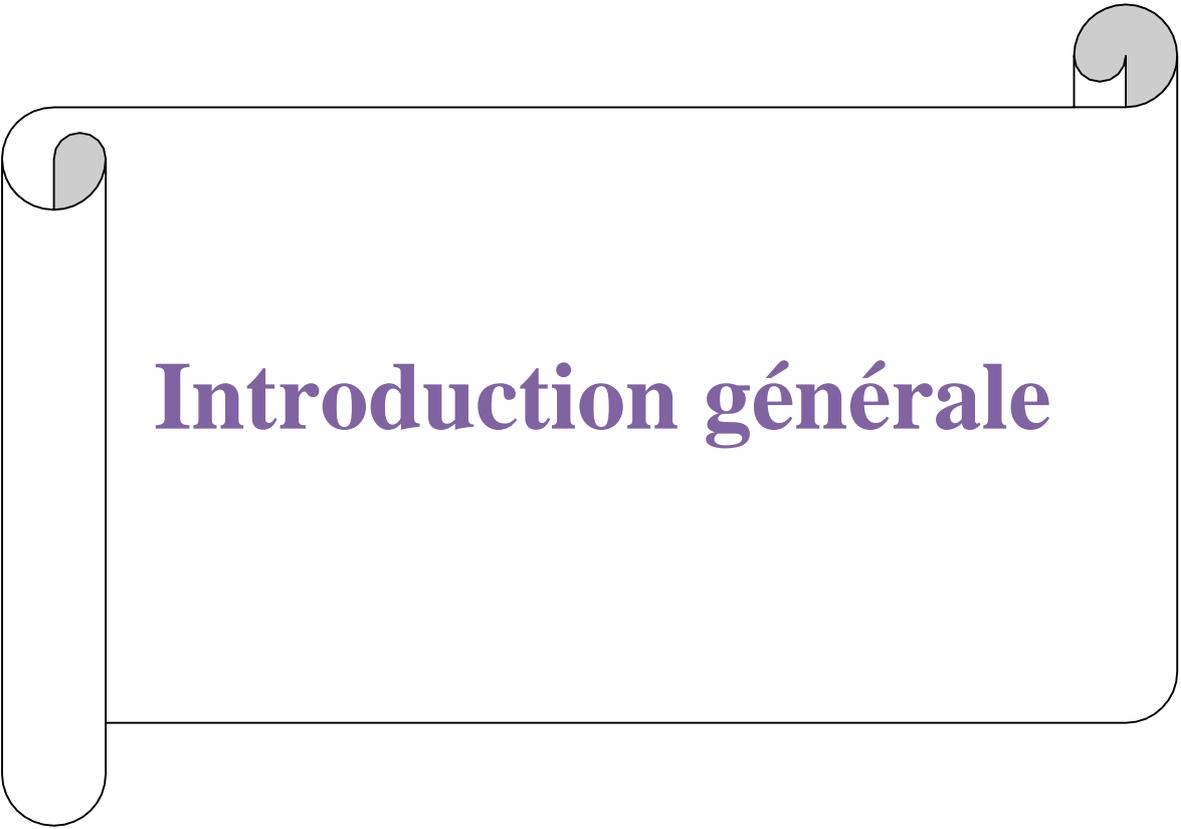


Sommaires

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME.....	05
Introduction.....	05
Section I : rappel sur les banques, et les crédits.....	05
Section II : rappel sur les PME.....	23
Conclusion.....	38
Chapitre II : financement des PME.....	39
Introduction.....	39
Section I : les besoins de financement des PME	39
Section II : Les ressources de financementdes PME.....	42
Section III :Aperçu globale des PME en Algérie.....	67
Conclusion.....	80
Chapitre III : étude d'un cas pratique	
Introduction.....	82
Section I : Présentation de la structure d'accueil.....	82
Section II : traitement d'un dossier de crédit d'exploitation	88
Section III : étude d'un cas de crédit d'exploitation.....	96
Conclusion.....	116
Conclusion générale.....	117
Bibliographie.....	118

Liste des tableaux	121
Liste des figures.....	123
Liste des abréviations.....	124
Annexe.....	125
Table des matières.....	136



Introduction générale

Les petites et moyennes entreprises (PME), depuis quelques années, sont devenues des acteurs importants dans l'économie et un moteur de la croissance économique. Ces entreprises jouent un rôle primordial dans toutes les économies aussi bien développées que celles en développement.

En Algérie, le développement de la population des PME a connu une expansion importante depuis les années 1990. Mais ce n'est qu'au début des années 2000, que l'Etat à instaurer une politique de soutien des PME en s'engageant dans le programme de relance économique du secteur privé et en particulier celui des PME. Cette évolution est le résultat d'un passage d'une économie à gestion administrative à une économie de marché. Ainsi, de nos jours, la caisse nationale de l'assurance sociale à titre d'exemple compte près de 300 000 PME. Ces statistiques demeurent faibles par rapport à d'autres pays pour diverses raisons en l'occurrence les différentes insuffisances et contraintes internes et externes du climat des affaires.

Cette forme d'entreprise est la plus répandue dans le monde, leur nombre dépasse les 90% de l'ensemble des entreprises dans la plupart des pays. Au Japon, aux Etats-Unis, dans la majorité des pays de l'union européenne et dans tous les pays industrialisés, plus de 98% des entreprises sont des PME.

Grâce à leur prépondérance numérique, leur dynamisme et leur souplesse, les PME contribuent considérablement à la création d'emploi et de richesses. Ce rôle important des PME s'est traduit par « un regain d'intérêt tant de la part des scientifiques que des pouvoirs publics »¹ ; un regain d'intérêt qui se manifeste à travers des politiques économiques favorables à la création et aux développements de cette catégorie d'entreprises ainsi que les nombreuses recherches effectuées durant ces dernières années.

Même si les principales caractéristiques des PME sont leur taille réduite, leur simplicité organisationnelle et leur capacité d'adaptation aux changements, la véritable spécificité de ces entreprises réside dans la diversité de leurs activités et la nature de leurs capitaux. En effet, les PME constituent un groupe très hétérogène ; une PME peut être un

¹WITTERWULGHE. R, « **la PME : une entreprise humaine** », éd De Boeck, BRUXELLES, 1998, P 66.

simple commerçant ou un petit artisan. Comme elle peut être une entreprise de construction bâtiment, d'ingénierie informatique, fabriquant de pièces détachées ou même un constructeur automobile. Les zones dans lesquelles opèrent les PME sont aussi diverses, même si la majorité de ces entreprises produisent pour leurs marchés locaux, de nombreuses autres PME ont réussi à dépasser leurs territoires et s'internationaliser.

En plus de ces caractéristiques spécifiques aux PME, la nature familiale ou individuelle de la majorité de ces entreprises, rend leur financement particulier différent de celui des grandes entreprises. En effet, les PME appartiennent, en grande partie, au secteur privé, leurs capitaux sont la propriété d'une famille, d'une seule personne ou d'un groupe d'individus. Ces propriétaires, qu'ils soient créateurs ou héritiers, sont souvent eux qui dirigent ces entreprises et sont, rarement, formés dans le domaine de la gestion. Le souci de garder le contrôle de l'entreprise et d'éviter les risques de dilution de leurs capitaux sont autant de facteurs qui poussent les entrepreneurs à privilégier le financement interne sur les autres formes de financement. Or, les besoins de financement des PME sont souvent plus importants que leurs capacités d'autofinancement et le recours à d'autres moyens s'avère une nécessité.

L'endettement bancaire est la première forme externe de financement privilégiée par les PME, mais les banques n'octroient pas des crédits aux entreprises déjà endettées ou en mauvaise situation financière. La capacité d'endettement et le ratio de solvabilité sont deux déterminants pour ce mode de financement. De plus, la taille des PME constitue un handicap pour l'endettement, comme elle constitue un handicap pour l'accès aux marchés financiers.

Depuis plusieurs années, d'autres formes de financement sont apparues, plus compliquées que les formes traditionnelles mais offrent plus d'avantages et moins de contraintes aux PME. Ces nouvelles sources de financement visent particulièrement les PME exerçant dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

L'accès et le choix entre ces formes de financement par les PME, sont déterminés par plusieurs facteurs. La culture des dirigeants des PME (propriétaires- dirigeants), la capacité d'autofinancement, l'attitude vis-à-vis du risque, la perte du contrôle, la capacité d'endettement, la taille de l'entreprise sont des variables qui s'imposent en matière de

financement de cette catégorie d'entreprises.

L'ouverture de l'économie algérienne à la fin des années 80 et plus particulièrement, l'adoption du code des investissements de 1993, a engendré l'apparition de nombreuses entreprises et plus précisément des petites et moyennes entreprises privées. Cette ouverture de l'économie est accompagnée par de nombreuses politiques d'aide à la création et au développement des entreprises qui ont complètement changé le tissu productif et le parc des entreprises en Algérie.

Problématique de la recherche

Les petites et moyennes entreprises sont caractérisées par leur capacité à s'adapter aux changements, la diversité de leurs activités et des besoins de financement constants pour assurer leur fonctionnement ainsi que leur développement. Ces entreprises sont, pour la plupart, privées et gérées par leurs propriétaires qui cherchent à garder le contrôle et la pérennité de leurs patrimoines ;

L'objectif du présent travail est de tenter de rassembler des éléments d'analyse qui nous permettront de connaître la place qu'occupent les PME dans l'économie, de connaître leurs rôles dans le développement économique national, mais essentiellement étudier les différents modes de financement des PME.

Donc notre souci est de répondre à la question suivante :

Quelles sont les sources de financement des petites et moyennes entreprises et quels sont les facteurs qui déterminent le choix de ces sources ?

Autour de cette question centrale, plusieurs questions subsidiaires peuvent découler à savoir :

- **Comment les PME évoluent-elles en Algérie et quel est leur rôle dans l'économie nationale?**
- **Quelles sont les formes de financement disponibles et accessibles aux PME?**
- **Quels sont les différents risques inhérents liés à une opération de crédit et**

comment s'en prémunir ?

- **Quelle est la réalité de l'étude d'un dossier de crédit en Algérie et quels sont les critères considérés par le banquier algérien pour la prise de décision ?**
- **Quelle est la nature de la relation entre la PME et la banque?**

La structure du travail

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons jugé important de partager notre travail en deux parties :

Dans une première partie intitulée «**aspect théorique**» où une revue littérature à travers des ouvrages, les articles, thèses et mémoire et sites internet.

Cette partie est composée de deux chapitres dont le premier est consacré sur définition de la banque, PME et crédit. Le second aborde l'évolution des PME en Algérie et leur rôle dans l'économie nationale, les ressources internes et externes des PME et les besoins de financement des PME.

La deuxième partie intitulée «**étude d'un cas pratique**» elle est subdivisée en trois sections ; dans la première, nous avons essayé de donner la présentation de la structure d'accueil. Nous avons aussi traité dans cette présente partie le montage d'un dossier de crédit d'exploitation que nous avons traité au niveau de l'agence BNA 462 AZAZGA, au terme d'un (01) mois de stage effectués au sein du service crédit.

L'objectif de cette partie est la mise en valeur des éléments théoriques développés dans la section deux de la partie pratique et de présenter une synthèse personnelle sur la démarche empruntée par la banque en matière d'octroi de crédit.

Le choix de sujet

- L'importance de l'endettement bancaire dans le financement des PME ;
- Avoir une vision détaillée sur relation banque-entreprise.

L'intérêt de sujet

- Approfondir la réflexion sur le financement des PME notamment dans le contexte Algérien.



Chapitre I

Introduction

L'entreprise qui est un ensemble de moyens humains et matériels doit investir, soit dans la production, soit pour la création de son propre projet, mais cet investissement nécessite des sommes importantes qui ne peuvent être assurées par son autofinancement, de ce fait elle fait appel à des ressources externes, pour lui fournir des capitaux et des ressources financières sous forme de crédit qui est la principale cellule de toute agence bancaire entre la banque et l'entreprise pour mieux sécuriser le capital d'investissement sous forme de transaction.

À cet effet, nous nous intéresserons dans ce chapitre à aborder de manière générale, quelques notions de base sur la banque, le crédit et la PME.

Section 01 : rappel sur les banques et les crédits

Les banques exercent depuis des siècles un rôle important dans l'économie d'un pays, sont des firmes spécialisées dans la production de liquidité, font profession habituelle de recevoir des fonds sous forme des chèques, par virements et qu'elles emploient pour leur compte ou pour celui d'autrui en opération de crédit ou de placement. Ce titre présente les notions de la banque et de crédit.

I.1 Présentation générale de la banque

La banque constitue une partie importante dans la réalisation de projet par les moyens financiers.

I.1.1 définition de la banque

« La banque est une entreprise qui reçoit les fonds du public, sous forme de dépôts ou d'épargne, elle réemploie l'argent des déposants en distribuant des crédits et en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de ses clients des moyens de paiement (chèque, carte bancaire, virement...), sert aussi d'intermédiaire sur les marchés financiers, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprise, État, collectivités locales) et les investisseurs (épargnants, fonds communs de placement, caisses de retraite, compagnies

d'assurances), elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie, et en achetant ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (traites, effets de commerce...) ». ¹

« La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiement. »²

I.1.1.1 Définition économique de la banque

« Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de services, assurant les règlements et le transfert des fonds. Elles distribuent des crédits. ».³

I.1.1.2 Définition juridique de la banque

La banque est définie selon l'article 114 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90/10 comme suit :

« Si une banque ou un établissement a enfreint une disposition législative ou réglementaire afférente à son activité, n'a pas déféré à une injonction ou n'a pas tenu compte d'une mise en garde, la commission peut prononcer l'une des sanctions suivantes : l'avertissement ; le blâme; l'interdiction d'effectuer certaines opérations et toutes autres limitations dans l'exercice de l'activité ; la suspension temporaire de l'un ou de plusieurs des dirigeants avec ou sans nomination d'administrateur provisoire ; la cessation des fonctions de l'une ou de plusieurs de ces mêmes personnes avec ou sans nomination d'administrateur provisoire et le retrait d'agrément ». ⁴

Selon l'article 110 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90. 10 comme suite :

« Les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ». ⁵

¹ Dictionnaire de l'économie (Sous la direction de BEZBAKH Pierre et GHERARDI Sophie), Larousse 2011, p 117-118

² Dictionnaire LAROUSSE, p 124.

³ JEAN.-PIERRE PATAT, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993, p 33.

⁴ Article 114 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

⁵ L'article 110 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

I.1.2 Rôle de la banque

La banque est avant tout un organisme financier ; elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont en besoin. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clé dans le développement de l'entreprise.⁶

En plus de la mission fondamentale de la banque qui consiste à pourvoir des capitaux, cette dernière se présente ainsi comme le partenaire et le conseiller de l'entreprise :⁷

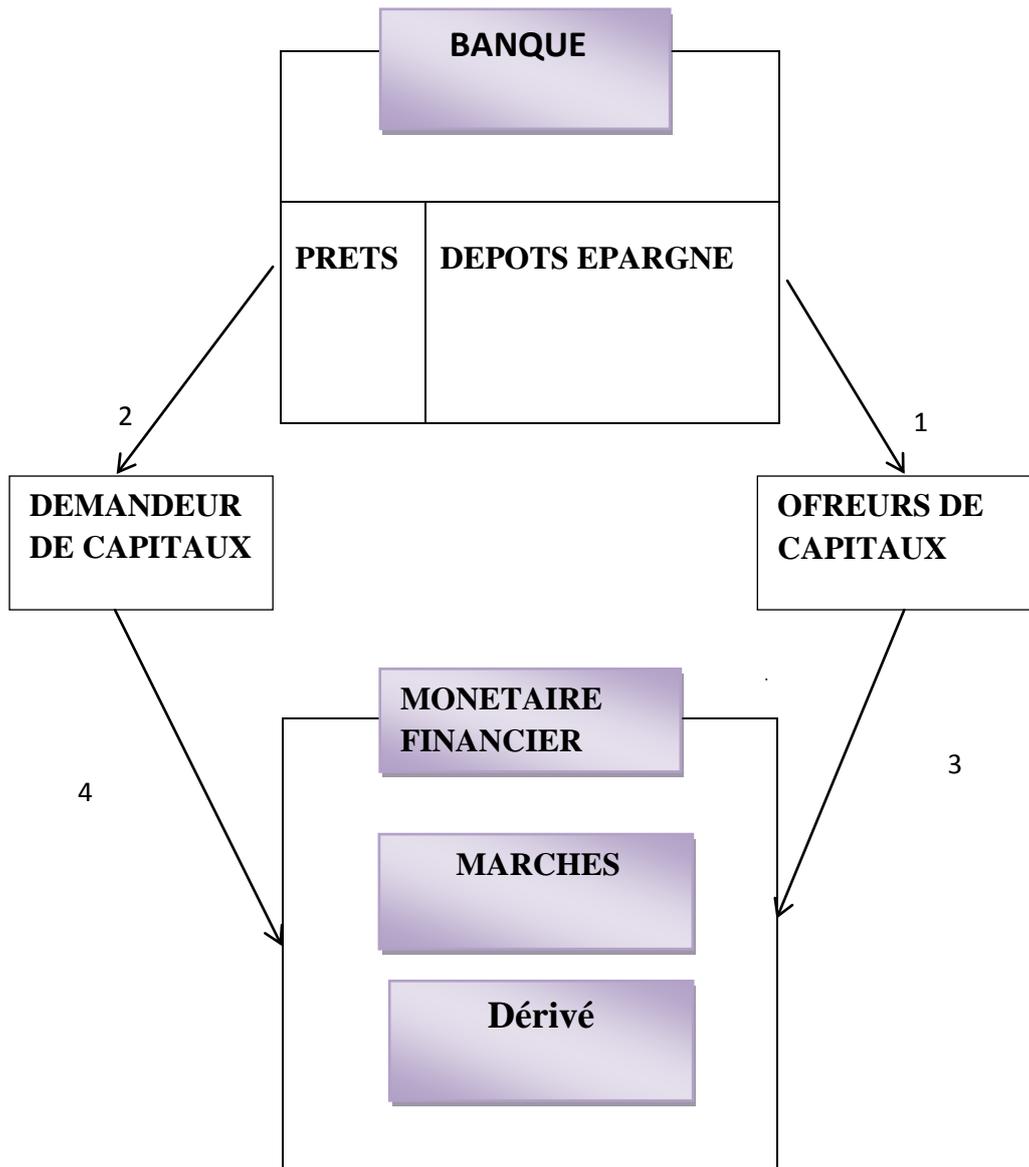
- La banque est partenaire de l'entreprise et en partage les succès et les échecs ;
- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines (l'investissement, etc.).

Outre les éléments précités, la banque joue également un rôle économique présenté par le schéma suivant :

⁶ <https://www.google.com/search?q=role+de+la+banque>

⁷ Melle BOUKROUS DJAMILA, « **les circuits de financement des PME** » étude d'un crédit bancaire, mémoire de magister en sciences économiques université d'Oran 2007.

Figure N° 01 représente le rôle économique de la Banque⁸



Source : PHILIPPE GARSUAUALT/STIPHANE PRIAMI « la banque fonctionnement et stratégie » deuxième édition

Intermédiation :

- 1. Les offreurs de capitaux confient leur dépôt et leur épargne.
- 2. Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements.

Marchés directs (désintermédiation) :

- 3. Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés.
- 4. Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.

Le rôle de la banque est de mettre en rapport offreurs et demandeur de capitaux.

⁸ PHILIPPE GARSUAUALT/STIPHANE PRIAMI « la banque fonctionnement et stratégie »deuxième édition, paris, p 8.

I.1.3 Les missions de la banque

I.1.3.1 La gestion de système de paiement

L'organisation de système de paiement est une fonction encore très présente à heure de l'électronique et de télématique.

A l'intérieure de ce concept très générale de gestion du système de paiement il se trouve des fonctions plus précises parmi lesquelles :

- la gestion des opérations de change qui historiquement fut une des premières missions assurées par l'état ;
- la gestion de dépôt à vue, enregistré en compte courant et permettant aux titulaires des comptes de payer par chèque et carte de crédit les achats des biens et services en rendant les transactions par ce biais, plus aisés, plus rapides et plus sûre les banques ont permis un accroissement depuis la révolution industrielle ;
- la garde de valeur (or, titres) pour le compte du tiers, à cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les premières banques assurèrent la garde de valeur contre remise d'un certificat de dépôt qui ne tarde pas à circuler comme moyen de paiement.⁹

I.1.3.2 Mission d'intermédiaire

Après la gestion des moyens de paiement, la fonction d'intermédiation apparait essentielle, et s'avère directement liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus.¹⁰

Cette transformation qualitative des ressources collectées est relative aux caractéristiques des actifs transformés:

- **Les échéances:** à cet égard, les banques, en finançant les projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectée auprès des ménages, transformation des ressources à court terme en créances à plus long temps ;
- **Les tailles ou volume :** en organisant la collecte des ressources , les banques permettent le financement de projet lourd mobilisant un capital infiniment plus important que l'épargne moyen collecté auprès d'un déposant ;

⁹FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 07.

¹⁰FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 8, 9.

- **La liquidité** : par nature, les prêts bancaires sont illiquides. La transformation de ces actifs illiquides en dépôts bancaires est une fonction supplémentaire assurée par les banques. A cet égard, les préférences pour la liquidité caractérisant les épargnants crée une opportunité de transformation qu'exploitent les banques. Dans cet esprit, les dépôts à vue constituent une assurance contre le risque d'illiquidité. Cette assurance existe néanmoins, de façon moins parfaite, dès lors que les échéances des actifs bancaires sont en moyenne plus éloignées que celles des passifs ;
- **Le risque** : de façon simple, on peut considérer que l'épargne des ménages, dès lors qu'elle est déposée auprès d'une banque qui la transforme en crédits, subit un accroissement de risque. Limite à une seule opération, ce raisonnement est correct. Néanmoins, en collectant des ressources très larges et en les réinvestissant dans un portefeuille très diversifié d'entreprises et de projet, les banques exploitent les avantages de la diversification et minimisent le risque moyen de défaillance. Par ailleurs, elles acquièrent une expertise et une efficacité importante dans la sélection et le contrôle des crédits et des risques qu'elles assument.¹¹

I.1.3.3 Mission d'assurance

Cette mission s'exerce vis-à-vis des clients de la banque et du risque d'insolvabilité de ceux-ci.

Lorsque ce risque est matérialisé, la banque peut intervenir en fournissant les liquidités sans lesquelles le client ferait défaut. Cette assurance implicite, qui est exercée de façon discrétionnaire, peut prendre plusieurs formes allant de l'autorisation de découvert à l'escompte d'effet en passant par la signature d'un contrat de substitutions pour les entreprises engagées dans un programme de mission de titre au cas où le marché s'avèrerait incapable d'absorber une mission donnée. Si cette mission d'assurance est assumée par les biais d'un crédit accordé, elle diffère fondamentalement de la mission d'intermédiation dans la mesure où celle qui fait la demande de liquidation qui, s'il n'est pas contourné, peut entraîner la rupture de la relation commerciale entre banque et son client.¹²

¹¹ FREDERIC LOBEZ, « **finance banques et marchés du crédit** », première édition, mai 1997, paris, P 8, 9.

¹² FREDERIC LOBEZ, « **finance banques et marchés du crédit** », première édition, mai 1997, paris, P 9.

I.1.3.4 Mission de conseil

Cette mission générale de conseil est de fait, devenue très large touchant de nombreux domaines tel que ceux de la fiscalité de la gestion de patrimoine de gestion de la trésorerie, de la gestion des opérations de haut de bilan et ingénierie financière, de l'assurance, etc.

Les banques sont ainsi le levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle quantitatif, ou sur un contrôle par les taux intérêts.

Par ailleurs, le système bancaire intervient de façon directe en souscrivant les titres émis par l'état.

Par les ressources qu'il mobilise, il a cette capacité de financer l'état que ne peuvent avoir les agents économiques pris individuellement.

Les banques se limitent au financement des plans d'investissements de production des entreprises arrêtées par l'état.¹³

I.1.4 Les différents types de la banque

Il existe plusieurs types de banque, elles peuvent être classées selon deux critères : selon leur type d'activité et leur type d'actionnariats :

I.1.4.1 Classement des banques par leur type d'activité

Souvent on distingue cinq catégories des banques suivant leur rôle :

1) La banque centrale

La banque centrale est une institution chargée de superviser la création de monnaie pour le système bancaire, la politique monétaire ainsi que le bon fonctionnement des banques au niveau de la réglementation et de la solvabilité.¹⁴

Il n'existe qu'une seule et unique banque centrale par pays. La banque centrale n'est pas forcément un établissement public (aux Etats Unis, la banque centrale est plus ou moins

¹³FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 11.

¹⁴M^{lle} SETHISAMIRA, « analyse de relation banque-client », mémoire de licence en science économiques université Bejaia 2014.

liée aux pouvoirs politiques...). Même si elle n'est pas forcément une institution publique, elle a toutefois comme mission :¹⁵

- De servir l'Etat dans le sens où c'est la seule institution à pouvoir battre la monnaie et sa politique monétaire (en général la lutte contre l'inflation) est menée dans l'intérêt de l'Etat ;
- Elle contrôle l'émission de monnaie, c'est en effet elle qui émet la monnaie nationale. Elle a aussi la possibilité de contrôler la masse monétaire en circulation, et a un rôle de gestion dans le sens où c'est elle qui a la charge de la gestion des réserves en devises et en or de la nation ;
- La banque centrale fournit aussi des statistiques sur la monnaie, les crédits, l'épargne... Elle est dans ce sens un fournisseur d'indicateur important pour l'économie ;
- En outre, la banque centrale a pour mission la fixation du taux d'intérêt directeur (taux auquel les banques commerciales se refinancent auprès de la banque centrale) ;

2) La banque de dépôt

Appelée également banque à réseau ou banque de proximité, mais pas obligatoirement une banque généralistes, ce métier correspond à l'intermédiation de bilan traditionnelle avec la collecte de capitaux auprès de la clientèle et la distribution des crédits et à la prestation des services à cette clientèle, de ce fait, une banque de détail ou de dépôt (retailbanking) est un établissement de crédit :¹⁶

- Collecte ses ressources grâce à son réseau de guichet et aux nouveaux canaux de distribution;
- Dont la clientèle est principalement composée de particuliers, de PME et de professionnels;

¹⁵M^{elle} SETHISAMIRA, « analyse de relation banque-client », mémoire de licence en science économiques université Bejaia 2014.

¹⁶FREU JEAN-FRANÇOIS, « le rôle des banques dans l'économie », revue économique, 1990, disponible <https://www.persee.fr> consulter le 22/12/2018 à 13h 04min.

- Qui exerce ce métier à l'échelon local, régional ou national ou international.¹⁷

3) La banque d'affaire

Est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières, introduction en bourse, augmentation de capital, placement d'emprunt, opération de fusion-acquisition. C'est une banque qui ne prête quasiment pas ; elle a donc des besoins en capitaux propres plus réduits que les banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et à réaliser à terme une plus-value en recédant cette participation.¹⁸

4) La banque d'investissement

Apporte des services sophistiqués à des grandes entreprises dans une logique d'un sur mesure partiel ou total. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions / obligataire/taux (émission, transaction, couverture..), aux conseils en fusions et acquisition, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes...

5) Les banques de détail

Une banque de détail (ou banque de réseau, ou encore banque commerciale , retailbanking en anglais) est une banque qui exerce une activité de crédit et d'offre de produit des placements auprès des clientèles individuelles : particuliers, professions libérales, entreprises de petite taille (commerçants, artisans...) ou de taille moyenne (PME, PMI), collectivités locales et associations, par opposition aux banques travaillant auprès des grandes entreprises, au contact des autres banques et sur les marchés financiers. Les banques de détail se distinguent ainsi des banques d'investissement, des banques d'affaires ou encore des banques de dépôts.¹⁹

¹⁷FREU JEAN-FRANÇOIS, «le rôle des banques dans l'économie», revue économique, 1990, disponible <https://www.persee.fr> consulter le 22/12/2018 à 13h 04min.

¹⁸<https://www.google.com/search?q=la+banque+d'affaire>

¹⁹<http://www.financedemarche.fr/definition/banque> , consulter le 22/12/2018.

I.1.4.2 Classement des banques par leurs types actionnariat

On distingue deux types de banques :

1) La banque commerciale

Une banque commerciale est un établissement financier dont les activités, basiques, sont majoritairement tournées vers les particuliers (dépôts, placements, solutions d'épargne, crédit), les entreprises ou les collectivités publiques. Il peut s'agir d'établissement physique (agences, distributeurs) ou virtuels (présence en ligne ou à distance uniquement). Leur capital est détenu par des actionnaires n'étant pas nécessairement clients.²⁰

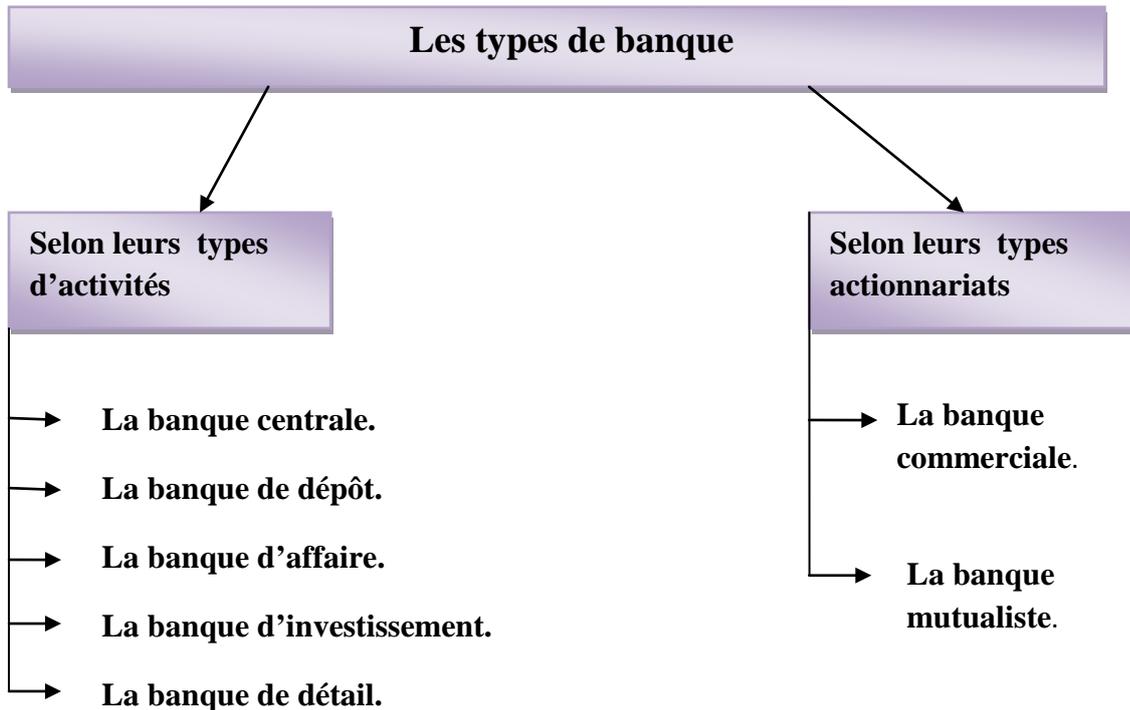
2) La banque mutualiste

Une banque mutualiste se caractérise par le fait qu'elle appartient à ses clients. Ceux-ci sont donc autant clients qu'associés, usagers que propriétaires. La direction d'une banque mutualiste se veut plus démocratique puisque la propriété est collective. Chaque client acquiert des parts sociales dans l'entreprise. En devenant associé au capital de la banque, le client sociétaire a le droit de participer et de faire entendre sa voix au chapitre lors des assemblées générales annuelles.²¹

²⁰<http://www.financedemarche.fr/definition/banque> , consulter le 22/12/2018.

²¹<https://www.cbanque.com/placement/banques-mutualistes>, consulter le 22/12/2018.

Figure N° 02 : Représente les différents types de banque



Source : construction personnelle

I.1.5 Le rôle de la banque dans l'économie

Les banques ne se limitent plus à accomplir leurs fonctions traditionnelles de collecter de l'épargne et d'octroyer des crédits. Elles sont devenues des fournisseurs de liquidité, ces institutions de par leur taille et leurs moyens seraient bien plus efficaces que les agents individuels : permettant ainsi la réalisation des économies d'échelle considérables qui conduiront à une meilleure allocation des ressources favorisant par la suite le développement de la sphère réelle.²²

Les banques sont ainsi des gestionnaires de risque dans la mesure où l'intermédiation bancaire dans le système financier réduit le risque de liquidité des déposants individuels et permet par conséquent de financer des investissements de plus long terme, plus productifs mais moins liquides au détriment de projets liquides mais de court terme et à faible rendement. Elles effectuent par ailleurs une fonction locative autrement dit, aujourd'hui, les banques se portent garantes de certifier la qualité des investissements et de sélectionner les projets les plus rentables, les plus novateurs et donc les projets susceptibles de favoriser la croissance

²²Melle BENYUCEF DJAMILA, « le rôle de la banque dans le financement des PME », mémoire de master en sciences commerciales, UMMTO, 2015.

économique.

De ce fait, il apparaît clairement que les banques occupent une place prépondérante dans le fonctionnement de l'économie et exercent un impact non négligeable sur la croissance économique. Néanmoins, pour pouvoir mener à bien leur mission, les banques doivent bénéficier d'un cadre juridique et réglementaire favorable au libre exercice des fonctions qui leur sont attribuées, c'est pour cela qu'on assiste depuis quelques décennies à un mouvement de libéralisation financière en Afrique qui n'est certes pas sans effets sur la croissance économique et sur l'amélioration des performances des banques.

Dans la mesure où la loi précise qu'un établissement de crédit est une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque correspondant à la réception des fonds du public ; des opérations de crédit et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement ou leur gestion : les opérations de caisse , opérations sur titre , la gestion de portefeuille , la location des coffres forts et les Opérations de trésoreries.²³

I.2 Présentation générale du crédit bancaire

Autant qu'intermédiaire financier, l'un des rôles essentiels de la banque est d'assurer une meilleure distribution des crédits dans l'économie. Rechercher des capitaux et les investir dans des projets plus rentables est une condition importante pour la stabilité du système financier. A cet effet, une diversification des modalités de crédit est nécessaire pour satisfaire les différents besoins de financement qui apparaissent au cours du cycle de vie de l'entreprise.

I.2.1 Définition du crédit bancaire

Etymologiquement, le terme crédit provient du participe passé du latin « **credere** » qui signifie croire, rappelle que l'opération est fondée sur la croyance par le créancier, que le débiteur sera à même de payer sa dette à l'échéance. Le créancier est donc celui qui fait confiance à un débiteur.²⁴

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques (personnes morales ou personnes physiques) par les établissements de crédit. Ils impliquent avant leur octroi, une analyse de risque, et aussi des prises de garanties. Ils

²³Melle BENYOUCEF DJAMILA, « **le rôle de la banque dans le financement des PME** », mémoire de master en sciences commerciales, UMMTO, 2015.

²⁴www.wikipedia.org

peuvent être consentis pour des durées courtes (découvert) ou peuvent tout au contraire, être remboursés à long terme (30 ans et plus).²⁵

Ainsi, « Le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement. »²⁶

De ces définitions, le crédit englobe trois éléments essentiels :

- La confiance c'est la base principale d'un crédit, qui doit exister entre les parties contractantes, elle est faite par le créancier au débiteur ;
- Le temps ou le délai pendant lequel l'emprunteur dispose du bien prêté, et le prêteur se prive de la jouissance de ce bien ;
- La promesse de remboursement de bien prêter.

I.2.1.1 Définition juridique du crédit bancaire

En vertu de l'article 68 de l'ordonnance N° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail... ».²⁷

Le crédit au sens de l'article 32 de la loi bancaire du 19 Avril 1986 est défini comme suit :

« Tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique, ou contracté pour le compte de celle-ci un engagement par signature ».²⁸

²⁵ www.wikipedia.org

²⁶ BOUKROUS DJAMILA, « **les circuits de financement des PME en Algérie** », mémoire de magistère en science économique, université d'Oran, 2007.

²⁷ Ordonnance 03-11 du 26/08/2003 relatives à la monnaie et au crédit, article 68

²⁸ La loi bancaire du 19 Avril 1986, article 32.

I.2.1.2 Définition économique du crédit bancaire

Un crédit bancaire est une somme d'argent accordée par une banque appelée créancier, à une personne morale ou personne physique appelée débiteur, moyennant un engagement de remboursement à une date donnée. La banque se rémunère par la facturation d'un taux d'intérêt journalier ou annuel et des frais. Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.²⁹

Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.³⁰

I.2.2 Les caractéristiques du crédit bancaire

Les caractéristiques du crédit sont les suivants :

La confiance, la durée, le risque et la rémunération sont des éléments qui caractérisent le crédit.³¹

I.2.2.1 La confiance

Le droit du crédit est celui de la confiance. Il a objet les institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur, parce qu'elles lui donnent l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins. Un besoin légitime, économiquement justifié, est le facteur primordial qui garantit l'achèvement correct d'une opération.³²

I.2.2.2 La durée

Il n'y a pas de crédit s'il n'y a pas une certaine durée. On parle de crédit à court terme lorsque la durée est inférieure à un an, de crédit à moyen terme lorsqu'elle est comprise entre 1 et 7 ans et de crédit à long terme lorsque la durée est supérieure à 7 ans.

²⁹ M^{me} FEKIH FATIMA ZOHRA, « Etude de la relation Crédit -Information à travers la mise en place des Bureaux de crédit », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Abou Baker Belkaid. Tlemcen, 2014.

³⁰ www.memoireonline.com.

³¹ CAUDAMINE Guy, MONTIER Jean « banque et marchés financiers », Edition Economica, Paris 1998, p107.

³² CAUDAMINE Guy, MONTIER Jean « banque et marchés financiers », Edition Economica, Paris 1998, p107.

I.2.2.3 L'risque

La confiance n'a pas de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques pour le banquier sont les suivants : le risque de non-remboursement ; le risque de liquidité ; le risque de taux d'intérêt et le risque de change.³³

I.2.2.4 La rémunération et les conditions financières du crédit

Il s'agit des tarifs appliqués par la banque à leur clientèle qui fixent les taux d'intérêt et les commissions prennent les banques à l'occasion de l'octroi de crédit après on établit les conditions d'un concurrence interbancaire, les autorités monétaires ont libéré les conditions qui déterminent le cout du crédit qu'il s'agisse de taux fixes ou de dates devaleurs.

I.2.3 Le rôle du crédit bancaire

Le crédit joue un rôle important dans l'économie. Il est une force incomparable aussi pour les nantis que pour les pauvres, c'est l'un des leviers essentiels des affaires et la base du développement car sans lui, la croissance des entreprises irait misérablement, les rendant incapables de se développer. Avec lui, les possibilités de la production et des échanges deviennent possibles.³⁴

Cependant, pour que le crédit existe, il faut au préalable, que les ressources financières soient constituées, c'est-à-dire épargnées pour ne pas être directement consommées mais pour être utilisées ultérieurement.

En approfondissant l'impact du crédit bancaire, l'on peut lui attribuer plusieurs rôles, notamment économique, social et politique.

Par son rôle économique, l'on peut dire que le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, facilite le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production, et avive la consommation et le rôle d'instrument de création monétaire.

Il est indéniable que le crédit bancaire peut revêtir un caractère social. A ce sujet, l'on peut citer le financement d'affaires à but social tels que l'encouragement aux logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public: hôpitaux, écoles, et certains prêts de consommation.

³³CAUDAMINE Guy, MONTIER Jean « **banque et marchés financiers** », Edition Economica, Paris 1998, p107.

³⁴Melle BEHLOULKATIA, « **Les pratiques bancaires dans le financement des PME** », mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

Quant au rôle politique du crédit, il peut être citer le financement d'échanges commerciaux entre pays appartenant à des blocs idéologiques opposés; les avances à des Etats ou des entreprises étrangères.³⁵

I.2.6 Classification des crédits bancaires

Différents critères peuvent être pris en compte pour classer les crédits. Les principaux étant :

I.2.6.1 La durée du crédit

Elle va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé, Selon ce critère, on distingue trois types de crédits :

1) Les crédits à long terme

Généralement d'une durée qui dépasse sept ans, de dix, douze, quinze voire vingt ans, ces concours bancaires financent essentiellement les bâtiments, les installations lourdes et les gros matériels à longue durée d'utilisation, comme un entrepôt, une unité de raffinage, un four sidérurgique, un locotracteur ou un navire. Les banques interviennent habituellement à concurrence de 50 à 60 % du prix hors taxes des biens financés. Vous devez donc avoir la possibilité de financer les 40 ou 50 % restants.³⁶

2) Les crédits à moyen terme

Les prêts à moyen terme financent souvent les investissements (machines et outillages) dont la durée d'amortissement varie entre deux et sept ans ainsi que les acquisitions de fonds de commerce. Le financement ne dépasse généralement pas 70 % du prix hors taxes des biens financés.³⁷

3) Les crédits à court terme

On désigne sous le terme des crédits à court terme l'ensemble des techniques de financement spécialisées relatives aux opérations du cycle d'exploitation et d'autre part des moyens de financement dont la durée est extrêmement courte, de quelques jours à quelques mois, pour préciser cette définition, il faut examiner la nature des opérations aux quelles le crédit est attaché. Ainsi, suivant la durée du cycle de production ou de commercialisation, le crédit à court terme peut être relativement long et atteindre une période de l'ordre d'un an, on

³⁵ Melle BEHLOULKATIA, « **Les pratiques bancaires dans le financement des PME** », mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

³⁶ SANDRINE RENIER, « **Financer votre création d'entreprise** », Quatrième édition, septembre 2010, p 108.

³⁷ SANDRINE RENIER, « **Financer votre création d'entreprise** », Quatrième édition, septembre 2010, p 109.

désigne alors ces crédits sous le nom de court terme prolongé, et on les distingue des opérations plus courtes qui portent sur une période de trois à six mois.³⁸

I.2.6.2 La forme du crédit

Selon la forme le crédit peut prendre deux formes : une forme commerciale, une forme bancaire.

1) Le crédit commercial

Il accélère la circulation des marchandises et économise l'emploi de l'argent. Les ventes à court terme sont souvent financées par ce crédit.³⁹

2) Le crédit bancaire

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques (personnes morales ou personnes physiques) par les établissements de crédit. Ils impliquent avant leur octroi, une analyse de risque, et aussi des prises de garanties. Ils peuvent être consentis pour des durées courtes, ou peuvent tout au contraire, être remboursés à long terme.⁴⁰

I.2.6.3 la destination

Il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition.

- Un ménage peut emprunter pour acheter un logement (crédit immobilier) ou un téléviseur (crédit à la consommation) ;
- Une entreprise peut avoir besoin de capitaux pour financer une opération d'exportation (crédit à l'exportation) ou son activité (crédit de trésorerie, d'escompte...).

³⁸ M^{elle} BAKOUR NESRINE/RABIA SALMA, « **Le Financement des PME en Algérie** », mémoire de master en sciences économiques, université de Bejaia, 2017.

³⁹ M^{elle} BEHLOULKATIA, « **Les pratiques bancaires dans le financement des PME** », mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

⁴⁰ M^{elle} BEHLOULKATIA, « **Les pratiques bancaires dans le financement des PME** », mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

Section 2 : Aperçu générale sur les PME

La petite et moyenne entreprise pose un problème au de sa définition, elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économique à une autre. Ainsi sa définition au Japon diffère de celle de France, et celle des pays développés n'est la même dans les pays en développement.

En l'absence de définition officielle, il convient donc, d'apprécier chaque communication sur les PME, et cela n'a pas empêché les spécialistes de tenter de donner une définition qui leur convient le plus possible.

II.1 Définition de l'entreprise

L'entreprise est considérée comme : « Une réalité polymorphe et protéiforme, vivante, complexe et pluridimensionnelle ouverte sur son environnement économique et social »⁴¹.

On peut aussi définir l'entreprise comme : « une unité économique qui produit des biens et des services en vue de les vendre afin de couvrir ses charges et de dégager un profit »⁴².

II.2 Définition générale des PME

Ils existent plusieurs définitions des PME élaborées selon différents contextes, et nous prendrons la définition de Jacques LOBSTEIN qui dit que : « certaines entreprises, sont gérées par un seul homme. C'est lui qui assume la totalité des responsabilités de gestion ; il n'est entouré que d'exécutants. Cette considération n'est pas amoindrie par le fait qu'il a sous ses ordres quelques individus qui ont des responsabilités de commandement... on pourrait appeler ces entreprises, des entreprises « **patronales** ». Il est indéniable que, tant au point de vue chiffre d'affaire qu'au point de vue effectif, elles connaissent une limite supérieure qu'il resterait à définir par enquête ».⁴³

Cette définition reste une définition parmi d'autres car chaque auteur et chaque pays décrit la petite et moyenne entreprise selon les critères qui leur sont propres.

⁴¹CYRILLE MANDOU « Comptabilité générale de l'entreprise » ; Edition de Boeck université ; 1ère édition ; 2003 ;p 12.

⁴²BERNET-ROLLANDE « principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition paris 2008; p 211.

⁴³LOBSTEIN JACQUES, « organiser, commander, structurer : les trois impératifs du gouvernement de l'entreprise », édition d'organisation, France, 1963.

II.2.1 Définition juridique de la PME

En raison des divergences des politiques économiques des pays de l'union européenne et des définitions données à la PME, la commission européenne a adopté en 1996 la recommandation 96/280/CE portant sur la définition commune à cette catégorie d'entreprise pour faciliter la mise en œuvre des programmes d'aide aux PME européennes et de promouvoir l'entrepreneuriat. La commission européenne a pris en compte des critères quantitatifs (effectifs, chiffre d'affaires et/ou total du bilan) et l'indépendance financière de l'entreprise. La CE a distingué trois (03) catégories de PME ; la micro-entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise. Les seuils de cette définition (voir tableau I.01) ont été modifiés le 6 mai 2003 par la recommandation 2003/261/CE. Cette nouvelle définition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.⁴⁴

Tableau N° 01 : Définition de la PME par la commission européenne

Categories	Effectif	Chiffre d'affaire	Total du bilan annuel	Autonomie
Micro-entreprise	De 0 à 9	< 2 millions	<2 millions	25% du capital ou du droit de vote d'une autre Enterprise
Petite entreprise	De 1 à 49	< 10 millions	<10 millions	
Moyenne entreprise	De 50 à 249	< 50 millions	<43 millions	

Source : M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique », mémoire en master en sciences de gestion, louvain school of management, 2015.

II.2.2 Définition des PME dans les pays industrialisés

Dans les pays industrialisés se base sur des critères différents et très diversifiés ; ceci reflète la pluralité des objectifs à réaliser sur le plan démographique, économique et financier.

La PME est définie par L'UE comme : « une entreprise qui occupe moins de 250 employés salariés, et dont le chiffre annuel n'excède pas 50 millions d'euros, ou le total du bilan annuel excède pas 43 millions d'euros ».⁴⁵

⁴⁴La recommandation 2003/261/CE concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, Journal officiel de l'Union européenne N° C(2003) 1422 du 20/05/2003, article 3.

⁴⁵ GREPME, « les PME bilan et perspectives », édition economica, paris, 1994, p 24.

II.2.3 Définition des PME dans les pays en voie de développements (PVD)

A l'instar des pays développés, les PME dans les PVD forment l'ossature du secteur privé. Leur contribution au processus du développement est vitale, car elles sont d'importantes pourvoyances d'emploi, 90 des entreprises sont les PME et elles représentent entre 50 et 60 des emplois voir 80 dans certains pays.

Ils assurent une meilleure allocation des capacités productives ; leur développement s'affirme aussi comme un axe majeur de la lutte contre la pauvreté et permet la réduction des écarts et disparités économiques entre les villes et les campagnes.

Il ressort des critères fixés par les PVD pour la définition de la PME que la propriété est donné à l'emploi.

En effet, le maximum demandées dans les PME ne dépasse pas 199 salariés, alors que les pays industrialisés où la main d'œuvre fait défaut d'avance jusqu'à 1500 ceci est expliqué par le haut niveau industrialisation et de technologie de ces pays et par la faiblesse des capitaux dans les PVD.

Si on prend l'Afrique comme exemple la PME est définie comme suit : «Toute entreprise agricole, commerciale, industrielle ou de services qui est sortie du stade artisanal et d'une structure d'entreprise industrielle peut avoir un certain nombre de salariés plus au moins grand. Cette entreprise sera dirigé en général par un seul homme à savoir le patron autour duquel se trouve la PME ». ⁴⁶

II.3 Les caractéristiques des PME

La PME fait objet de plusieurs caractéristiques. Ces caractéristiques vont à l'aspect organisationnel à l'aspect financier et portent sur différents critères :

II.3.1 Les caractéristiques organisationnelle des PME

Un ensemble d'éléments caractérisent les petites et moyennes entreprises et les distinguent des grandes firmes. Sur le plan organisationnel, les PME sont caractérisées par la simplicité de leur structure et l'informalité de leur système d'information. ⁴⁷

⁴⁶<http://http.ec-europa.ec/entreprise.policy/saure.D%C3%A9finition/Sme.User>

⁴⁷HANRI MAHE DE BOISLANDELLE, « **Gestion des Ressources humaines dans les PME** », édition Economisa, paris, 1988, p 89 – 106.

L'organisation de la PME est beaucoup moins complexe que celle de la grande entreprise. En effet, contrairement aux grandes firmes caractérisées par des structures organisationnelles complexes à plusieurs niveaux et un système d'information formel et bien élaboré, les PME possèdent une structure organisationnelle simple avec un ou deux niveaux hiérarchiques et un système d'information simplifié et informel.⁴⁸

II.3.1.1 La structure organisationnelle des PME

Parallèlement à leur taille réduite, la structure des PME est très simple, elle est caractérisée par un sommet hiérarchique réduit qui se limite à deux niveaux et une centralisation du pouvoir autour d'une seule personne. Cependant, nous pouvons distinguer plusieurs formes de structure adoptée par ces entreprises. MAHE DE BOISLANDELLE dans ce livre " Gestion des Ressources humaines dans les PME" distingue cinq (05) formes de structure organisationnelle des PME :⁴⁹

- **la structure simple** : elle est caractérisée par un sommet stratégique réduit, une ligne hiérarchique courte et l'absence du soutien logistique;
- **la structure mécaniste** caractérisée par un sommet stratégique réduit, une ligne hiérarchique courte, un faible soutien logistique et une formalisation progressive du centre opérationnel ;
- **la structure d'expertise** fonction de l'organisation et du mode de production du service demandé. Par rapport à la précédente forme, ces entreprises ont un soutien logistique conséquent et un centre opérationnel très important;
- **la structure par chantier** se distingue des autres par un renforcement de la ligne hiérarchique, d'un centre opérationnel mis en place en fonction des chantiers, d'un soutien logistique centralisé et d'un sommet stratégique technico-commercial ;
- **la structure par projet** qui suit les projets mis en place au niveau de l'entreprise.

⁴⁸HANRI MAHE DE BOISLANDELLE, « Gestion des Ressources humaines dans les PME », édition Economisa, paris, 1988, p 89 – 106.

⁴⁹HANRI MAHE DE BOISLANDELLE, « Gestion des Ressources humaines dans les PME », édition Economisa, paris, 1988, p 89 – 106.

II.3.1.2 Le système d'information peu formalisé des PME

La dimension relationnelle des petites et moyennes entreprises rend leur système d'information souple, direct et informel contrairement aux grandes entreprises qui adoptent des systèmes d'information structurés et beaucoup plus complexe. Au sein de la PME, la circulation de l'information repose sur un ensemble de relations interpersonnelles informelles et non structurées, où on préfère la communication orale à la communication écrite.⁵⁰

II.3.1.3 Faible degré de spécialisation

La division du travail et la spécialisation des tâches aux seins des PME sont très faibles, particulièrement aux seins des petites et des très petites entreprises. Cette faible spécialisation, selon MARCHSNAY, est « constatée tant en niveau fonctionnel où l'on observe le plus souvent une difficulté à différencier les tâches, différenciation qui ne va s'affirmer qu'avec l'accroissement de la taille ». ⁵¹

II.3.2 Les caractéristiques financières des PME

Dès sa création elle est confrontée à un ensemble de problèmes qui caractérise sa structure financière à savoir :

II.3.2.1 L'insuffisance des fonds propre

Surtout en phase de la création puisque la capacité d'autofinancement est réduite ainsi les apports des créateurs sont plus ou moins restreint (apport familial). Il s'agit pratiquement d'un écart dans les fonds propres puisque le marché financier empêche les PME d'émettre librement des actions à fin d'accroître leur capitalisation et, par conséquent, augmenter leur possibilité d'endettement.⁵²

II.3.2.2 Illiquidité de fonds de roulement

Les PME se caractérisent par une pression assez élevée sur les fonds de roulement puisque la gestion des liquidités est classée parmi les priorités pour l'entreprise. Ainsi selon

⁵⁰HANRI MAHE DE BOISLANDELLE, « **Gestion des Ressources humaines dans les PME** », édition Economisa, paris, 1988, p 89 – 106.

⁵¹Cours de stratégie et gouvernance.

⁵²M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique** », mémoire de master en sciences de gestion, louvainschool of management, 2015.

quelques études, il paraît qu'une entreprise peut vivre des années sans profits mais pas sans liquidité.⁵³

II.3.2.3 La difficulté de croissance

Puisque en phase de création les PME n'ont pas comme objectif d'augmenter leurs profits, elles ne maintiennent pas un bon registre financier et tendent à accepter le prix offert par le marché sans aucune négociation donc ici la PME va vivre un état de stress financier.⁵⁴

II.4 les critères d'identification des PME

On distingue deux critères d'identification des PME : les critères qualitatifs également dénommés (critères théorique, sociologiques ou analytiques) et critères quantitatifs, appelés aussi (descriptifs).

II.4.1 L'approche descriptive (quantitative)

C'est une vision purement néoclassique de l'entreprise. Elle se refuse de pénétrer à l'intérieure de la «boite noire » vue qu'elle ne touche qu'aux éléments apparents de la firme.

Elle se base sur trois grands critères qui, à savoir :⁵⁵

II.4.1.1 Le nombre d'effectifemployés

Le nombre d'effectifs employés est considéré comme l'un des critères les plus spécifiques pour identifier une PME elle permet de distinguer entre trois catégories d'entreprises :

Les très petites entreprises (TPE), qui sont considérés et définies comme toutes les unités employant (1) un à neuf (9) salariés ; on trouve aussi **les petites entreprises (PE)**, dont le nombre de salariés varie entre dix (10) et quarante-neuf (49) employés ; et en derniers **les moyennes entreprises (ME)**, qui sont quant à elles définit comme toutes les firmes qui

⁵³M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique** », mémoire de master en sciences de gestion, louvainschool of management, 2015.

⁵⁴M^{elle} AHADDAD NASSIMA, « **La perspective de mise en place d'un marché des PME en Algérie** », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaires, Alger 2010.

⁵⁵BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, « **diversité économique et Mode de financement des pme** », France, 2017.

emploient cinquante (50) à quatre cent quarante-neuf (449) employés.⁵⁶

II.4.1.2 Le Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaire peut paraître comme le seul critère financier essentiel reflétant l'importance et le poids de l'entreprise.

Cependant, cette corrélation n'est pas évidente car elle dépend du stade de vie du produit ainsi que de la conjoncture économique.⁵⁷

II.4.1.3 Le capital social engagé

Le capital social, ou plus simplement le capital, désigne toutes les ressources en numéraire et en nature définitivement apportées à une société anonyme par ses actionnaires au moment de sa création (ou d'une augmentation de capital). Il correspond à la valeur nominale de l'ensemble des actions.

D'après la commission Les seuils liés au chiffre d'affaire et au total du bilan seront révisés tous les quatre ans afin de tenir compte d'éventuelle fluctuation de l'économie.

L'approche quantitative est une approche simpliste, elle est opérationnelle quand il s'agit de réaliser une étude sur les PME. Néanmoins, ses fondements sont loin d'être toujours vérifiés.

II.4.2 l'approche analytique (qualitative)

Cette approche est appelée de différentes façons ; approche qualitative, théorique ou encore socio-économique ceux critères qui essaient d'accéder à l'intérieur de la « boîte noire », accordent une importance particulière sur des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite et moyenne dimension et utilisent des critères plus ou moins différenciés, à notre égard nous retiendrons les points que nous considérons comme étant les plus importants à savoir :⁵⁸

- Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise.
- les manœuvres et les buts de la gestion de l'entreprise.

⁵⁶ Melle RIAH, « **création des petites entreprises** », thèse de Magistère en sciences économiques UMMTO.

⁵⁷ BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, « **diversité économique et Mode de financement des pme** », France, 2017.

⁵⁸ BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, « **diversité économique et Mode de financement des pme** », France, 2017.

II.4.2.1 Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise

D'après l'encyclopédie de l'économie, les PME sont définies : « comme des entreprises juridiquement et financièrement indépendantes dans lesquelles le dirigeant assume la responsabilité financière, technique et sociale sans que ces éléments soient dissociés ». Et aussi « la PME est l'entreprise dans laquelle, le chef d'entreprise assume personnellement les responsabilités financières, technique, sociales et morales de l'entreprise ; quel que soit la forme juridique de celle-ci », donc d'après la définition nous pouvons retenir que la PME est considérée comme étant une unité de production ou de distribution, de direction ou de gestion (sous la totale responsabilité d'un dirigeant) qui est lié directement à la vie de cette dernière dont il est souvent propriétaire.⁵⁹

II.4.2.2 Les manœuvres et buts de la gestion de l'entreprise

Comme nous avons pu le constater la PME peut être définie de plusieurs manières donc elle peut être considérée comme toute firme dont la technique peu théorisée, et qui a pour objectif la rentabilité qui n'est pas dépendante de sa gestion, qui interprète le ralentissement de la croissance de la PME et qui a comme conséquence le recours aux sources de financement externe ;

Nous pourrions citer l'existence d'autres critères ou caractéristiques qui peuvent être déduits à savoir :⁶⁰

- L'absence des PME de la position de force sur le marché;
- Pour la PME l'obtention des crédits, et le recours au marché financier reste très difficile;
- Dépendance aux sources d'approvisionnements du voisinage, ainsi qu'à la collectivité locale à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs.

II.5 Rôle des PME dans l'économie

De nos jours, l'importance des PME dans les économies occidentales n'est plus à prouver. Leur rôle est devenu essentiel tant au niveau économique que social. Dans les pays

⁵⁹BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017.

⁶⁰BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017.

de l'OCDE, les PME représentent entre 95% et 99% du nombre total d'entreprise dans l'économie et assurent entre 60% et 70% de la création nette d'emploi (OCDE, 2007). Ces chiffres nous montrent que les petites et moyennes entreprises sont devenues le principal vecteur de progrès économique dans les pays industrialisés. La croissance économique de ceux-ci dépend directement du dynamisme des PME. On constate également que les grandes entreprises peinent à absorber le chômage structurel tandis que les PME à fort potentiel de croissance apparaissent comme une solution idéale pour la création d'emplois.⁶¹

SAVLIVSCHI ET ROBU (2011) expliquent dans leur article le rôle fondamental des PME dans l'économie moderne. Ils considèrent, tout d'abord, que les PME sont la plus importante source de création d'emploi. En effet, pour les petites firmes, le coût de création d'un nouveau poste d'emploi est plus faible que les grandes. Cela s'explique notamment par leur flexibilité, autrement dit par une capacité d'ajustement accrue et un processus de décision plus rapide. Ainsi, le coût de recrutement est plus faible et plus efficace, ce qui permet aux PME d'engager plus facilement des nouveaux employés.

De plus, l'innovation et les PME sont fortement liées. Celles-ci sont conscientes de l'importance de l'innovation pour leur survie. A titre d'exemple, selon l'enquête d'Innovatech, plus de 80% des entreprises Wallonnes sont convaincues de la nécessité d'innover. En innovant, elles peuvent notamment accroître leur productivité et maintenir leur compétitivité afin de contribuer à la croissance de l'économie. D'après le professeur Paul Almeida, «les PME jouent un rôle unique, actif et critique dans le processus de l'innovation par leur capacité d'inventer dans les nouveaux espaces technologiques et d'améliorer les réseaux d'information de la haute technologie ».⁶²

Elles possèdent un avantage en termes d'innovation, par rapport aux grandes entreprises, grâce à leur flexibilité et leur proximité avec le marché, ce qui explique leur rôle central, quant à la recherche nationale et au développement économique du pays.

Les PME sont aussi primordiales pour la concurrence. En effet, elles font contrepoids aux monopoles des grandes entreprises. Grâce à leurs innovations et leur flexibilité, elles

⁶¹M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique** », mémoire de master en sciences de gestion, louvainschool of management, 2015.

⁶²M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique** », mémoire de master en sciences de gestion, louvainschool of management, 2015.

peuvent se différencier et concurrencer les multinationales afin de réduire leur capacité à contrôler le marché.⁶³

II.6 Classification des PME

En raison de leurs multitudes, les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères et en plusieurs catégories.

A cet effet on peut retenir deux classifications :

- Classification selon le statut juridique ;
- Classification selon le secteur d'activité.

II.6.1 Classification selon le statut juridique

Les formes revêtues par les entreprises suivant le caractère juridique sont diverses et variées, on distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

II.6.1.1 Les petites moyennes entreprises privées

Par leur statut juridique, il existe deux types d'entreprises, celles qui sont exploitées par une personne physique, on les dénomme « entreprise individuelle », et celles exploitées par plusieurs individus qui se constituent en société dénommée, « **personne morale** », on parle ici des **SNC, SARL, SPA, EURL**.

1) Les Entreprises individuelles

Ce type d'entreprise (également appelée entreprise en nom propre) a la structure juridique la plus simple et la plus facile à gérer ; elle n'a pas de personnalité juridique, seul le propriétaire est sujet de droit. A cet effet, il n'y a pas une séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.⁶⁴

⁶³M^{elle} : GHELLINCK BRIEUC, « **Le financement relationnel bancaire des PME en Belgique** », mémoire de master en sciences de gestion, Louvain School of Management, 2015.

⁶⁴LAZARY « **économie d'entreprise** », édition distribution, 2007.

2) Société en nom collectif (SNC)

Il s'agit d'une société dans laquelle les associés sont peu nombreux et se connaissent entre eux. La société repose sur la confiance réciproque des associés. Ils s'associent parce qu'ils se connaissent bien. Aucun d'eux ne peut céder sa place dans la société sans l'accord des autres.

Le capital est réparti en parts sociales ou parts d'intérêts ; il n'y a pas de capital minimum. Les associés peuvent faire des apports en espèces, en nature ou en industrie, mais les apports en industrie n'entrent pas dans la composition du capital et ne donnent pas lieu à attribution de parts, mais ils ouvrent droit pour l'associé de participer au vote en assemblée générale et de participer au partage des bénéfices. Dans ce cas, il a droit à une part au moins égale à celle de l'associé qui a fait l'apport le plus faible en espèces ou en nature, sauf clause contraire des statuts.⁶⁵

Les associés, qui sont au minimum deux, sont tous commerçants et sont responsables solidairement et indéfiniment des dettes de la société :

- Solidairement : chacun doit payer non pas seulement une partie de la dette, mais peut être amené à payer le tout ;
- Indéfiniment : chacun est engagé jusqu'à épuisement des dettes de la société.

3) La société par action (SPA)

La société par action est une société de capitaux à responsabilité limitée. Il existe deux types de sociétés par action:

3.1 La société par action qui fait un appel public à l'épargne:

Ce type de société est très formaliste, il est strictement régi par la loi. Le capital initial est de 5 000 000 DA dont le quart est libéré dès la souscription, et le reste sera libéré dans les 4 années qui suivent l'année de l'immatriculation au Centre National Du Registre de Commerce.⁶⁶

3.2 La société par action qui ne fait pas un appel public à l'épargne:

La procédure de sa constitution est moins formaliste, elle répond à des exigences

⁶⁵LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 214,215.

⁶⁶LAZARY « **économie d'entreprise** », édition distribution ,2007.

moindres. Le capital de départ est fixé par la loi à 1 000 000DA.⁶⁷

4) Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL)

C'est une forme juridique très répandue. Il s'agit d'une entreprise où les associés ont une responsabilité limitée à leurs apports. Il y a donc séparation entre les biens appartenant à l'entreprise et ceux appartenant aux associés. Il s'agit d'une société qui peut se constituer facilement et qui est souvent adoptée comme statut de démarrage.⁶⁸

5) Société à responsabilité limitée unipersonnelle : EURL

« L'EURL est une S.A.R.L constituée d'un seul associé. »

Elle est donc soumise aux mêmes règles qu'une SARL classique, exception faite toutefois, des aménagements rendus nécessaires par la présence d'un associé unique.

Les apports peuvent être réalisés en espèces ou en nature. Les apports en espèces doivent être libérés d'au moins un cinquième de leur montant au moment de la constitution de la société. Le solde doit impérativement être libéré dans les 5 ans.

La responsabilité de l'associé unique est limitée à son apport, mais en cas de faute de gestion, sa responsabilité peut être étendue à ses biens personnels.

La société est administrée par un gérant qui peut être, soit l'associé unique, soit un tiers. En l'absence de limitations statutaires, le gérant a tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la société.⁶⁹

II.6.1.2 Les petites moyennes entreprises publiques

Il s'agit d'entreprises dont le capital social est détenu en majorité ou en totalité par l'état d'où l'exercice du droit de gérance directe ou indirecte. Une influence dominante est exercée par les organes sociaux de l'état du fait de la propriété ou de la participation, en disposant de la majorité du capital par conséquent de la majorité des voix attachées aux parts émises.

⁶⁷LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution, 2007.

⁶⁸LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.

⁶⁹ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 217,218.

II.6.1.3 Les entreprises coopératives

Les entreprises coopératives peuvent être définies comme étant des entreprises collectives dont les membres associés à égalité de droits et d'obligations, mettent en commun travail et capital pour satisfaire leurs besoins sans dépendre du marché. Leur premier objectif n'est pas la maximisation du profit et leurs activités se déploient dans nombreux secteurs tels que la production, l'artisanat, le commerce de détail, les assurances...etc.

II.6.2 Classification selon leur secteur d'activité

A ce niveau de classement, on parle d'une répartition classique et d'une répartition moderne.⁷⁰

II.6.2.1 la répartition classique

Traditionnellement, on distingue trois (3) secteurs :

1) Le secteur primaire

Ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles qui travaillent dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant comme activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.⁷¹

2) Le secteur secondaire

Il concerne toutes les entreprises dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques, autrement dit, l'ensemble des entreprises dont l'activité de production provient d'une activité de transformation.⁷²

⁷⁰ LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution ,2007 page, 09,10.

⁷¹ LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution ,2007 page, 09.

⁷² LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution ,2007 page, 10.

3) Le secteur tertiaire

Il recouvre les activités de services et à son tour, il comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services à destination des entreprises ou bien des particuliers.⁷³

II.6.2.2 La répartition moderne

Comparativement à la classification précédente, celle-ci fait apparaître de nombreux secteurs d'activités économiques à savoir : l'énergie, matériel de transports, commerce, transports et télécommunication...etc.

II.7 Relation banque –entreprise

L'environnement économique et financier a renforcé le caractère concurrentiel de l'activité bancaire.

La désintermédiation et la multi bancarisation des entreprises ont altéré la continuité et la transparence des relations banques entreprises.

L'entreprise, si elle comprend l'intérêt d'une relation de confiance avec ses banques lors de conjonctures difficiles, n'est pas toujours prête à la plus grande transparence à leur égard lors de l'entrée en relation où à l'occasion d'une demande d'octroi de crédit.

Or, la confiance ne s'établit pas du jour au lendemain, surtout si des difficultés apparaissent. Cette confiance se cultive sur la durée, lorsque l'entreprise accepte de « jouer le jeu » et en même temps permet à ses interlocuteurs bancaires de se familiariser avec sa stratégie, ses techniques, ses contraintes économiques et sociales.

La banque est alors amenée à porter un regard plus juste sur l'entreprise et peut, dès lors, se placer en tant que superviseur, fournir des conseils adaptés, diriger et anticiper d'éventuelles difficultés pour les résoudre plus aisément en collaboration avec l'entreprise et surtout aider, faciliter et rendre cette relation très souple pour pouvoir dialoguer et négocier dans des conjonctures très difficiles.⁷⁴

Les banques ont intérêt à établir d'emblée et à maintenir le dialogue avec l'entreprise, pour permettre la continuité dans la relation pour prendre les décisions de crédits les plus

⁷³LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution ,2007 page, 10.

⁷⁴RACHID MOULAY KHATIR, « Les Cahiers du MECAS, N° 2, Mars 2006 ». La gestion du risque de crédit.

adaptées, et pour surveiller l'évolution du risque une fois le crédit octroyé.

La pratique de l'appréciation et des rencontres mutuelles, permet à la banque de communiquer à l'entreprise son opinion sur elle pour la conseiller ou la mettre en garde.

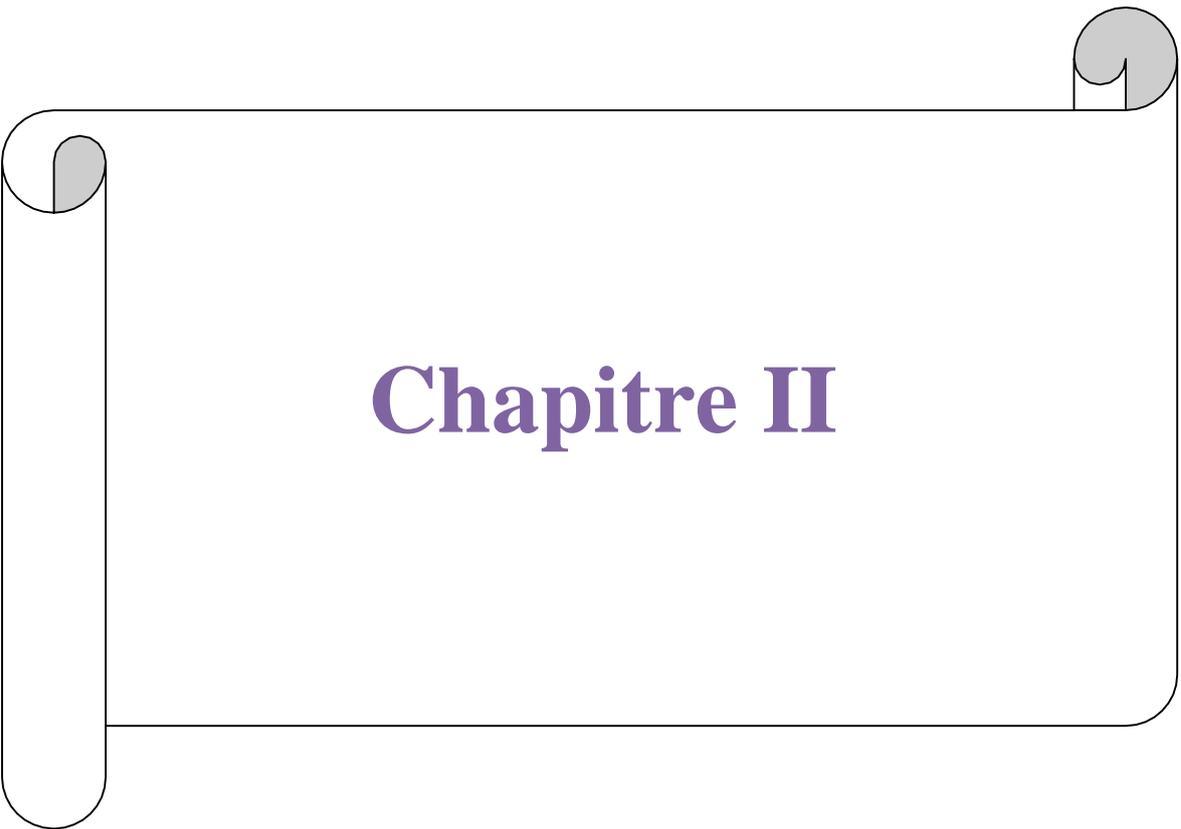
Cette relation réciproque suppose évidemment, du côté bancaire, un minimum de continuité dans le suivi des clients et la capacité à apprécier globalement les performances d'une entreprise non seulement financièrement et techniquement, mais aussi de point de vue personnel et humain.⁷⁵

⁷⁵RACHID MOULAY KHATIR, « Les Cahiers du MECAS, N° 2, Mars 2006 ». La gestion du risque de crédit.

Conclusion

Pour assurer sa mission, la PME a besoin à côté des moyens humains, de moyens financiers représentés par les apports des propriétaires .Ceux-là ne peuvent dans tous les cas subvenir aux besoins de production, c'est pour quoi ils obtiennent des délais de paiement ou s'adressent à des organismes financiers qui sont mis en place pour participer au financement d'une PME grâce aux crédits qu'ils octroient.

Ainsi, les banques, étant l'un de ces organismes, participent à la satisfaction des besoins divers non seulement ceux des PME mais aussi ceux des particuliers, car elles couvrent les besoins de financement en matière d'accession à la propriété immobilière, aux besoins de services tels que la gestion matérielle des capitaux, l'exécution des différentes opérations confiées, l'orientation sur les tendances des valeurs mobilières et les placements les plus rémunérateurs.



Chapitre II

Introduction

Les petites et moyennes entreprises (PME) forment l'armature de toutes les économies et elles sont une source essentielle de croissance économique, de dynamique et de flexibilité aussi bien dans les pays industrialisés avancés que dans les économies émergentes et en développement. Les PME sont vitales pour la croissance et le développement économique des pays tant industrialisés qu'en développement, car elles jouent un rôle essentiel dans la création d'emploi nouveau.

Des financements sont nécessaires pour les aides à créer et étendre leurs activités, développer de nouveaux produits et investir dans de nouvelles recrues ou de nouveaux sites de production...etc. De nombreuses petites et moyennes entreprises naissent d'une idée formulée par une ou deux personnes qui investissent leur propre argent ou bien font appel à leur famille et à leurs amis pour qu'ils les aident financièrement. Mais une fois la réussite au rendez-vous, toutes les PME en croissance ont à un moment ou un autre besoin d'investir pour se développer ou innover davantage.

C'est à ce moment-là, que se pose le problème de l'obtention de financement auprès des banques, des marchés financiers ou d'autres bailleurs des crédits, qui sont beaucoup moins ouverts à leur demande que celles des entreprises de plus grande taille. Dans la plupart des pays, les banques commerciales sont la principale source de financement des PME, l'accès au crédit bancaires est donc une condition essentielle de l'éclosion de ce secteur.

Section 01 : les besoins de financement des PME

Une entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se trouver en situation d'insolvabilité ce qui traduirait par une cassation de son activité et une mise en liquidation. On attend par insolvabilité, l'incapacité qui aurait une entreprise à s'acquitter à un moment donné d'une dette par manque de liquidité. Par son activité une entreprise est confrontée à deux types de besoins de financement :

- **Les besoins de financement liés au cycle d'investissement**
- **Les besoins financement liés au cycle d'exploitation**

I.1 Les besoins de financement liés au cycle d'investissement

À sa création l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à rester dans la firme pour plusieurs années. Tout au long de son existence, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations).

On appelle investissement, l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps.¹

Quelle que soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements :²

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents ;
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle) ;
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication ;
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement.

¹VERRNIMMEN PIERRE, « **finance d'entreprise** », septième édition, paris, Dalloz, 2009, p 354.

²GINGLINGER.EDITH, « **gestion financière de l'entreprise** », édition Dalloz, 1991, p 45.

I.2 Les besoins financement liés au cycle d'exploitation

I.2.1 La notion du cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation est constitué de l'ensemble des opérations réalisées depuis l'achat des matières premières jusqu'à l'élaboration et la commercialisation par l'entreprise des produits finis. La notion de cycle d'exploitation correspond à l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'entrée des matières ou des biens dans l'entreprise et la vente des produits ou des services sur le marché. Généralement, le cycle d'exploitation est un cycle court, régulier et continu.

I.2.2 Les besoins de financement relatifs au cycle d'exploitation

Nous pouvons résumer les besoins liés à l'exploitation comme suit :

I.2.2.1 Les stocks :

pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face, soit à la demande de la clientèle (stocks de produit finis), soit pour des fins de production (matières premières), or, la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.³

I.2.2.2 Les besoins de trésorerie :

L'entreprise doit faire face à des dépenses importantes telles que : les salaires, les entretiens de matériels, les impôts et taxes, les frais divers de gestion....etc.

Le paiement de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité de l'entreprise, notamment, il s'agit d'une PME.⁴

I.2.3 La notion de besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à l'immobilisation d'unités monétaires nécessaires pour assurer le fonctionnement courant de l'entreprise. Cette dernière

³HUBERT DE LA BRUSLERIE, « **Analyse financière** », quatrième édition Dunod, Paris, 2010 page 255.

⁴HUBERT DE LA BRUSLERIE, « **Analyse financière** », quatrième édition Dunod, Paris, 2010 page 255.

doit financer certains emplois ; à l'inverse elle profite de certaines ressources. Le cœur du BFR est le besoin de financement d'exploitation. Il existe cependant des besoins de financement annexes dont la logique ne relève pas du cycle d'exploitation au sens strict. Ces besoins annexes constituent le besoin de financement hors exploitation (BFHE). À un instant donné, le besoin en fonds de roulement apparaît comme l'addition du besoin de financement d'exploitation et du besoin hors exploitation.⁵

$$\mathbf{BFR = BFE + BFHE}$$

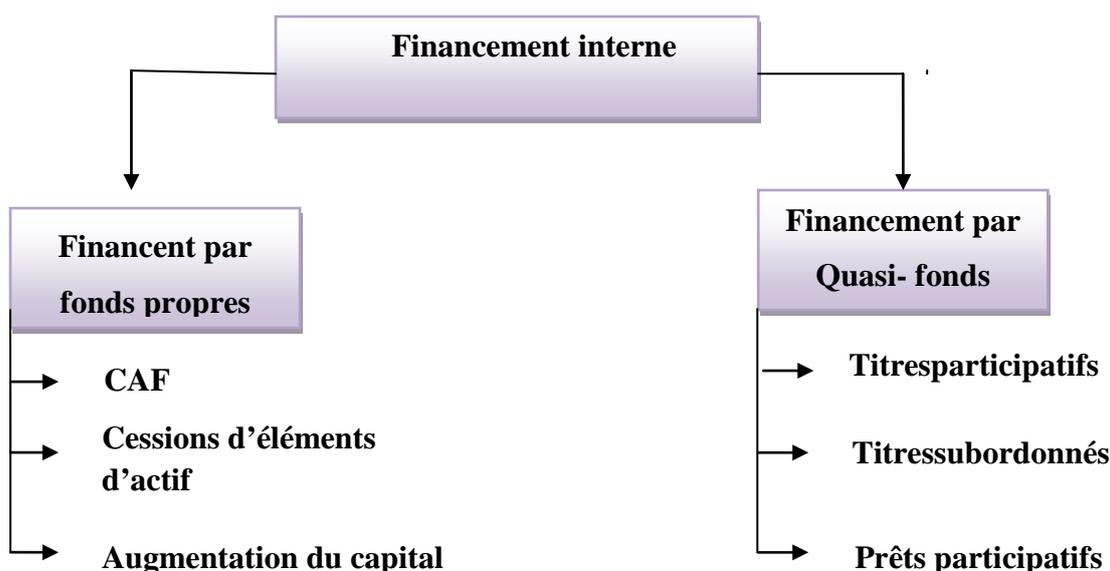
Section 02 : Les ressources de financement des PME

Le financement des PME est la phase la plus importante pour le bon déroulement de ses cycles de production. Le capital de départ qui permet de créer l'entreprise est fourni par l'entourage proche.

Plus souvent les entrepreneurs ont recours aux ressources internes aux premiers stades du développement de l'entreprise. Puis lorsqu'elles ont la taille requise, les PME peuvent avoir recours aux ressources externes telles que les concours bancaire.

II.1 Ressources de financement interne

Figure N° 03 : Représente les différents types de financement interne⁶



Source : JEAN BARREAU (1995), « *Gestion financière* », DUNOD, Paris.

⁵ HUBERT DE LA BRUSLERIE, « *Analyse financière* », quatrième édition Dunod, Paris, 2010 page 255.

⁶ JEAN BARREAU, « *Gestion financière* », DUNOD, Paris 1995.

II.1.1 Financement par fonds propres

II.1.1.1 La capacité d'autofinancement

1) Définition d'autofinancement

« L'autofinancement est le flux de fonds correspondant aux ressources internes dégagées par l'entreprise au cours d'un exercice. Le compte de résultat mesure des coûts.

L'autofinancement est un flux de fonds qui représente le surplus monétaire potentiel dégagé par l'entreprise au cours de l'exercice. »⁷

« La CAF représente les ressources internes potentielles générées par le biais de l'activité de l'entreprise. Cette notion s'oppose aux ressources externes provenant des partenaires de l'entreprise. La CAF représente des ressources potentielles dans la mesure où elles sont calculées à partir du compte de résultat qui enregistre les revenus dès leur facturation ; or, lorsque la société accorde des crédits, il se crée un décalage entre l'enregistrement et l'encaissement. L'autofinancement (potentiel) est obtenu en retranchant de la CAF les dividendes versés aux actionnaires. L'autofinancement a pour vocation d'assurer le renouvellement des investissements, de faire face à des risques probables de pertes ou encore à financer l'expansion de l'entreprise. »⁸

2) Le rôle de la capacité d'autofinancement

L'approche additive donne une indication de l'utilisation de la CAF dans l'entreprise au travers de son affectation comptable :

- renouvellement des immobilisations (amortissements) ;
- couverture des pertes et risques probables (provisions) ;
- développement et croissance de l'entreprise (mise en réserve) ;
- rémunération des actionnaires (résultat distribué).

Cette analyse du rôle de la CAF par son affectation comptable est en fait trop restrictive. Elle ne correspond pas à la description de ce que constitue un flux de fonds dans l'entreprise : une ressource durable librement affectable dans le cadre de décisions de gestion.

⁷ HUBERT DE LA BRUSLERIE, « **Analyse financière** », quatrième édition, Dunod, Paris, 2010, p 175.

⁸ DOV OGIEN, « **Gestion financière de l'entreprise** », Dunod, Paris, 2008, p 30.

La vraie nature de l'autofinancement est de constituer une variable stratégique de l'entreprise.⁹

Le surplus monétaire potentiel dégagé par l'entreprise dans son activité courante, et donc reproductible, est le bras armé de sa stratégie. Les emplois imaginables dépassent la stricte liste des affectations comptables puisqu'ils se situent fondamentalement dans une logique globale d'emplois ressources de l'entreprise. En particulier, il ne faut pas introduire dans l'utilisation de l'autofinancement de distinction arbitraire entre financement interne du renouvellement du capital économique et financement de la croissance. L'autofinancement est le moteur interne du développement de l'entreprise.

- un financement interne disponible pour investir et développer l'entreprise dans le sens de la stratégie qu'elle se donne ;
- la garantie du remboursement d'emprunts, et donc un élément puissant de la capacité de remboursement de l'entreprise.¹⁰

3) Le calcul de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) est un indicateur-clé de l'activité de l'entreprise obtenue à partir du compte de résultat. Il révèle le flux potentiel de trésorerie de l'entreprise, c'est-à-dire les ressources brutes générées par son activité, dont elle dispose en fin d'exercice.¹¹

Autofinancement = capacité d'autofinancement – dividendes distribués au cours de l'exercice
--

4) les limites de la capacité d'autofinancement

- la CAF n'est en aucune manière une mesure pertinente de la rentabilité ou de la rentabilité d'une entreprise ;
- la CAF n'est qu'un surplus monétaire potentiel. Il ne s'agit pas d'une ressource interne intégralement disponible. La CAF est un flux de fonds ; elle n'est pas un flux de trésorerie. L'écart provient des délais de règlement entre les flux d'exploitation et les mouvements réels en trésorerie. La prise en compte de ces

⁹HUBERT DE LA BRUSLERIE, « **Analyse financière** », quatrième édition, Dunod, Paris, 2010, p 178,179.

¹⁰HUBERT DE LA BRUSLERIE, « **Analyse financière** », quatrième édition, Dunod, Paris, 2010, p 178,179.

¹¹ DOV OGIEN, « **gestion financière de l'entreprise** », édition Dunod, p 30.

décalages est indispensable pour évaluer l'excédent de trésorerie effectivement généré par l'entreprise.

II.1.1.2 La cession d'actifs

De manière occasionnelle, l'entreprise peut également obtenir des ressources en cédant une partie de ses actifs immobilisés : la ressource est alors tirée de la plus-value de cession après impôt. Cette cession peut résulter d'un renouvellement d'immobilisation ou d'une volonté stratégique de l'entreprise de se désengager d'activités jugées non prioritaires. Dans tous les cas, les cessions ne peuvent constituer une ressource récurrente significative sans que l'on se pose la question de la pérennité de l'entreprise (risque de liquidation).¹²

II.1.1.3 L'augmentation du capital

« L'entreprise peut faire appel à ses actionnaires pour se désendetter ou pour financer un programme d'investissements importants. *Acontrario*, l'entreprise peut procéder à des rachats d'actions qui reviennent à rendre des liquidités à l'actionnaire et à modifier sa structure financière. L'augmentation de capital peut s'effectuer par apport en numéraire, c'est-à-dire par émission d'actions nouvelles, ou par apport en nature, ce qui permet d'obtenir des investissements sans les payer. »¹³

II.1.2 Financement par quasi-fonds propres

II.1.2.1 Les titres participatifs

Ce sont des titres de créances dont l'émission est réservée aux sociétés du secteur public et aux sociétés coopératives. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ou l'expiration d'un délai qui ne peut être inférieur à 7 ans. Créances de dernier rang, ils ne sont remboursés qu'après règlement de toutes les autres créances (y compris les prêts participatifs).

La rémunération des titres participatifs comporte une partie fixe et une partie variable, indexée sur le niveau d'activité ou le résultat de la société.

¹²LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.

¹³DOV OGIEN, « **Gestion financière de l'entreprise** », Dunod, Paris, 2008, p 113.

II.1.2.2 Les prêts participatifs

Les prêts participatifs ont été créés en 1978 afin d'améliorer la structure financière des sociétés commerciales ou industrielles éligibles à ce dispositif.

Le prêt participatif est un prêt sans garantie ; il est donc considéré comme une créance de dernier rang. Il est rémunéré par un intérêt fixe complété le cas échéant par un intérêt variable selon les performances économiques de l'entreprise.¹⁴

Ces prêts peuvent aussi être accordés aux entreprises individuelles et aux entreprises artisanales.

L'intéressement auquel ce dispositif ouvre droit, peut prendre la forme soit :

- d'une participation au bénéfice réalisé lors de l'utilisation du bien acquis, financé totalement ou partiellement par ce prêt ;
- d'une participation sur la plus-value réalisée lors de la cession de ce bien ;
- d'une participation sous la forme de rétrocession de la marge réalisée.¹⁵

II.1.2.3 titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des sortes d'obligations dont le remboursement ne peut être effectué qu'après désinvestissement de tous les autres créanciers (à l'exception des titulaires de prêts ou titres participatifs).

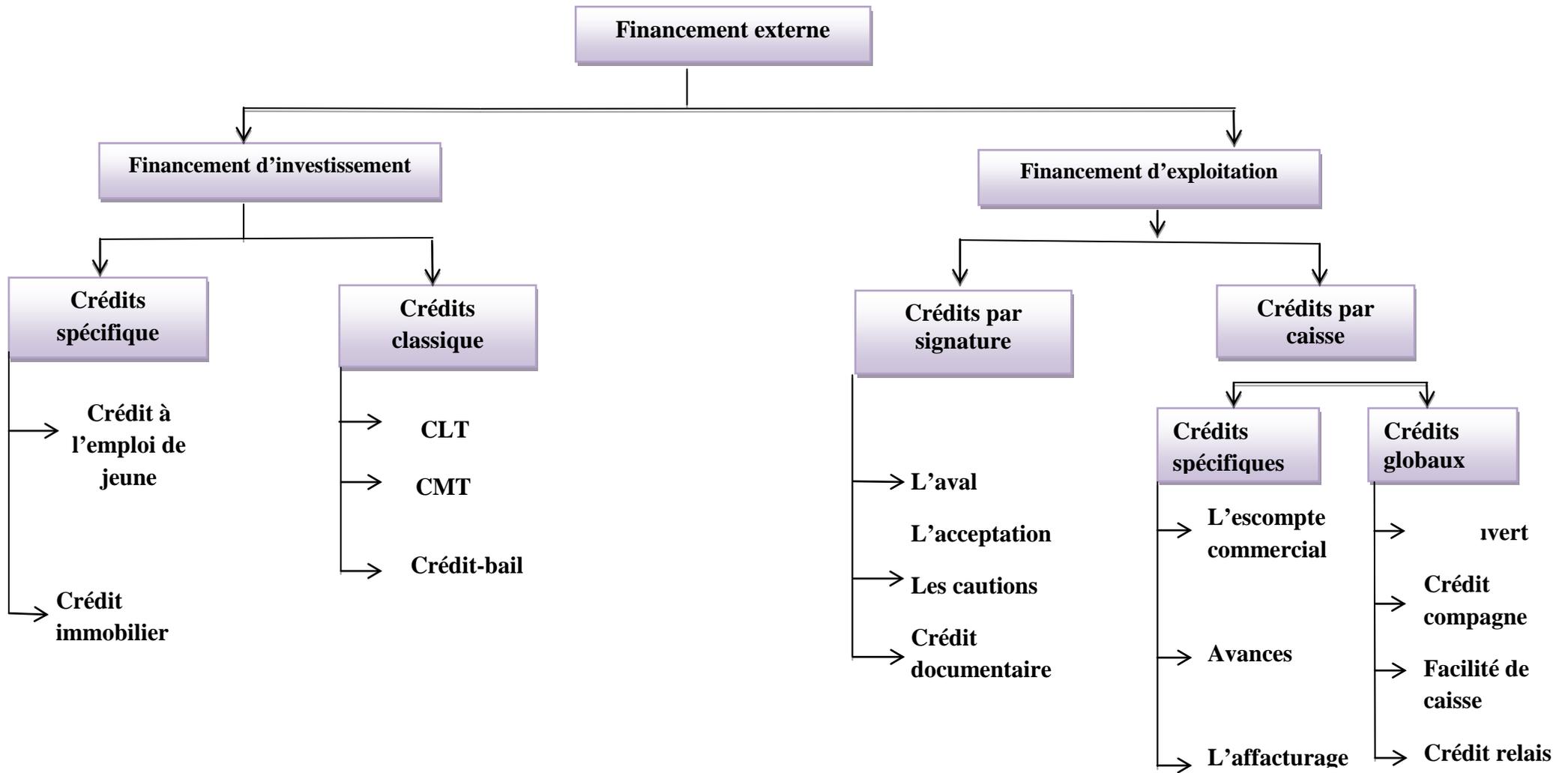
Il existe des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui s'apparentent à des titres de rente (puisque aucun remboursement n'est prévu) et des titres subordonnés remboursables (TSR) qui se rapprochent plus des obligations.

Les titres subordonnés sont assimilables à des fonds propres ; ils ne peuvent être émis que par les sociétés de capitaux.

¹⁴LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.

¹⁵ LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008 p346.

Figure N° 04 : Représente les différents types de financement externe



II.2 Ressources de financement externe

II.2.1 Financement d'exploitation

II.2.1.1 Les crédits par caisse

On appelle crédits par caisse les crédits accordés par une banque autorisant un client à rendre son compte débiteur. On distingue la facilité de caisse, le découvert, le crédit de campagne, le crédit spot et l'accréditif.

- **Modalités d'obtention**

Ces crédits peuvent être accordés sous forme simple par débit en compte ou sous forme mobilisable par escompte de billets à ordre ou de billets de trésorerie. Ils sont généralement de courte durée (de quelques jours à quelques mois).

L'entreprise qui sollicite un crédit par caisse ou une augmentation de ce crédit fait l'objet d'une étude de la part de la banque. Celle-ci recherche les motifs et le fondement de la demande. Elle vérifiera également si les rentrées espérées permettront d'assurer la résorption permanente ou cyclique du concours demandé.

Le montant du crédit accordé peut varier en fonction de l'entreprise, des besoins, de l'objet, de la garantie accordée, et de la situation du client vis-à-vis de la banque (fidélité, etc.).

Dans tous les cas, ce montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires, taxes comprises.

D'une façon générale, les crédits par caisse ont pour vocation de financer la part du besoin en fonds de roulement (excédent des emplois variables – principalement stocks et créances clients sur les ressources variables – principalement dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales) qui n'est pas financé par le fonds de roulement (excédent des ressources stables – ressources propres et dettes à moyen et long terme – sur les emplois stables immobilisations).¹⁶

¹⁶LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 286, 287,288.

Dans les PME, un crédit par caisse fait souvent l'objet d'une garantie : caution personnelle des dirigeants, nantissement de bons de caisse, de titres, de matériels ou de marchandises et plus rarement hypothèque sur un immeuble.¹⁷

1) Les crédits par caisse globaux

1.1 Facilité de caisse

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude (en général les banques revoient leurs autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants leur auront remis).

Bien qu'ayant généralement une validité annuelle, la facilité de caisse ne doit être en principe utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin de mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financement dus au décalage des entrées et sorties de fonds, et son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement.¹⁸

1.2 Le découvert

Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus (par exemple règlement d'un important marché).

Toutefois, dans la pratique, le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de trésorerie lorsque les associés ne veulent pas ou ne peuvent apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise. Dans ce dernier cas, la banque n'apportera la plupart du temps son concours que si elle bénéficie de bonnes garanties et est assurée notamment de la caution des associés, ces derniers pouvant être appelés à rembourser la banque en cas de défaillance de l'entreprise.

Le découvert résulte d'une convention entre le banquier et l'entreprise, qui ne fait pas toujours l'objet d'un écrit. Il est souvent accordé sans précision de durée. N'étant pas

¹⁷ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 286, 287,288.

¹⁸ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 286, 287,288.

obligatoirement fondé sur un écrit, le découvert peut être dangereux pour l'entreprise, surtout s'il devient trop important ou si l'entreprise commence à avoir de sérieuses difficultés. C'est, en général, dans le cas où le besoin deviendrait de plus en plus crucial pour l'entreprise que la banque aura tendance à se retirer en réduisant ou en supprimant son découvert.

Une entreprise a toutefois toujours la possibilité de solliciter un « découvert confirmé » moyennant l'application d'une commission de confirmation (en général, 1 % du montant autorisé). La confirmation est généralement faite par simple lettre du banquier qui précise le montant, la durée et les conditions particulières.¹⁹

1.3 Le crédit de campagne

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (ex. : distillerie), ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte (ex. : conserverie) pour vendre toute l'année.

Elle peut aussi avoir exceptionnellement une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité par exemple).

Dans tous les cas l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas (les fonds disponibles seraient inutilisés à certaines périodes) assurer ce décalage avec ses seuls capitaux.

Le crédit accordé par la banque le sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes.

L'étude de la demande de financement s'appuiera sur un tableau de trésorerie qui fera ressortir mois par mois les besoins de financement de l'entreprise.²⁰

1.4 Crédit relais

« Le crédit-relais est un prêt à court terme pour l'achat d'un bien immobilier. Il correspond à une avance sur la vente d'un bien immobilier. Il faut distinguer deux types de crédit-relais : le **crédit-relais sec** et le **crédit-relais jumelé** à un prêt moyen terme. »²¹

« Le crédit relais lié à une opération ponctuelle hors exploitation est également appelé « crédit de soudure », il est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper une entrée de

¹⁹JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008.

²⁰Document interne de la banque national d'Algérie, agence AZAZGA.

²¹JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 212

fonds à provenir soit de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit d'une opération financière (augmentation du capital). »²²

2) Crédit par caisse spécifiques

2.1 L'escompte commercial

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant l'échéance et ce moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant du paiement.

L'escompte fait donc intervenir trois parties : l'entreprise bénéficiaire de l'escompte, appelée le cédant, le débiteur de l'effet, appelé le cédé et le banquier qui est, lui, le cessionnaire.

Pratiquement, le cédant va remettre l'effet à sa banque soit en l'endossant si le nom du bénéficiaire est déjà indiqué, soit en portant comme bénéficiaire le banquier.

- **Le coût de l'escompte :**

Lorsque le banquier escompte des effets à l'un de ses clients, il lui avance de l'argent. Cette avance est rémunérée parce que l'on appelle les agios. Les agios comprennent les intérêts proprement dits, les commissions et les frais divers éventuels.

- **Taux d'escompte :**

Le taux d'escompte est fixé par la banque en fonction du taux de base bancaire, de la solvabilité du client et de la qualité du papier escompté.

Schématiquement, le taux appliqué à une entreprise est déterminé de la façon suivante : taux de base bancaire (TBB) ou taux du marché + commission d'endos (0,60 % actuellement) + rémunération du banquier.

La rémunération du banquier varie en fonction de la qualité et de la taille de l'entreprise.

Ces taux sont majorés pour les effets dépassant 90 jours.²³

²² Document interne de la banque nationale d'Algérie, agence AZAZGA.

²³ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 287.

2.2 Les avances

2.2.1 L'avance sur titre

« C'est crédit par caisse qui permet au détenteur de titres de placement (bon de caisse) ou des titres de négociation (action, obligation) d'obtenir une avance dont le montant de cette dernière sera plafonné de 80% de la valeur total des titres »²⁴.

2.2.2 L'avance sur marchandise

« L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock. C'est un financement garanti des marchandises remises en gage au banquier. »²⁵

C'est est une technique de crédit qui consiste pour la banque à accorder une avance sur les marchandises détenues par l'entreprise aux niveaux des magasins généraux (qui sont placés sous contrôle de l'Etat). Cette opération nécessite un document justificatif dénommé « le récépissé Warrant »²⁶ qui est composé de deux parties :

- La première partie : le warrant qui est un titre de gage permet au client d'obtenir d'argent en endossant le warrant à l'ordre de son créancier, très souvent la banque ;
- La deuxième partie : le récépissé qui est un titre de propriété, permet au client de vendre ses marchandises.

2.2.3 L'avance sur facture

« L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. »²⁷

Elle est une opération qui consiste, pour la banque, à mobiliser le poste clients des entreprises qui travaillent avec les administrations même en absence d'effet de commerce.

2.3 L'affacturage

La technique de l'affacturage ou de factoring consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à une société d'affacturage (le factor) qui se charge d'en opérer

²⁴Document interne de la banque national d'Algérie, agence AZAZGA.

²⁵ FAROUK BOUYAKOUB, « **L'entreprise et le financement bancaire** », Casbah ; Alger 2001, p 237.

²⁶ Document interne de la banque national d'Algérie, agence AZAZGA.

²⁷ FAROUK BOUYAKOUB, « **L'entreprise et le financement bancaire** », Casbah ; Alger 2001, p 236.

le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou une partie du montant des créances transférées.²⁸

II.2.1.2 Les crédits par signature

1) Le crédit documentaire

Il a pour vocation à répondre à deux contraintes essentielles du commerce international. L'exportateur veut bien vendre ses marchandises mais a peur de ne pas être payé, et l'importateur veut bien payer mais a peur de ne pas être livré.

Les banquiers respectifs de l'importateur et de l'exportateur vont assurer la bonne fin de l'opération de la manière suivante :

- le banquier de l'importateur s'engage à payer l'exportateur contre la remise d'un certain nombre de documents prouvant que la marchandise est conforme et a bien été expédiée. Ce banquier prend un risque classique de crédit de trésorerie et doit analyser la situation financière de son client ;
- Le banquier de l'exportateur peut confirmer l'opération, s'engageant à payer l'exportateur en cas de défaillance de la banque de l'importateur, assumant seule le risque politique.

L'ensemble de l'opération repose sur la production, la transmission et la vérification des documents. Les litiges proviennent du fait que les documents ne sont pas toujours en conformité avec les instructions de l'importateur, ou que les instructions données à la banque ne sont pas toujours suffisamment précises.²⁹

2) L'aval

« L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé. »³⁰

²⁸ JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 260.

²⁹ JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 262.

³⁰ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 185.

Généralement, l'aval est l'engagement donné par la banque, appelé avaliste, avaliseur ou donneur d'aval, à payer un effet de commerce au cas où le principal obligé serait défaillant à échéance.

3) Acceptation

C'est l'engagement du banquier ou d'une tierce personne à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance. Elle se traduit par l'apposition de la mention «bon pour acceptation » au recto de l'effet de commerce suivie de la signature du banquier.

Ce concours est souvent utilisé dans les opérations du commerce extérieur ainsi lorsque le banquier a des problèmes de trésorerie.

« Accepter une lettre de change (matérialisation par la signature manuscrite du tiré) correspond à l'engagement formel du tiré de payer une certaine somme à son échéance. Lorsque l'échéance se présente sous la forme d'un certain délai de vue, la signature d'acceptation doit être précédée de la date de cette acceptation. »³¹

4) Le cautionnement

« Contrat par lequel une personne, la caution, s'engage à exécuter les obligations d'une autre, dans le cas où cette dernière n'y ferait pas face. »³²

Le cautionnement peut prendre plusieurs formes :

4.1 cautions fiscales ou douanières

Les cautions ainsi délivrées permettent à l'entreprise de différer le paiement des droits de douane.

L'obligation cautionnée est un billet à ordre au bénéfice du Trésor public avalisé par une banque. L'obligation cautionnée permet aussi de payer

- le paiement de la TVA ;
- le paiement des droits dus sur les boissons ;
- le paiement des droits d'enregistrement ;
- le paiement des impôts.

³¹JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, page 60.

³²SANDRINE RENIER, « Financer votre création d'entreprise », Quatrième édition, septembre 2010, page 171

4.2 Cautions sur marchés publics ou privés

Les entreprises travaillant sur les marchés publics doivent apporter la preuve que le marché pourra être exécuté dans de bonnes conditions :

- caution provisoire pour adjudication qui garantit la moralité, les compétences et les moyens de l'entreprise lui évitant de verser de l'argent ;
- caution de bonne fin qui garantit le bénéficiaire de la bonne exécution du marché par le titulaire ;
- caution de retenue de garantie qui permet de récupérer les sommes immobilisées par contrat garantissant la qualité des prestations fournies;
- caution de restitution d'acompte qui permet d'obtenir de la part du maître d'œuvre des acomptes qui seront remboursés par la banque, au cas où les travaux ne seraient pas exécutés.

D'autres organismes sont susceptibles de demander des cautions, citons l'ONF (Office National des Forêts), l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales). Dans le cadre de certaines activités professionnelles, une caution peut être demandée : agent immobilier, agent de voyages, concessionnaire automobile...³³

II.2.2 Financement d'investissement

II.2.2.1 Crédits classiques

Les banques répondent aux besoins d'entreprises avec :

- les prêts à long terme ;
- les prêts à moyen terme ;
- crédit-bail (leasing)

1) Crédit à moyen terme

D'une durée de 2 à 7 ans, ils sont accordés soit par une banque seule, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé tel que Oseo financement et garantie.

³³ JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 257.

Il doit exister une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que véhicules et machines et, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

La durée du prêt doit cependant tenir compte des possibilités financières de l'entreprise ; celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement).

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement.

Le pourcentage du programme d'investissement financé par un crédit à moyen terme est compris en général entre 60 % et 80 % du montant HT de l'investissement. Toutefois les financements à 100 % sont fréquents pour les investissements modestes tels que véhicules, matériels informatiques, etc.³⁴

2) Crédit à long terme

Généralement d'une durée de sept à vingt ans, ces concours bancaires financent essentiellement les bâtiments, les installations lourdes et les gros matériels à longue durée d'utilisation, comme un entrepôt, une unité de raffinage, un four sidérurgique, un locotracteur ou un navire. Les banques interviennent habituellement à concurrence de 50 à 60 % du prix hors taxes des biens financés. Vous devez donc avoir la possibilité de financer les 40 ou 50 % restants.³⁵

3) Crédit-bail

Le crédit-bail est régi par la loi n° 66-455 du 2 juillet 1966 et l'ordonnance n° 67- 837 du 28 septembre 1967 qui définissent les opérations de crédit-bail comme « des opérations de location de biens d'équipement ou de matériel d'outillage achetés en vue de cette location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations, quelle que soit leur

³⁴ LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 342,343.

³⁵ SANDRINE RENIER, « **Financer votre création d'entreprise** », Quatrième édition, septembre 2010, p 108,109.

dénomination, donnent au locataire la faculté d'acquérir tout ou partie des biens loués moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ». ³⁶

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat. ³⁷

Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.

Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.

Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai. ». ³⁸

3.1 Formes principales de crédit-bail

3.1.1 Crédit-bail mobilier

Il porte sur des biens d'équipement qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiales de banques.

Les concours de ces établissements sont fonction de leurs fonds propres.

3.1.2 Crédit-bail immobilier

Il concerne des biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire. Il est distribué par des sociétés spécialisées ou des banques pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI). ³⁹

³⁶ La loi n° 66-455 du 2 juillet 1966 et l'ordonnance n° 67- 837 du 28 septembre 1967.

³⁷ DOV OGIEN, « **Comptabilité et audit bancaires** », deuxième édition, Dunod, Paris, 2008, p 261.

³⁸ LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 344.

³⁹ LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p 344.

3.2 Les opérations particulières de crédit-bail

3.2.1 Le lease-back

C'est une technique de crédit par laquelle l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien qu'il rachètera progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse de vente.

Le lease-back permet donc à une entreprise de trouver des capitaux en cédant ses immobilisations. Cette opération ne peut avoir lieu en matière de fonds de commerce ou d'établissement artisanal.

3.2.2 Le crédit-bail adossé

Appelé aussi crédit-bail fournisseur, c'est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui le laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

L'entreprise productrice, devenue locataire de ses propres productions, sous-loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celles du contrat de crédit-bail dont elle est bénéficiaire.⁴⁰

II.2.2.2 Crédits spécifiques

1) Crédits immobiliers

Ils sont des prêt conçus pour financer l'acquisition de logement neufs, la rénovation, l'extension ou encore l'acquisition de logement d'occasion.

Cette forme de crédit s'est beaucoup développée ces dernières décennies en raison du vif intérêt que portent les particuliers aux biens immobiliers.⁴¹

- **Condition suspensive liée à l'obtention du crédit immobilier**

Lors de l'achat d'un bien immobilier, le compromis de vente, ou la promesse unilatérale de vente acceptée, doit indiquer si le prix sera payé directement ou indirectement, même en partie, avec ou sans l'aide d'un ou plusieurs prêts. Dès lors, cet acte est conclu sous

⁴⁰LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008 p 345.

⁴¹JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « **l'essentiel des techniques bancaires** », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 188.

la condition suspensive de l'obtention du ou des prêts qui en assument le financement. La durée de validité de cette condition suspensive ne peut être inférieure à un mois à compter de la date de la signature de l'acte ou, s'il s'agit d'un acte sous seing privé soumis à peine de nullité à la formalité de l'enregistrement, à compter de la date de l'enregistrement. Lorsque la condition remboursable sans retenue ni indemnité à quelque titre que ce soit. Lorsque l'acte d'achat indique que le prix sera payé sans l'aide d'un ou plusieurs prêts, cet acte doit porter, de la main de l'acquéreur, une mention par laquelle celui-ci reconnaît avoir été informé que s'il recourt néanmoins à un prêt il ne peut se prévaloir du présent chapitre. En son absence, le contrat est considéré comme conclu sous la condition suspensive.⁴²

2) Crédit à l'emploi de jeune

Dans le cadre de leur collaboration avec les pouvoirs publics dans le développement économique et la lutte contre le chômage, les Banque algériennes, dont la Banque national d'Algérie, ont mis en place une forme de crédits dite « crédits à l'emploi de jeune ».

Ces crédits sont destinés à financer des projets d'investissement de jeunes promoteurs et leur faciliter la réinsertion dans la vie économique et sociale du pays.⁴³

Ils bénéficieront (les jeunes promoteurs), en plus de la participation de l'A.N.S.E.J (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes) à supporter les couts de l'investissement, d'une bonification du taux d'intérêt bancaire.

Ainsi la structure de financement se présentera comme suit :

- Participation de l'A.N.S.E.J : de 15 à 25% du cout du projet, sans intérêts et dont le remboursement intervient après le remboursement du crédit bancaire ;
- La Banque : jusqu'à 70% maximum du cout du projet et a taux d'intérêt bonifie ;
- Apport personnel : pour le montant restant à compléter du cout total du projet.

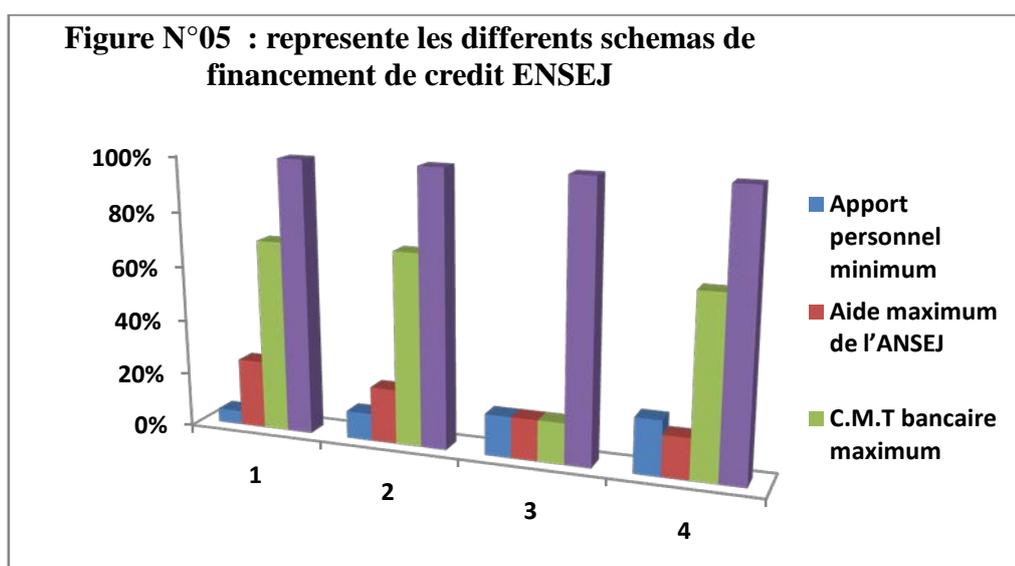
⁴² JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 190.

⁴³ Document interne de la banque national d'Algérie, agence AZAZGA.

Tableau N°02 :Résume les différents schémas de financement d'un crédit ENSEJ :

Apport personnel minimum	5%	10%	15%	20%
Aide maximum de l'ANSEJ	25%	20%	15%	15%
C.M.T bancaire maximum	70%	70%	15%	65%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Elaborer par nos soins, à partir le document interne de la BNA AZAZGA.



Source : Elaborer par nos soins, à partir le tableau sous dessus.

Les bénéficiaires de ce type de crédit doivent être âgés entre 19 et 35 ans. Pour le gérant, il peut aller jusqu'à 40 ans avec l'engagement de créer 03 emplois permanents.

La durée de remboursement de ce crédit peut aller de 03 à 05 ans avec un période de diffère allant de 06 à 24 mois, selon la nature du projet à financer.

II.2.3 Les risques du crédit bancaire et les moyens de prévention

II.2.3.1 Les risques du crédit bancaire

1) La notion du risque

« Le risque est défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice. ».⁴⁴

« Le risque de crédit est le risque particuliers naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette sur lequel le débiteur s'est engagé. ».⁴⁵

2) Les différents risques émanant du crédit

- Le risque de liquidité
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque d'insolvabilité
- Le risque de change

2.1 Le risque de liquidité

Comme toute entité juridique, un établissement de crédit doit pouvoir faire face à ses engagements. Pour cela, il doit être en mesure de parer à tout moment aux décaissements éventuels de sa clientèle. S'il ne le peut pas, il court un risque de liquidité.

Un établissement de crédit, qui souhaite éviter cette situation, doit conserver une partie significative de ses emplois à court terme, afin de pouvoir les récupérer à tout moment pour faire face aux retraits possible de sa clientèle. Conserver la liquidité de ses emplois revient donc à éviter leur trop grande immobilisation ce qui permet de comprendre l'analogie existante entre risque de liquidité et risque d'immobilisation.⁴⁶

⁴⁴ CICLE KHAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « analyse du risque de crédit », deuxième édition, page 15.

⁴⁵ CICLE KHAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « analyse du risque de crédit », deuxième édition, page 15.

⁴⁶ PHILIPPE GARSUAULT, « la banque fonctionnement et stratégies », deuxième édition, paris, p 170.

2.2 Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié directement à la transformation des échéances des passifs bancaires. Ainsi, quand une banque transforme des dettes à courts terme en créance à long terme, elle s'expose à une dégradation de sa marge d'intérêt en cas de hausse des taux d'intérêt. En se renouvelant plus vite que les créances, les dettes voient leur coût moyen de renchérir, ce qui entraîne une diminution du produit net bancaire. Inversement, dans la même situation de transformation, la baisse des taux profite à cette banque. Nous sommes amenés à définir le risque de taux d'intérêt comme étant l'éventualité pour un établissement de crédit de voir sa rentabilité affectée par l'évolution des taux. En raison de la forte volatilité des taux que nous connaissons depuis une décennie.⁴⁷

2.3 Le risque d'insolvabilité

Ce risque de crédit renvoie à la probabilité qu'une entreprise (industrielle, commerciale, financière) ne puisse faire face à une échéance de crédit. Sauf dans les cas de mauvaise foi – aussi rares que dangereux pour l'emprunteur – cette situation est liée à des difficultés que rencontre l'entreprise.

Le créancier est exposé au risque que son débiteur soit dans l'impossibilité, de bonne foi, d'assumer ses engagements du fait de difficultés financières. Le stade ultime des difficultés est la faillite, qui est l'aboutissement d'un processus, plus ou moins long, de détérioration de la situation d'une entreprise. La « détresse financière » est un phénomène de dégradation progressive, qui peut être perçue par les partenaires externes de l'entreprise. La situation de faillite, traduite par un état juridique particulier, est régie par un droit spécifique.⁴⁸

2.4 Le risque de change

Le risque de change existe lorsque des coûts ou des cash-flow sont libellés en devises. On parle alors de risque de change de transaction.

Il naît par des transactions financières (prêts et emprunts en devises) ou par des flux de dividendes en devises. Il est mesuré, au moment de la clôture des comptes, par les différences entre les dettes et les créances en devises inscrites au bilan pour leur contre-valeur au cours

⁴⁷ FREDERIC LOBEZ, « **finance banques et marchés du crédit** », première édition, mai 1997, Paris, p167, 168.

⁴⁸ CECILE K HAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « **analyse du risque de crédit** », deuxième édition, p 26.

change de fin d'exercice .les différences apparaissent alors en écart de conversion. Et s'il y a perte latente, une dotation aux provisions pour risque est effectuée.

Il existe également un risque de change de consolidation qui naît lors du rapatriement des comptes d'une filiale étrangère.⁴⁹

II.2.3.2 les moyens de prévention des risques

Pour limiter les risques de crédit, le banquier dispose de plusieurs moyens de protection et limitation des risques liés au crédit dont on peut citer deux méthodes :

- le recueil des garanties.
- l'application des règles prudentielles (Ratios)

1) Le recueil des garanties

Pour être assurés que les remboursements des crédits accordés seront honorés, les prêteurs prennent des garanties, encore appelées sûretés. Les garanties sont matérialisées sous diverses formes :

On peut distinguer les garanties personnelles des garanties réelles :

1.1 Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, qui promettent de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations à échéance pour désintéresser son créancier.⁵⁰

On distingue le cautionnement et l'aval.

1.1 .1 Le cautionnement

Le cautionnement est l'engagement pris par un tiers, appelé caution, de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur.

⁴⁹CATHERINE KARYOTIS, « l'essentiel de la banque »,lextenso édition 2015, p 62.

⁵⁰ LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008 p 184,185.

L'article 644 du code civil algérien définit le cautionnement comme étant: « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier de satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »⁵¹.

1.1.2 L'aval

L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

L'article 409 du code de commerce définit comme étant : « l'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ». ⁵²

1.2 Les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ces biens peuvent appartenir au débiteur lui-même ou à un tiers qui s'engage au profit du débiteur.⁵³

Les principales sûretés réelles sont :

Le nantissement, l'hypothèque et les privilèges.

1.2.1 Le nantissement

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble incorporel en garantie de sa créance.

Le nantissement peut avoir lieu avec ou sans dépossession.

- **Nantissement avec dépossession**

Le débiteur est démuné du bien objet de la garantie.

On peut citer dans cette catégorie le nantissement du compte d'instruments financiers.

- **Nantissement sans dépossession**

Le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité. C'est le cas, par exemple, du nantissement du contrat d'assurance-vie.

⁵¹L'article 644 du code civil algérien.

⁵²L'article 409 du code de commerce.

⁵³LUC BERNET-ROLLANDE « **Principes de technique bancaire** », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008 p 185, 186, 187, 188, 189,190.

1.2.2 L'hypothèque

L'hypothèque est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité.

Elle peut être légale, conventionnelle ou judiciaire.

- Hypothèque légale : elle est prévue par la loi (ex. le Trésor public pour le recouvrement des impôts).
- Hypothèque conventionnelle : elle est inscrite à la suite de la signature d'un contrat (ex. contrat de prêt pour acquérir un immeuble).
- Hypothèque judiciaire : elle résulte d'un jugement (ex. créancier inquiet voulant conforter sa créance au vue de la situation préoccupante du débiteur).

1.2.3 Les privilèges

Le privilège est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. Cette priorité de paiement permet à son titulaire de disposer d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine du débiteur.

Les privilèges peuvent être généraux ou spéciaux ; ils peuvent être mobiliers ou immobiliers.

- Privilèges généraux sur les meubles et immeubles : ex. frais de justice, salaires ;
- Privilèges généraux sur les meubles : ex. frais funéraires, créance de la victime d'un accident ;
- Privilèges spéciaux immobiliers : ex. privilège du vendeur d'un immeuble, privilège du prêteur de deniers pour l'acquisition d'un immeuble ;
- Privilèges spéciaux mobiliers : ex. privilège du bailleur sur les meubles meublants du locataire, privilège de l'aubergiste.

2L'application des règles prudentielles (Ratios)

Les règles prudentielles sont définies comme étant des normes de gestion à caractère préventif à respecter en permanence par toutes les Banques et Etablissements Financiers.

Le but de la réglementation bancaire est permettre un service bancaire performant, tout en assurant la stabilité du secteur, de protection des déposants et la continuité des mécanismes de paiements.

« Un ratio est un rapport significatif entre deux masses chiffrées .Un ratio prudentiel aura donc pour fonction d'apporter des informations sur le niveau de risque atteint par l'établissement de crédit dans un domaine concerné. »⁵⁴

2.1 Ratio de division des risques

Pour permettre aux banques et établissements financiers d'atteindre un suivi régulier des risques engagés sur les clients importants et d'éviter une éventuelle faillite, la réglementation prudentielle en vigueur en **Algérie** met à leur charge deux obligations selon **l'article 2** de l'instruction **N°74-94** :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne peuvent excéder **25 %** des fonds propres de la banque ;
- Le montant total des risques encourus des bénéficiaires ayant dépassé **15 %** des fonds propres de la banque ne doit en aucun cas excéder dix (**10**) fois le montant des fonds propres.⁵⁵

2.1.1 Classement des créances et de leurs provisions

Pour assurer le recouvrement des créances, les Banques et Etablissements financiers doivent, en application de l'instruction **N°74-94 du 19/11/1994** modifié et complété par l'instruction **N°09-07 du 25 /10/ 2007**, classer les créances et constituer des provisions selon le degrés des risques encourus, à savoir :⁵⁶

- Créance courantes (sans risque particulier) provisionnées à 1% annuellement jusqu'à atteindre un niveau total de 3% ;
- Créances à problème potentiel provisionnées à 25% ;
- Créances risqués provisionnées à 50% ;
- Créances compromises provisionnées à 100%.

2.1.2 La mise en place des procédures internes

Pour contenir les risques majeurs, les banques et les établissements financiers ont mis en place des procédures internes qu'on peut citer :

⁵⁴ MECHEL GUAUDIN, « **le crédit au particulier** » p 161.

⁵⁵Cours de régulation bancaire et prudentielle.

⁵⁶L'article 2 de l'instruction algérienne N°74-94.

- Le système de délégation du crédit, et les comités de crédit au niveau de chaque structure bancaire ;
- Les systèmes de contrôle et de suivi des utilisations des crédits propres à chaque banque.

2.2 Les ratios de couverture des risques (le ratio Cooke)

Ce ratio, qui a valeur obligatoire dans l'espace européen, fait suite à une directive européenne de 1989. Il s'inspire du «ratio Cooke», établi en 1988 à destination des banques internationales, et qui ne possède qu'un caractère de recommandation.

Le ratio de solvabilité européen, R.S.E est défini de la manière suivante par le comité de la réglementation bancaire et financière: « les établissements de crédit ...sont tenus...de respecter en permanence un ratio de solvabilité, rapport entre le montant de leurs fonds propres et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leur opérations. au moins égal à 8% ». ⁵⁷

$$\text{Le ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Engagement pondérés}} \geq 8\%$$

Section III : aperçu global sur le secteur de la PME en Algérie

L'Algérie a pris conscience de la nécessité de développer le secteur de la PME, en procédant à des profondes réformes dans tous les domaines et particulièrement ceux touchant l'entreprise : cellule de base de l'économie.

III.1 Le développement des PME en Algérie

Le développement industriel en Algérie est passé par plusieurs périodes en harmonie avec l'évolution économique et surtout politique du pays.

Au lendemain de l'indépendance, l'industrie en Algérie était quasiment inexistante. Ayant opté pour le socialisme, c'est l'Etat qui prendra en charge l'industrialisation du pays.

A partir de la fin de la décennie 1980, un mouvement de libéralisations s'est enclenché donnant lieu à l'apparition d'autres formes d'entreprises.

⁵⁷ L'article 1 de réglementation N° 91-05 du 15 février 1991.

La période d'évolution étant délimitée, il convient de l'éclater en diverses étapes pour précisément mettre en relief le caractère évolutif de l'entreprise et de son environnement.

III.1.1 La période de 1962 à 1982

Cette période se caractérise sur le plan politique par une économie planifiée de type socialiste et sur le plan économique par la prédominance de la grande entreprise étatique et de la focalisation des investissements sur les industries lourdes susceptibles d'entraîner le développement de toute économie dans son sillage. Les grandes sociétés nationales étaient alors la base du modèle d'industrialisation et du développement algérien. Alors que l'entreprise privée et, à travers elle, les PME étaient tenues à l'écart de ce mouvement d'industrialisation, et leurs actions étaient strictement contrôlées par « l'Etat entrepreneur » avec l'exigence d'un agrément pour toute opération d'investissement. Le secteur privé se limitait à l'investissement dans les petites industries de transformation avec des perspectives et des choix économiques réduits.

Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963, pour remédier à l'instabilité de l'environnement qui a suivi l'indépendance, n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.

La PME a été considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouiller comme il peut. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peu une maîtrise de la technologie et une présence d'une main d'œuvre qualifiée, à savoir le commerce et les services.

III.1.2 La période de 1982 à 1988

Durant toute la période de 1963 à 1988, la réglementation existante en matière d'investissement avait pour objectif de limiter l'investissement privé, et de l'orienter vers des niches que le planificateur changeait en fonction des plans. Cela malgré le rôle reconnu pour les PME dans le développement économique.

Un bilan de l'économie algérienne durant les deux décennies d'indépendance visant à définir les prévisions d'un développement économique et social durant les années 80 est établi. Selon ce bilan, les réformes profondes de l'économie algérienne sont devenues plus que nécessaires. Le constat des résultats non suffisants de la stratégie algérienne de développement, selon le modèle des industries industrialisâtes, pousse les décideurs à

repenser les orientations économiques du pays. L'année 1982 est un début de rupture avec la conception précédente en matière de développement industriel.

La promulgation du code des investissements en 1982, et la création de l'office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (O.S.C.I.P) représentaient une volonté de la part des pouvoirs publics à encadrer et à orienter la petite et moyenne entreprise. Ce code a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières, ainsi que l'accès au système des importations sans paiement.

Cependant, l'ouverture du commerce extérieur et de la concurrence des produits importés peuvent parfois remettre en cause l'industrie toute entière de notre économie, que ce soit dans le secteur public ou privé.

III.1.3 La période de 1988 à nos jours

L'Algérie a connu à partir de 1988 une phase de transition vers l'économie de marché, c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part. Ainsi, depuis cette période, on a assisté à la privatisation de nombreuses entreprises publiques et au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie. Ces activités concernent la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques. L'ouverture économique de l'Algérie amorcée dès 1989, phase de mutation, a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre de nouvelles entreprises que leur poids dans les différents secteurs d'activité.

L'État a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que le nouveau code d'investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties...

En 2001, le gouvernement a apporté quelques correctifs au code des investissements pour le rendre plus opérationnel (ordonnance N° 01-03 du 20/08/2001). Cette loi définit et

fixe, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise et promulgue une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001).

Le secteur privé est devenu aujourd'hui prédominant au sein de l'économie dans la plupart des secteurs, suite au désengagement de l'Etat et la fin de son monopole. Ainsi à la fin du premier semestre 2013, les PME privées et l'artisanat représentaient 99,93% du total des entreprises.

III.2 Définition des PME Algériennes et leurs caractéristiques

III.2.1 Définition juridique des PME Algériennes

La définition Algérienne est celle proposée par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 s'appuyant sur la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

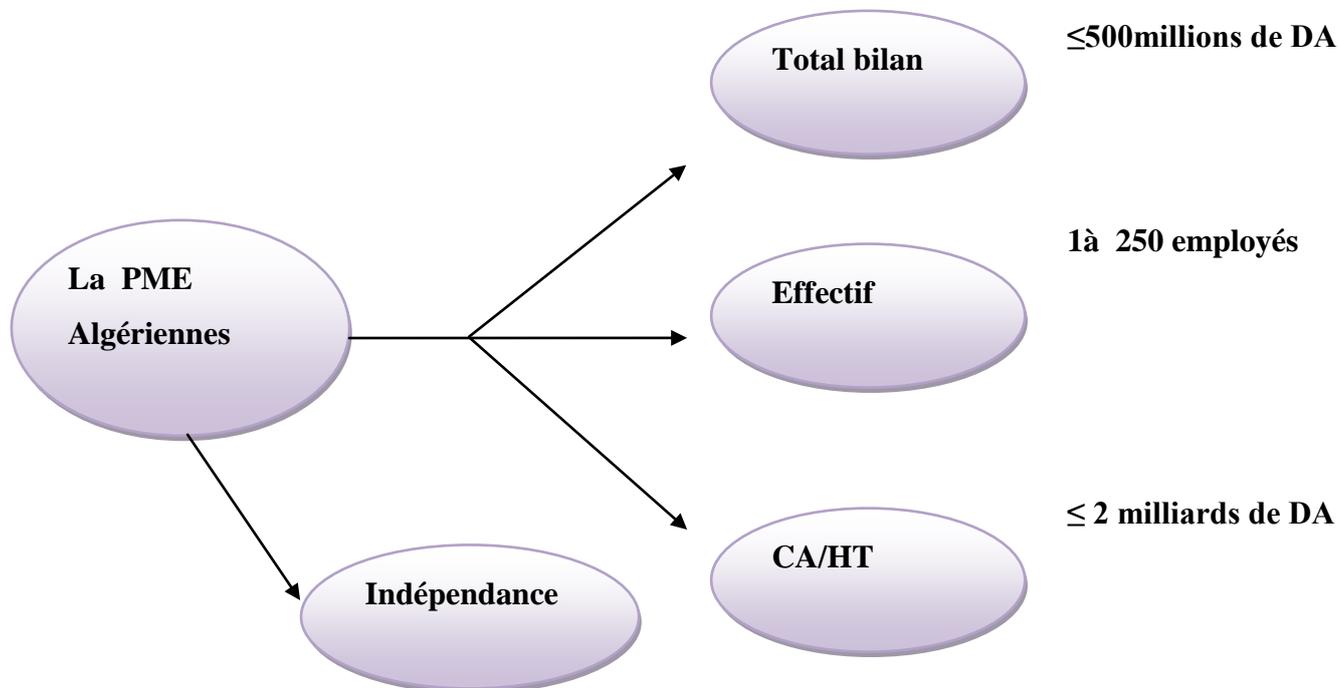
Ainsi, selon l'article 4 « la PME est définie, quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et /ou de services : employant une 1 à 250 personne, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte les critères d'indépendance ». ⁵⁸

cette loi définit trois types de PME : **très petite entreprise** avec 0 à 09 personnes et réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan n'excède pas les 10 millions de dinars ; **petites entreprise**, employant entre 10 et 49 salariés, et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars ; **les moyennes entreprises** avec 50 salariés et plus et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions algériens, ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars ; les moyennes entreprises avec 50 salariés à 250 et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars algériens, ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars algériens.

⁵⁸ L'article 04 de la loi N° 01-18 de 12 décembre 2001.

On déduit alors que la définition Algérienne de la PME repose sur un ensemble de critères qui sont : l'effectif, le chiffre d'affaire, le bilan annuel et l'indépendance financière.⁵⁹

Figure N°06 : définition des PME algérienne



Source : construction personnelle.

III.2.2 Les caractéristiques des PME Algériennes

Les PME en Algérie se distinguent, par les caractéristiques suivantes :

- L'essor des PME est relativement récent en Algérie, la majorité des PME ont été créées durant la décennie 2000 ;
- Les PME algériennes sont concentrées dans des niches. Elles ont le monopole sur les marchés et sont rentières ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Prépondérance des micros-entreprises, appartenant à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés : plus de 90% sont des TPE en 2013 ;
- Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;

⁵⁹Loi N° 01-18 du 12 décembre 2001, « portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME », Journal officiel de la république Algérienne N°77, 15 décembre 2001.

- Manque d'encadrement technique et faiblesse de l'accumulation technologique.

III.3 La population des PME en Algérie

Après un rappel historique du secteur de la PME en Algérie, nous essayerons de donner quelques données statistiques sur la PME et de présenter les principales composantes.

En Algérie, le développement de la population des PME a connu une expansion importante depuis 1995, cette évolution est le résultat des mesures d'incitations et d'encadrement.⁶⁰

III.3.1 la population des PME à la fin du semestre 2017

A la fin du 1^{er} semestre 2017, la population globale des PME s'élève à 1 060 289 entités dont près de 57% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 264 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (44%), dont 21% de professions libérales et 23% d'activités artisanales.

Tableau N°03 : Population globale des PME à fin S1/2017

	Types de PME	Nombre de PME	Part (%)
1	PME privées		
	Personnes morales	595810	56,94
	Personnes physiques	464 215	43,78
	dont Professions libérales	220 516	20,79
	dont Activités artisanales	243 699	22,98
	S/Total 1	1 060 025	100
2	PME publiques		
	Personnes morales	264	0,02
	S/Total 2	264	0,02
	Total	1 060 289	100,00

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

⁶⁰: Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

III.3.2 Distribution des PME Algériennes en2017

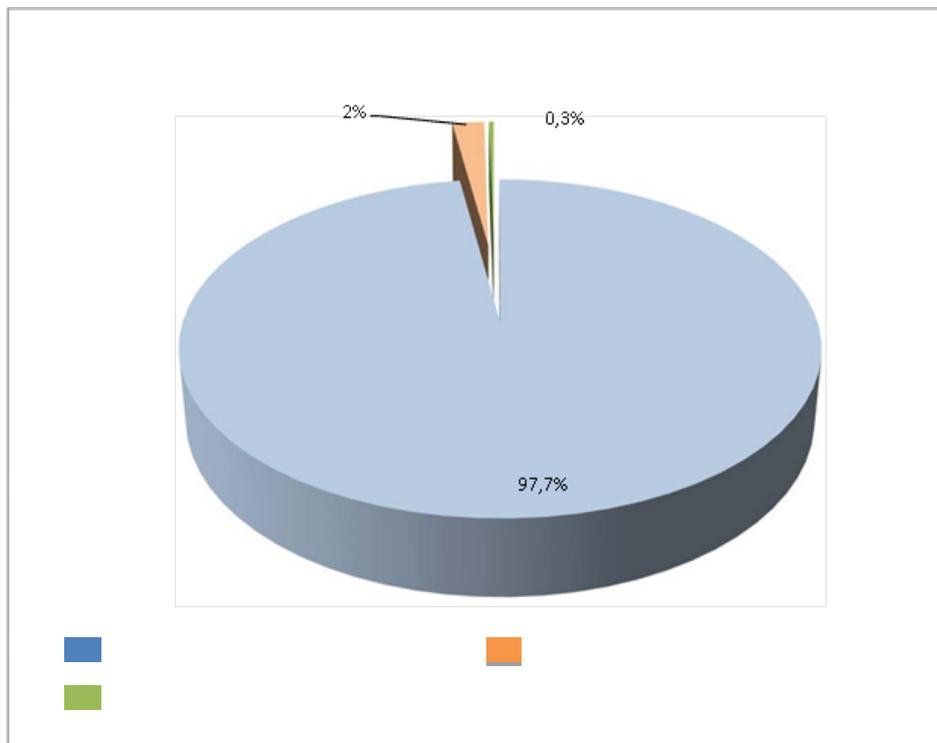
III.3.2.1 Par taille :

A la fin du 1er semestre 2017, la population globale de la PME est composée de 97,7% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,00% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,30%.⁶¹

Tableau N°04 : répartition des PME algériennes par taille.

Type des PME	Nombre de PME	%
TPE(effectifdemoinsde10salariés)	1035891	97.7
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	21202	2.00
ME(effectifentre50et249salariés)	3196	0.30
Total	1 060 289	100

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.



⁶¹Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

III.3.2.2 Par nature juridique

1) Personnes Morales

Les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentes en force dans le secteur des services qui en concentre plus de la moitié (53%), suivi par le secteur du BTPH (29,82%).⁶²

Tableau N° 05 : Répartition des PME (Personnes morales) par secteur d'activité

Secteurs d'Activité	PME privées	PME publiques	Total	Part en (%)
Agriculture	6392	84	6 476	1,09
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2843	03	2 846	0,48
BTPH	177727	23	177 750	29,82
Industries manufacturières	92804	84	92 888	15,58
Services	316044	70	316 114	53,03
Total Général	595810	264	596 074	100

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

2) Personnes physiques

Pour la période considérée, le nombre total des personnes physiques a atteint 464.215 PME, dont 220.516 sont des professions libérales et 243.699 sont des activités artisanales (Voir le tableau N°1).

2.1 Professions libérales

La catégorie des professions libérales, englobe, notamment, les notaires, les avocats, les huissiers de justice, les médecins, les architectes et les agriculteurs.

⁶²Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

Les professions libérales, au nombre 220 516, exercent à 68,80% dans l'Agriculture, 20,24% dans le secteur de la Santé et 10,95% dans la justice, tel que repris dans le tableau n°4.

Tableau N° 06 :Professions libérales par secteur d'activité

	Santé	Justice	Exploitations agricoles	Total
Nombre au 30.06.2016	44 639	24 153	151 724	220 516
Part en %	20,24	10,95	68,80	100

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

2.2 Activités Artisanales :

Durant le 1er semestre 2017, la CASNOS a enregistré 8457 nouvelles affiliations, ce qui porte le nombre total des artisans au 30/06/2016 à 243 699 PME.

III.3.2.3 Par statut juridique et secteur d'activité

1) PME publiques

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de 264 PME durant le 1er semestre 2017 contre 438 durant le premier semestre 2016 soit un recul de 65,9%. Cette baisse est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM). Leur effectif passe de 35 698 en 2016 à 23 679 salariés au 1er semestre 2017.⁶³

⁶³ Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

Chapitre II : Financement des PME

Tableau 07 : Répartition des PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activités

Secteurs d'activités	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 249 salariés		Nombre global de PME	%	Effectif global	%
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs				
Industrie	0	0	14	405	70	9029	84	31,82	9 434	39,84
Services	3	13	20	541	47	6532	70	26,52	7 086	29,93
Agriculture	11	55	55	1484	18	1866	84	31,82	3 405	14,38
BTPH	-	-	1	46	22	3357	23	8,71	3 403	14,37
Mines et carrières	-	-	1	42	2	309	3	1,14	351	1,48
Total	14	68	91	2518	159	21 093	264	100,00	23 679	100,00

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

Les PME publiques exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, on observe du tableau ci-dessus des parts équitables dans l'Agriculture et l'Industrie (31,82% des PME/EPE) ensuite les Services (26,52%). Les PME publiques industrielles emploient 46 % des effectifs du Secteur Public Marchand SPM de type PME.

2) PME Privées

Le nombre total des PME privées à la fin du 1er semestre 2017 est de 1 060 025. Elles sont concentrées au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'Artisanat et le BTPH (le Bâtiment en particulier).

Tableau N°08 : Répartition des PME privées par secteur d'activité

	Secteurs d'Activité	Nombre	Part en (%)
I	Agriculture	6392	0,60%
II	Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2843	0,27%
III	BTPH	177727	16,77%
IV	Industries manufacturières	92804	8,75%
V	Services y compris les professions libérales	536560	50,62%
VI	Artisanat	243699	22,99%
	Total général	1 060 025	100,00%

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

III.3.2.4 Par région

Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME (personnes morales) sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts-Plateaux

Tableau N°09 : Concentration des PME privées (personnes morales) par région

Region	Nombre de PME	Taux de concentration (%)
Nord	415 242	69
Hauts-Plateaux	129 767	22
Sud	50 801	09
Total	595810	100

Source : Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017.

La région du Nord regroupe, 401 231 PME, soit 69 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 126 051 PME soit 22%, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 50 104 PME soit 9% du total

III.3.2.5 Evolution de la population globale des PME

L'évolution de la population de la PME entre le 1er semestre 2016 et le 1er semestre 2017 est de 4,56 % tous secteurs juridiques confondus, représentant un accroissement net total de +46 214 PME. Pour les PME privées personnes morales, cette l'évolution est de 3,24%.

Tableau N° 10 : Evolution de la population globale des PME (S1/2016 et S1/2017)

	S1/2016	S1/2017	L'évolution
Population globale de la PME	1 014 075	1 060 289	4,56
PME privées personnes morales	577 386	596074	3,24

III.4 Le rôle des PME algérienne dans le développement économique

Les PME jouent un rôle très important dans le processus de développement économique et social d'un pays que ce soit dans les pays émergents ou développés, Les PME sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques des états soucieux de préserver et de développer l'emploi. En Algérie, son importance se voit dans:

III.4.1 La création de l'emploi

Le développement des PME est considéré comme la stratégie la plus efficace pour la lutte contre le chômage et améliorer le niveau de vie de la population.

III.4.2 Distribution des revenus

La PME présente une aide majeure dans la distribution des revenus, grâce à sa valeur ajoutée elle rémunère les services et les forces de travail cela implique une rémunération sous diverses formes entre divers agents pour accomplir la tâche de la distribution des revenus dans un cadre d'une société moderne.

III.4.3 la création de la richesse (PIB)

Pour assurer leurs activités, les PME ne sont pas seulement en relation avec les ménages qui achètent leurs biens et services mais aussi avec les entreprises avec qui ils font les échanges.

Les PME contribuent affectivement et durablement à la croissance significative du PIB (le produit intérieur brut) et à la création de la valeur ajoutée. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et du redéploiement des PME est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

III.4.4 Le développement vers l'exportation

Les PME interviennent de nos jours avec forces sur les marchés extérieurs du fait de leur diversité et de leur capacité d'adaptation aux aléas du marché. Pour cela, une place importante leur est accordée dans les pays en développement. La raison majeure est l'espoir qu'elles peuvent contribuer à augmenter l'exportation, procurant ainsi à ces pays des devises pour des besoins d'équipements.

Conclusion

La PME malgré sa petite taille occupe une place importante dans le monde de l'économie et en particulier, dans le tissu de l'industrie surtout pour les pays en voie de développement tel que l'Algérie, vu qu'elles permettent de réduire le chômage en créant plus d'emplois et contribue le plus, à la croissance économique, mais il reste que ces petites entreprises rencontrent durant leur cycle de vie plusieurs obstacles qui sont du a de nombreux problèmes. Parmi ceux-ci, des problèmes notamment liés au financement et plus particulièrement aux difficultés d'accès aux crédits bancaires vu que dans notre pays cette forme de financement n'est pas un choix mais une exigence , donc il constitue plus que tout autre un handicap sérieux parce que les prêts consentis par les banques (souvent à court terme) ne leur conviennent pas, ou lors de leurs créations et à un degré moindre dans le cas d'une extension, rend l'accès au financement difficile, voire impossible en l'absence de garantie. De ce fait, de nombreuses entreprises n'ont pas pu voir le jour, et d'autres en même assistés au freinage de leur développement.

Vu toutes ces faiblesses et la fragilité à laquelle est exposée la PME Algérienne, cette dernière doit être soutenue de façon plus adéquate et favorisée par les politiques publiques incitative en terme d'encadrement institutionnel, d'aide publique, de réglementation et de mise à niveau.



Chapitre III

Introduction

Ce chapitre constitue une illustration des techniques d'étude et d'analyse développées dans les deux chapitres précédents. Pour approfondir nos connaissances en matière d'octroi de crédit, nous allons essayer de découvrir le service le plus important au sein d'une banque qui est le service crédit.

Afin de compléter notre étude, et dans le but de présenter une étude satisfaisante, on va exposer un cas pratique réalisé au niveau de la BNA agence « 462 » AZAZGA, concernant le financement par un crédit d'exploitation.

Section I : Présentation de la structure d'accueil

I.1 Historique et création de la banque nationale d'Algérie

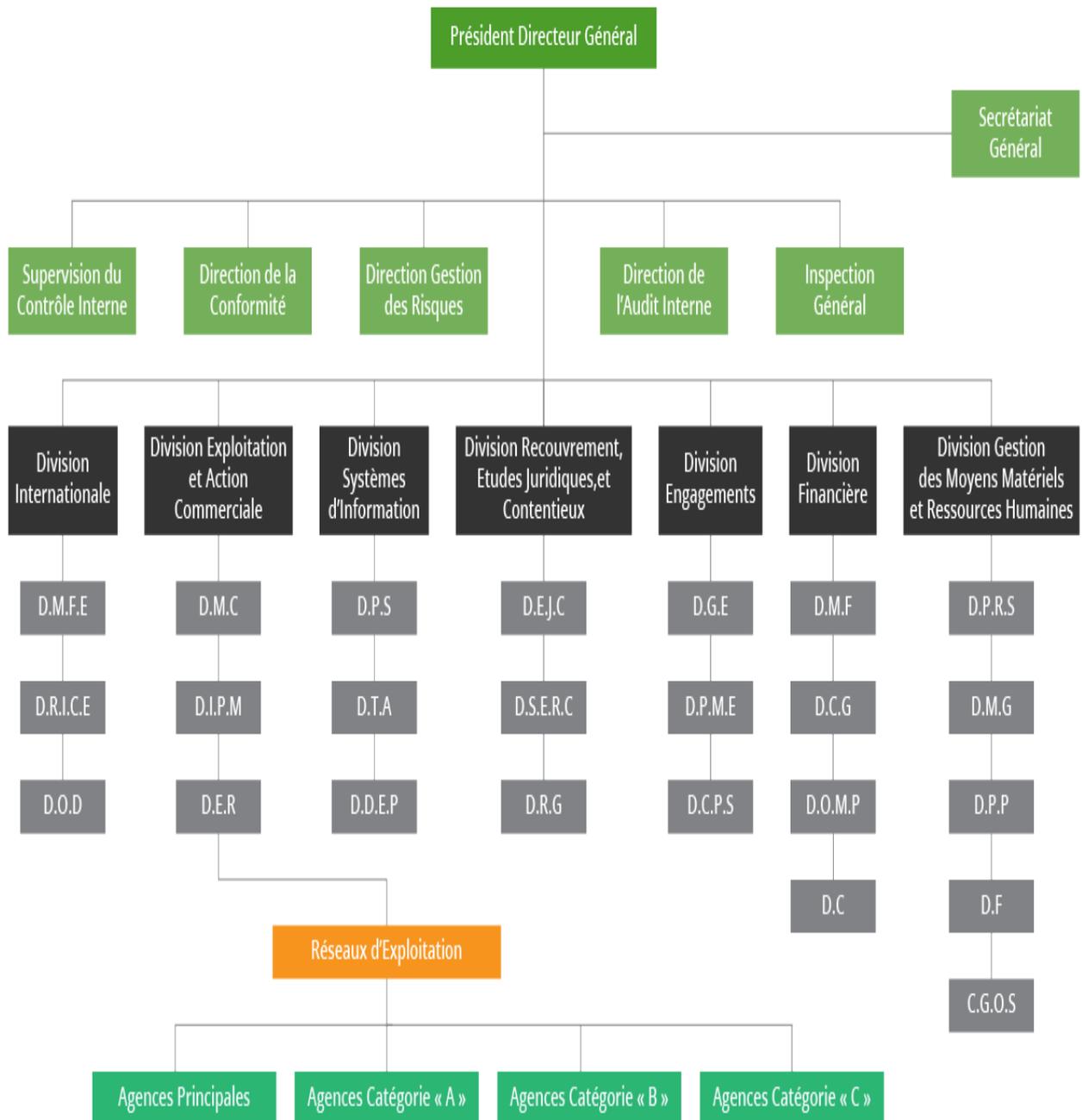
La Banque Nationale d'Algérie (BNA) société par action au capital de 41.600.000.000 DA, elle a été créée par ordonnance n°66-178 du 13 Juin 1966 sous forme de société nationale « régie par ses statuts, par la législation commerciale et par la législation sur les sociétés anonymes dans la mesure où il n'y est pas dérogé par l'ordonnance portant sa création et par son annexe en est partie intégrante ». Son siège social se trouve à Alger, 8 boulevard Che Guevara

La B.N.A est considéré comme une première banque publique à avoir obtenu son agrément dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit. Elle dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur l'ensemble du territoire national : des succursales, des Directions Régionales d'Exploitation (D.R.E) au nombre de 17 ayant sous leur contrôle 197 agences.¹

¹ Document interne de la BNA agence AZAZGA N° 462.

I.2 Organisation de la BNA

I.2.1 L'organigramme de la banque nationale d'Algérie



Source : www.bna.dz

• **Tableau N° 11 : Abréviations utilisées dans l'organigramme**

Notion	Libelles
D.M.F.E	Directions des mouvements financiers avec l'Etranger.
D.R.I.C.E	Directions des relations internationales et du commerce Externe.
D.O.D	Direction des opérations documentaires.
D.M.C	Direction marketing et communication.
D.I.P.M	Direction des instruments des paiements et de la monétique
D.E.R	Direction d'encadrement du réseau.
D.P.S	Direction de la production et des services
D.T.A	Direction des technologies et de l'architecture
D.D.E.P	Direction du développent étude et projet
D.E.J.C	Direction des Etudes Juridiques et de Contentieux.
D.S.E.R.C	Direction du suivi des Engagements et du Recouvrement des Créances.
D.R.G	Direction des réalisations des garanties
D.G.E	Direction des grandes entreprises.
D.P.M.E	Direction des petits moyens entrepris.
D.C.P.S	Direction des crédits particuliers et spécifiques
D.M.F	Direction des marchés financiers
D.C.G	Direction de contrôle de gestion
D.O.M.P	Direction de l'organisation des méthodes et procédures
D.C	Département crédit.
D.P.R.S	Direction du personnel et des relations sociales.
D.M.G	Direction de moyen généraux.
D.P.P	Direction de la préservation du patrimoine.
D.F	Direction de formation.
C.G.O.S	Centre de gestion des œuvres sociales.

I.2.2 Les missions de la BNA

La BNA est considéré comme une personne morale qui exerce, à titre de profession habituelle et principalement des opérations portant sur :

- La réception de fonds du public ;
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèces ou par chèque, virement domiciliations, mises à disposition lettres de crédit, accréditifs et autre opérations de banque ;
- Financer, nantir, mettre en pension ou réescompter ces valeurs ;
- Financer par tout modes les opérations de commerce extérieur ;
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à terme, contractes tout emprunts, prêts, nantissements, reports de devises étrangères, le tout en conformité de la réglementation en la matière.

I.3 Présentation de l'agence BNA Azazga N°462

I.3.1 les missions de l'agence BNA Azazga N°462

L'agence est un organe d'action commerciale dont les missions principales consistent à :

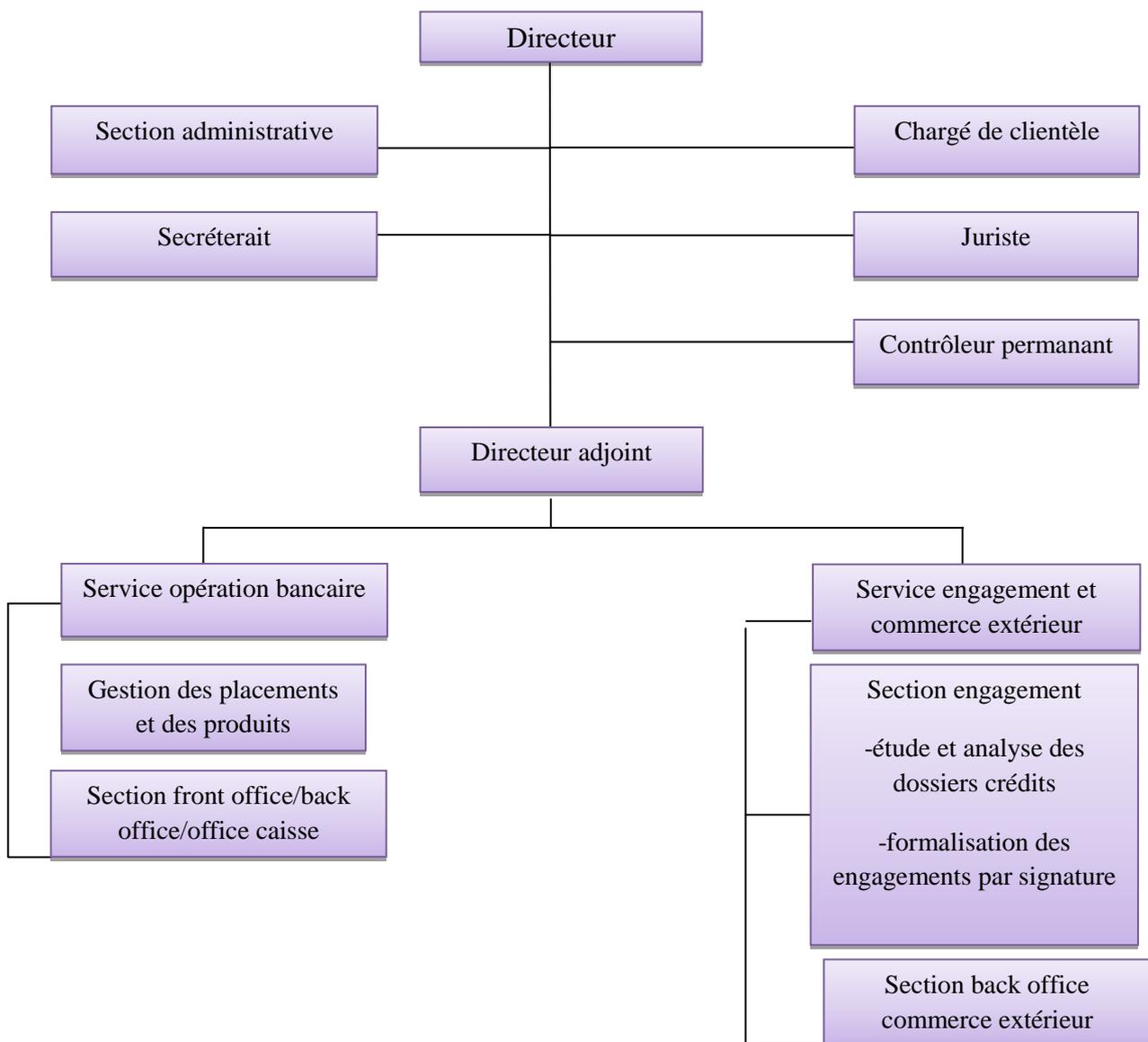
- La recherche et la collecte des ressources ;
- La distribution des crédits ;
- La gestion des moyens de paiement ;
- La gestion des Operations connexes.

L'agence vielle au développement et à la rentabilité de son fonds de commerce et à travers la distribution et le placement des produits et services destinés à la clientèle conformément à la politique commerciales de la banque et aux orientations de la direction générale.

L'agence dispose de prérogatives de gestion dans la limite des pouvoirs qui lui sont confère ce titre, elle veille à sauvegarder l'image de marque de la banque et assure son développement dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés.

Elle doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens mis à sa disposition en vue qu'elle exécute les opérations de la clientèle avec diligence et en conformité avec les textes réglementaires et organique en vigueur.²

I.3.2 organigramme



Source Document interne de la BNA agence Azazga N°462.

²Document interne de la BNA agence Azazga N°462.

I.4 Rôle et organisation du service crédit

Dans une agence bancaire le service d'exploitation tient une place prépondérante .en effet l'accroissement du crédit est l'activité la plus lucrative pour la banque mais aussi la plus risquée.il est donc impérativement important que ce service soit minutieusement structuré et par conséquent, le plus performant possible.

Le service exploitation dirigé par un chef de service et composé de différents compartiments à savoir :

I.4.1 la fonction crédit

Cette cellule comporte le chef de service et des chargés d'études. Sa fonction consiste en l'étude et analyse ainsi que la mise en place et le suivi des crédits octroyés. En effet, la personne qui fait l'étude d'un dossier assurera elle-même la mise en place du crédit autorisé. Le recueil des garanties ainsi que le suivi de l'affaire. (Veiller au respect de l'échéancier de remboursement.)Manque d'effectif oblige cette méthode garantit de loin la célérité des opérations et la cohérence entre elles.

I.4.2 La fonction juridique /recouvrement

Cette cellule est sous la responsabilité d'un chargé d'étude qui en collaboration perpétuelle avec la fonction crédit, est chargé principalement :

- Vérifier la régularité des actes et des garanties recueillis ;
- Assurer le recouvrement des créances litigieuses et la gestion des contentieux ;
- Gérer la documentation juridiques : les ouvertures des comptes, code de commerce ;
- Classer et suivre les dossiers en difficulté de remboursement.

I.4.3 La fonction ressources et comptes

Cette cellule est chargée de l'ouverture des comptes sous toutes les formes et de la souscription, le suivi et le renouvellement des contrats de DAT et de BDC .c'est la cellule qui voit naître une relation entre un client et la banque notamment dans le cas d'une nouvelle relation qui sollicite un crédit.

Section : 02 Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation

Après avoir étudié les différents types de crédit d'exploitation nous allons étudier dans cette section la procédure de traitement d'un dossier de crédit et plus précisément « le crédit d'exploitation » ; avec toutes les démarches suivies par le banquier dans l'étude de dossier.³

II.1 La constitution du dossier

Toute demande d'un crédit d'exploitation nécessite au préalable des documents à fournir par le promoteur ou les dirigeants.

Un dossier de crédit est un ensemble de documents relatifs à l'activité de l'entreprise. Ces documents retracent la situation administrative juridique, économique, et financière de la relation.

II.1.1 Les documents à fournir par le promoteur

- Demande écrite signée par le client (ou son représentant légal) détaillant les financements sollicités (nature, montant, durée, destination, modalités de remboursement et garanties) ;
- Statut juridique ;
- Cv des dirigeants, copie de la carte nationale, acte de naissance et résidence ;
- Attestation fiscale et parafiscale ;
- Registre de commerce NIF, NIS ;
- Acte de priorité ou bail de location du local ;
- Bilans fiscaux et TCR des exercices de trois années précédentes ;
- Bilan d'ouverture pour la nouvelle affaire ;
- Plan de la trésorerie et les détails principaux du dernier bilan ;

II.1.2 Cas de renouvellement du crédit

- Demande manuscrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités ;
- Mise à jour juridique (statuts, pouvoirs, registre de commerce, carte fiscale.) ;

³ Documents interne de l'agence BNA Azazga N°462.

- Plan de trésorerie et le détail des principaux postes du dernier bilan (fournisseurs, clients, dettes.) ;
- Attestation fiscales et parafiscales dûment apurées ou le calendrier de remboursement des dus antérieurs avec l'administration fiscales ;
- Bilans et comptes annexés ainsi que le tableau de comptes des résultats des trois dernières années certifié par le commissaire aux comptes ;
- Qualifications.

II.2 Identification du demandeur de crédit

Afin de déterminer les points forts et les points faibles de l'entreprise; le banquier est amené à axer sa réflexion sur un ensemble de critères. Il s'agit de connaître l'environnement de l'entreprise, sa forme juridique, son objet social, ...

Le banquier doit connaître le passé de l'entreprise, cette connaissance portera essentiellement sur l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise dans son domaine d'activité, et ce que l'entreprise a fait comme réussites dans le passé ainsi ce qu'elle a fait comme échecs.⁴

II.3 Relation entre la banque et le demandeur de crédit

II.3.1 L'historique de la relation

Un aperçu sur l'historique de la relation est indispensable pour le banquier dans l'appréciation de la qualité de son client, depuis l'ouverture du compte jusqu'à la date de la demande de crédit.

Les conclusions tirées de l'appréciation de l'historique de la relation peuvent amener le banquier à arrêter l'étude à ce niveau ou, au contraire, à continuer sa démarche.

II.3.2 Les mouvements d'affaires confiés à la banque

Le compte courant du client relate l'ensemble des transactions liées à l'activité de l'entreprise. Le mouvement d'affaires confié par le client à sa banque reflète le degré de fidélité et de confiance qu'il a en son banquier. Il se calcule comme suit : Ce mouvement confié doit être rapporté au chiffre d'affaires (CA) déclaré figurant au TCR, trois situations peuvent se présenter :

⁴ Documents interne de l'agence BNA Azazga N°462.

- Mouvements confiés = CA déclaré : une centralisation du CA au niveau du compte du client, et c'est le cas idéal.
- Mouvements confiés < CA déclaré : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA (CA fictif) ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèce ;
- Mouvements confiés > CA déclaré : il s'agit fausse déclaration du CA (diminuer le CA pour fuir au fisc), ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

Mouvements d'affaires = Total mouvements crédits (versements+ virements reçus Remises de chèques et effets).⁵

II.4 Diagnostic économique et financier de l'entreprise

Après la présentation de l'entreprise et l'identification de sa demande, nous allons passer à une autre étape appelée «diagnostic économique et financier», cette dernière s'avère importante dans la mesure où elle nous permet de déterminer et d'affecter une étude approfondie sur la situation et la santé de l'entreprise.

A l'aide des documents comptables et financiers présentés par la relation (bilans et TCR des trois dernières années d'exploitation à savoir les années 2015 2016 2017.

II.4.1 L'analyse rétrospective

L'analyse rétrospective des documents comptables et financiers est une analyse qui vise à mesurer la performance de la situation financière et son évolution, généralement, durant les trois dernières années d'activités, on se basant sur les documents de synthèse comptables et financiers établie par l'entreprise et certifié par un commissaire au compte. Il s'agit, essentiellement, des bilans et TCR.

II.4.1.1 Présentation des bilans comptables et analyse des bilans financiers

1) Présentation du bilan comptable

Le bilan comptable est un tableau qui présente la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné, il recense les ressources de la société et les emplois de ces ressources. Il

⁵ www.banque-info.com

se compose de deux rubriques, l'actif (ce que l'entreprise possède) et le passif (ce que l'entreprise doit).⁶

Au passif : il indique l'origine des ressources de l'entreprise.

- **Ressources internes :** elles sont laissées à la disposition de l'entreprise par les propriétaires, ou nées de son activité propre ;
- **Ressources externes :** sont celles mises à la disposition de l'entreprise par les tiers tels que : les fournisseurs, les banques...etc ;

A l'actif : Il décrit l'emploi qui est fait des fonds de l'entreprise :

- **Les emplois acycliques (fixes, courants) :** sont des biens durables dont la durée de vie est supérieure à la durée d'un cycle de production, ils ne disparaissent pas au bout d'un exercice comptable (un an) ;
- **Les emplois cycliques :** sont des biens qui font des transformations justifiées par l'activité même de l'entreprise.

2) Analyse des bilans financiers

2.1 Présentation du bilan financier

Le bilan financier est un bilan comptable après répartition de résultat, retraite en masse homogène, selon le degré de liquidité des actifs et le degré d'exigibilité de passif et présenté en valeur nette.

2.2 Passage du bilan comptable au bilan financier

Le passage du bilan comptable au bilan financier passe par des retraitements ou reclassements.

- **Reclasser :** consiste à déplacer les postes du bilan en agrégats significatifs ;
- **Retraiter :** consiste à ajouter dans le bilan des éléments qui n'y figurent pas ou à effectuer des calculs sur certains postes.

⁶HUBERT DE LA BRUSLERIE, « analyse financière », 4^{ème} édition, DUNOD, paris, 2010, page 47, 77.

Figure N° 08 : Le passage du BC au BF

Reclassements des postes

Bilan comptable \Longrightarrow Selon le degré de liquidité \Longrightarrow Bilan financier.

Et d'exigibilité + retraitement

II.4.1.2 Présentation du TCR et analyse des soldes intermédiaires de gestion

1) Présentation du TCR

Le TCR est élaboré à partir des comptes relevant de la classe 6 et 7 qui correspondent respectivement aux postes des charges et des produits. Il fait ressortir par différence entre les deux classes le bénéfice ou la perte au cours d'un exercice comptable.

2) Analyse des soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion ont été créés afin de pouvoir analyser plus aisément le compte de résultat. En effet, les postes du compte de résultat sont pris un à un, suivant une certaine logique, afin de mettre en évidence des « clignotants » (des indicateurs). Dans l'étude de la santé de l'entreprise.

L'examen du TCR permet un retraitement rationnel de ses comptes, ainsi qu'une analyse précise de la formation du résultat en définissant une suite des soldes.

II.4.1.3 L'analyse financière par la méthode des grandes masses

1) L'équilibre financier

L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide des trois grandeurs financières :

- Le Fond de Roulement (FR).
- Le Besoin en Fond de Roulement (BFR).
- La Trésorerie (Tr).

1.1 Le fond de roulement (FR)

Il se détermine par différence entre les capitaux permanents (capitaux propres et dettes à LMT) et les actifs non courants, autrement dit par différence entre les ressources stables et les emplois stables.

Par le haut du bilan :

$$\begin{aligned} \text{Capitaux permanents} &= \text{Capitaux propres} + \text{Dettes à LMT} \\ \text{Fonds de roulement} &= \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs non courants} \end{aligned}$$

Par le bas du bilan :

$$\text{FR} = \text{Actif courant} - \text{Dettes à Court Terme}$$

1.2 Le besoin en fond de roulement (BFR)

Il représente le besoin de financement du cycle d'exploitation : l'entreprise est contrainte de payer ses fournisseurs avant de recevoir l'encaissement de ses clients. Pour pouvoir fabriquer et vendre, l'entreprise doit accepter d'immobiliser des capitaux dans des actifs circulants d'exploitation : constituer un stock, faire crédit à ses clients... Le cycle d'exploitation procure cependant également des ressources : le crédit des fournisseurs, les acomptes reçus des clients, les dettes fiscales et sociales... figurant en dettes d'exploitation. Le BFR est égal aux actifs circulants d'exploitation diminués des dettes d'exploitation.

$$\text{BFR} = \text{Actif courant (hors trésorerie)} - \text{Passif courant hors trésorerie}$$

1.3 La trésorerie (TR)

Elle se définit de deux façons :

- Elle se détermine par différence entre le FR et le BFR (calcul vertical). Elle constitue une «résultante » assurant l'égalité entre le total des emplois et ressources ;

$$\text{Trésorerie (TR)} = \text{FR} - \text{BFR}$$

- Elle constitue également la différence (positive ou négative) entre trésorerie active et la trésorerie passive.

$$\text{Trésorerie} = \text{TRA} - \text{TRP}$$

2) La capacité d'autofinancement CAF

Le calcul de la CAF à partir du résultat :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net de l'exercice} - \text{reprise sur pertes de valeur et provision moins-value des éléments d'actifs cédés} - \text{plus-value des éléments d'actifs cédés} + \text{Dotation aux amortissements provisions.}$$

3) La solvabilité

La solvabilité de l'entreprise est sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements au moment opportun. L'appréciation de la solvabilité se fait grâce à une grandeur de masse significative qui est la situation nette comptable (S.N.C). Par définition, la S.N.C ou l'actif net est la perte maximale que pourrait supporter une entreprise, dans l'hypothèse de liquidation, sans pour autant compromettre le remboursement de ses créanciers.

$$\text{SNC} = (\text{Actif immobilisé} + \text{Actif circulant} - \text{Actif sans valeur}) - (\text{DMLT} - \text{DCT})$$

II.4.1.4 L'analyse financière par la méthode des ratios

Un ratio est un rapport significatif entre deux grandeurs cohérentes. Le calcul d'un ratio en lui-même présente généralement peu d'intérêt, ce qui importe, c'est :

- Son évolution dans le temps ;
- Sa position par rapport aux performances des concurrents ;
- Sa tenue par rapport à des normes générales, principalement bancaires dans la mesure où elles ont une réelle signification et qu'elles constituent un critère de jugement pour l'analyste.

II.5 La décision finale

Le progrès d'une longue analyse doit certainement déboucher sur une décision qui est importante pour son client, le demandeur du crédit.

Cette décision est prise après avoir collecté plusieurs avis émanant de plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'agence ;
- Au niveau du groupe d'exploitation ;
- L'autorisation du crédit.

Section III : Etude d'un cas de crédit d'exploitation

La présente étude de cas porte sur le renouvellement avec extension des crédits d'exploitation déjà obtenus par l'entreprise **SNC« X »**.

Le montant global de la demande de crédit déposée par le client au niveau de l'agence s'élève à **7 570 000,00** DA répartis comme suit :

- **ASF 70%** : d'un montant 6 000 000 ,00 DA
- **CBE marge à 25%** : d'un montant 1 000 000 ,00 DA
- **Découvert** : d'un montant 570 000 ,00 DA

III.1 Identification de demandeur de crédit**III.1.1 Présentation de l'entreprise**

Raison sociale : SNC « X »

Date de création : 02/08/2008

Forme juridique actuelle : société en nom collectif (SNC)

Siège social : local N° 01, Village Lehameri, Commune Freha, wilaya Tizi-Ouzou.

Capital social : 100 000 ,00 DA.

Date d'entrée en relation avec l'agence BNA Azazga : 21/02/2011.

III.1.2 Les activités de l'entreprise

- Société grands travaux public et hydraulique.
- Société des travaux bâtiments et TCE.
- Société de forage et des travaux ruraux.

III.2 La relation Banque- Client**III.2.1 Historique de la relation**

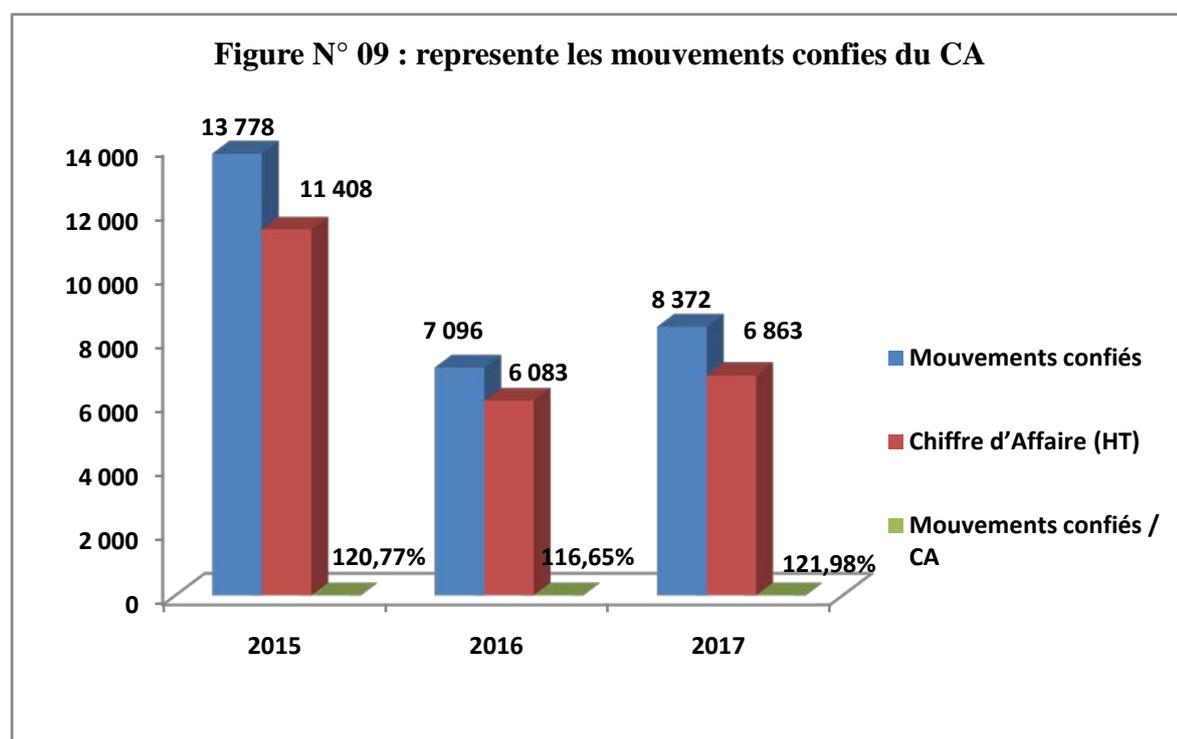
Il s'agit de l'une des plus importantes entreprises de notre agence. Elle est domiciliée dans les guichets de la BNA 462 depuis 2011, et notre agence n'a connu aucune difficulté majeure quant à l'issue de remboursement des crédits déjà octroyés.

III.2.2 Mouvements d'affaires confiés

Les mouvements confiés par la relation sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils démontrent la centralisation de son chiffre d'affaires aux guichets de l'agence.

Tableau N° 12 : Représente le mouvement d'affaire confié

Indicateurs	Exercices		
	2015	2016	2017
Mouvements confiés	13 778	7 096	8 372
Chiffre d'Affaire (HT)	11 408	6 083	6 863
Mouvements confiés / CA	120,77%	116,65%	121,98%



Source : Elaborer par nos soins, à partir le tableau sous dessus.

Commentaire

Les mouvements confiés quant à eux augmentation proportionnellement au chiffre d'affaire de façon très satisfaisante. Les mouvements d'affaires confiés sont très importants.

III.3 Diagnostic économique et financier de l'entreprise

Après avoir identifié le demandeur de crédit et la relation entre l'entreprise et la banque, nous arrivons à la deuxième étape de notre étude intitulée l'analyse financière de l'entreprise.

III.3.1 L'analyse rétrospective

III.3.1.1 Présentation des bilans comptables et analyse des bilans financiers

1) Les bilans comptables

Tableau N° 13 : L'évolution des bilans comptables de de l'entreprise durant les années 2015, 2016 et 2017 concernant le poste de l'actif.

L'ACTIF DU BILAN						
Actif	2015	%	2016	%	2017	%
Actifs non courants						
I. incorporelles						
I. corporelles	4 823 788	96,60	11 272 914	98,31	12 322 839,00	98,34
I. Encours						
I. Financières	169 667	3,39	193 157	1,68	207 541,00	1,65
Total d'actif Non Courant	4 993 456	42,22	11 466 072	73,02	12 530 381	73,09
Actifs courants						
Stock et encours	1 461 953	21,39			1 800 000	39,02
Créances et emplois assimilées	1 874 237	27,38	2 894 069	68,32	348 101	7,54
Disponibilité et assimilées(T.A)	3 497 007	51,76	1 341 624	31,67	2 464 870	53,43
Total d'actif Courant	6 833 199	57,77	4 235 694	26,97	4 612 972	26,90
TOTAL GENERAL D'ACTIF	11 826 655	100	15 701 767	100	17 143 354	100

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA

Tableau N° 14 : Evolution des bilans comptables de l'entreprise durant les années 2015, 2016 et 2017 concernant le poste du passif.

PASSIF DU BILAN						
Passif	2015	%	2016	%	2017	%
Capitaux propres						
Capital émis	100 000	9.38	600 000	47,10	600 000	33,89
Primes et réserves-réserves consolidées						
Ecart de réévaluation						
Résultat net	965 056	90.61	673 851	52,89	496 196	28,03
Report à nouveau					673 851	38,06
Total des capitaux propres	1 065 056	9.00	1 273 851	8,11	1 770 048	10,32
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières	221 670	100	5 200 000	100	4 225 000	100
Autres dettes non courants						
Total passif non courant	221 670	1.87	5 200 000	33,10	4 225 000	24,64
Passifs courants						
Fournisseurs et comptes rattachés	4 000 000,00	37,95	1 500 000	16,26	1 338 435	12,00
Impôts	486 635,00	4.61	454 644	4,92	78 286	0,70
Autres dettes	6 053 293,00	57,43	6 431 047	69,69	9 731 584	87,29
Trésorerie passif			862 222	9,34		
Total passif courant	10 539 928,00	89,12	9 227 915	58,76	11 148 305	65,02
TOUTAL GENERAL PASSIF	11 826 655,00	100	15 701 767	100	17 143 354	100

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA

2) les bilans financiers

Après retraitement des bilans SCF des trois années 2015, 2016 et 2017 nous avons obtenu les bilans financiers suivants :

Tableau N° 15 : Bilans financiers de l'entreprise durant les années 2015, 2016 et 2017 concernant le poste de l'actif.

Actifs du bilan			
Rubriques	2015	2016	2017
Valeurs immobilisées	4 993 456	11 466 072	12 530 381
Immobilisation corporelles	4823788	11 272 914	12 322 839
Immobilisation financières	169 667	193 157	207 541
Valeurs d'exploitation	1 461 953		1 800 000
Stock et encours	1 461 953		1 800 000
Valeurs réalisables	1 874 237	2 894 069	348 101
Clients	1 381 166	1 980 007	223 545
Autres débiteurs	493 071	914 062	110 262
Impôts et assimilés			14 294
Valeurs disponibles	3 497 007	1 341 624	2 464 870
Disponibilité et assimilées(T.A)	3 497 007	1 341 624	2 464 870
TOTAL D'ACTIF	11 826 665	15 701 767	17 143 354

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA

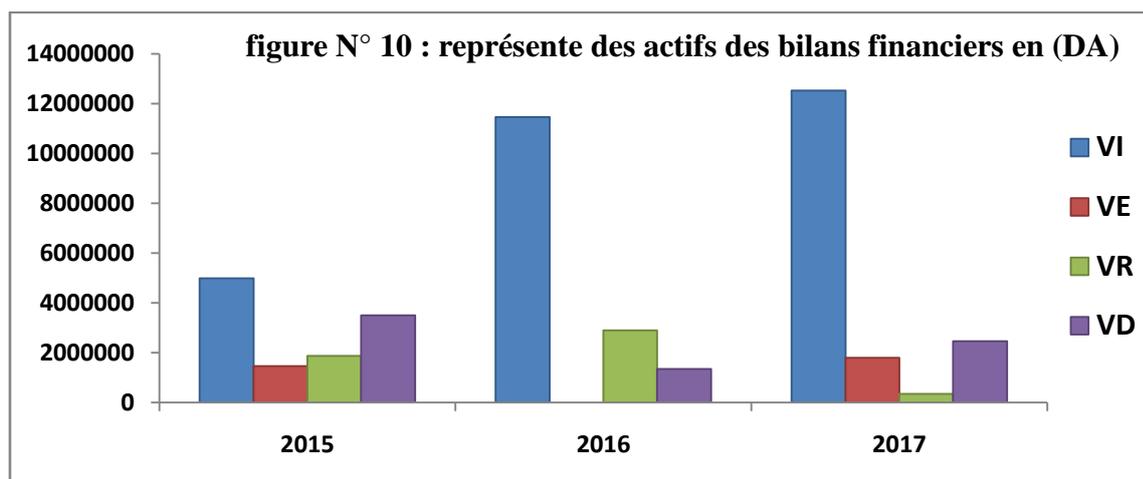
Tableau N°16 : Bilans financiers de l'entreprise durant les années 2015, 2016 et 2017 concernant le poste du passif.

Passif du bilan			
Capitaux propres	1 065 056	1 273 851	1 770 048
Capital émis	100 000	600 000	600 000
Résultat net	965 056	673 851	496 196
Report à nouveau			673 851
DLMT	221 670	5 200 000	4 225 000
Emprunts et dettes financières	221 670	5 200 000	4 225 000
DCT	10 539 928	9 227 915	11 148 305
Fournisseurs et comptes rattachés	4 000 000	1 500 000	1 338 435
Impôts	486 635	454 644	78 286
Autres dettes	6 053 293	6 431 047	9 731 584
Trésorerie passive		862 222	
TOTAL PASSIF	11 826 655,00	15 701 767	17 143 354

Tableau N° 17 : Représente les bilans financiers en grandes masses poste de l'actif

Actif	2015	%	2016	%	2017	%
VI	4 993 455,00	42,22	11 466 072,00	73,02	12 530 381,00	73,09
VE	1 461 953,00	12,36			1 800 000	10,49
VR	1 871 237,00	15,82	2 894 069,00	18,48	348 101,00	2,03
VD	3 497 007,00	29,56	1 341 624,00	8,54	2 464 870,00	14,37
TOTAL	11 826 665,00	100	15 701 767,00	100	17 143 354,00	100

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA



Source : Elaborer par nos soins, à partir le tableau sous dessus.

Commentaires :

- **L'actif du bilan**

Valeur immobilisée :

La valeur immobilisé est en augmentation de 2015, 2016 jusqu'à 2017 qui est due à l'acquisition des autres équipements puisque la nature de l'activité nécessite des équipements lourds.

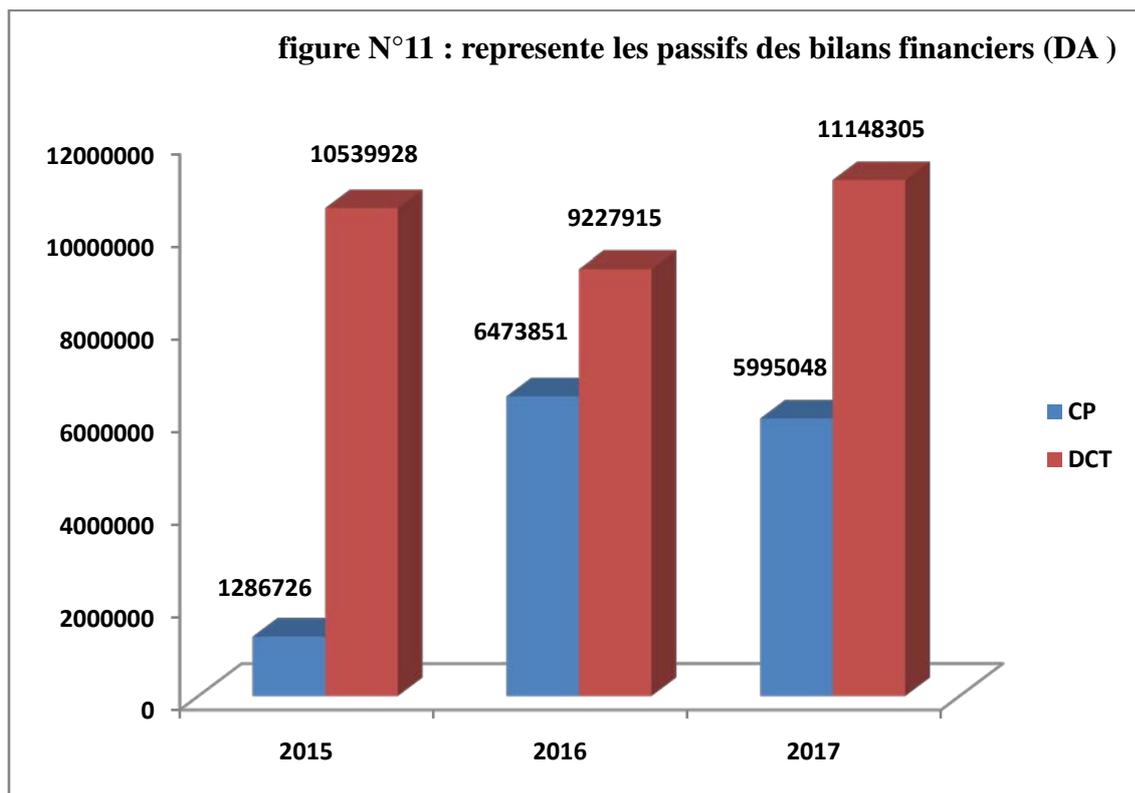
Actif courant :

D'une manière globale, il y lieu de constater les variations remarquable des valeurs d'exploitation et disponibles, elles passent de **57,77%** en 2015 à **26,97%** en 2016, à **26,90%** en 2017.

Tableau N° 18 : Représente les bilans financiers en grandes masses poste de passif

passif	2015	%	2016	%	2017	%
Capitaux permanents	1 286 726	10,87	6 473 851	41,22	5 995 048	34,96
Capitaux propres	1 065 056	9,00	1 273 851	8,11	1 770 048	10,32
DLMT	221 670	1,87	5 200 000	33,11	4 225 000	24,64
DCT	10 539 928	89,12	9 227 915	58,76	11 148 305	65,02
TOTAL	11 826 655	100	15 701 767	100	17 143 354	100

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA



Source : Elaborer par nos soins. à partir le tableau sous dessus.

Commentaire :

- **Le passif du bilan**

Les capitaux permanents :

Ce poste représente en moyenne **29,01%** du total passif. Il est constitué essentiellement de capitaux propres. On remarque que pendant l'année 2015 et 2016 aura une augmentation de **30,35%**, et une diminution de **6,26%** entre l'année 2016 et 2017.

Dettes à court terme :

Pour les dettes à court terme on remarque qu'elle représente en moyenne **70,96%** du total passif. Elles sont en diminution remarquable de **30,36%** entre l'année 2015 et 2016, et une augmentation de **6,26%** entre l'année 2016 et 2017.

III.3.1.2 Présentation du TCR et analyse des soldes intermédiaires de gestion

1) Tableau des comptes de résultats

2) Tableau N° 19 : Représente tableau des comptes des résultats

U : DA

Rubrique		2015		2016		2017	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Vente de marchandises							
Production vendue	Produits fabriqués		11408110		6083882		4844775
	Prestations de services						
	Vente de travaux						
Produits annexes							
Rabais, remise, ristournes accordés							
Chiffre d'affaires net des Rabais, remise, ristournes			11408110		6083882		4844775
Production stockée ou déstockée							1800000
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
I-Production de l'exercice			11408110		6083882		6644775
Achats de marchandises vendues							
Matières premières		8236025		2967722		2037487	
Autres provisionnements							
Variations des stocks							
Achat d'études et de prestations de services							
Autres consommations		120000		2000			
Rabais, remise, ristournes obtenue sur achat							
	Sous-traitance générale						
	Locations						
Services entretien, réparations et maintenance		111198		341675		212104	
Primes d'assurances		39582		290441		378457	
Extérieurs personnel extérieur à l'entreprise							

	Rémunération d'intermédiations et honoraires					
	Publicités					
	Déplacements, missions et réceptions				4000	
Autres services	250725		129055		30916	
Rabais, remise, ristournes obtenus sur services extérieurs						
II-Consommations de l'exercice	8812531		3730895		2662966	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		2595579		2352986		3981809
Charges de personnel	1072058		1223942		2235927	
Impôts et taxes et versements assimilés	195156		114647		100944	
IV-Excédent brut d'exploitation		1328364		1014397		1644937
Autres produits opérationnels				306917		
Autres charges opérationnelles	105007		24110		54079	
Dotations aux amortissements	258301		623352		943352	
Provision						
Pertes de valeur						
Reprise sur pertes de valeur et provisions						
v-Résultat opérationnel		965056		673851		647505
Produit financiers						
Charges financiers					151309	
VI-Résultat financiers					151309	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		965056		673851		496196
Eléments extraordinaires (produit) (*)						
Eléments extraordinaires (charge) (*)						
VIII-Résultat extraordinaire						
Impôts exigibles sur résultat						
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire						
IX-Résultats net de l'exercice		956056		97381		496196

3)

4) Détermination et analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

Les différents soldes intermédiaires de gestion présentés ci-dessus sont calculés à partir des TCR des années 2015, 2016 et 2017.

Tableau N° 20 : Représente les soldes intermédiaires de gestion

Rubrique	2015	2016	2017
Production de l'exercice (1)	11408110	6083882	6644775
Consommations de l'exercice (2)	8812531	3730895	2662966
Valeur ajoutée d'exploitation (1) - (2)	2595579	2352986	3981809
Excédent brut d'exploitation	1328364	1014397	1644937
Résultat opérationnel	965056	673851	647505
Résultat financier			151309
Résultat ordinaire	965056	673851	496196
Résultat extraordinaire			
Résultats net de l'exercice	956056	97381	496196

Commentaires :

- **La production de l'exercice**

La production de l'exercice a enregistré une diminution de 5 324 228 DA entre l'année 2015 et 2016. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des productions vendues (diminution des chargements), par contre la production de l'exercice a enregistré une augmentation de 560 893 DA entre l'année 2016 et 2017. Cette augmentation est due à la hausse des productions vendues par rapport aux autres comptes.

- **La consommation de l'exercice**

La consommation de l'exercice a enregistré une diminution durant les trois années 2015, 2016 et 2017. Cette diminution s'explique par la diminution des charges.

- **La valeur ajoutée**

Considérée comme la richesse créée par l'entreprise, elle a enregistré une diminution de 242 593 DA entre l'année 2015 et 2016. Cette diminution due à l'augmentation des charges par apport à la production de l'exercice ; entre l'année 2016 et 2017 l'entreprise « X » a enregistré une augmentation de 1 628 823 DA. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des charges par apport à la production de l'exercice.

- **Excédent brut d'exploitation**

C'est la part de la valeur ajoutée qui revient à l'entreprise, cet indicateur est positif durant les trois années ce que on appelle EBE suffisant. On constate une diminution de **313 967 DA** entre l'année 2015 et 2016 qui s'explique par la hausse des charges par apport à la valeur ajoutée. L'entreprise « X » a enregistré une augmentation de 630 540 DA entre l'année 2016 et 2017. Cette augmentation est due à la baisse des charges par apport à la valeur ajoutée.

- **Résultat opérationnel**

C'est le résultat généré de l'activité normale de l'entreprise, indépendamment des opérations financières et exceptionnelles. Pour les trois années le résultat est positif, qui se traduit par l'augmentation de l'EBE. On constate une diminution durant les trois années 2015, 2016 et 2017, et cela due à l'augmentation des autres charges opérationnelles.

- **Résultat financier**

Le résultat financier est positif durant l'année 2017, cela s'explique par l'augmentation de résultat d'exploitation et diminution des charges financières.

- **Résultat ordinaire**

Le résultat ordinaire traduit la synthèse des activités d'exploitation et des résultats de l'activité financières de l'entreprise. L'entreprise « X » a connu une diminution contenue durant les trois années 2015, 2016 et 2017 qui s'explique par la baisse des résultats financiers.

- **Le résultat extraordinaire**

Le résultat extraordinaire est nul durant les trois années 2015, 2016 et 2017 car il y'a pas d'activités hors exploitation.

- **Le résultat de l'exercice**

Les résultats d'exercices restent positifs pour les trois années de l'étude ce qui indique que l'entreprise s'est enrichie sur l'exercice comptable, et ce qui lui permet de générer un bénéfice et cela signifie que la rentabilité de l'entreprise est performante, mais ils devraient être importants puisque c'est par rapport à cela que le banquier décide du montant autorisé du crédit.

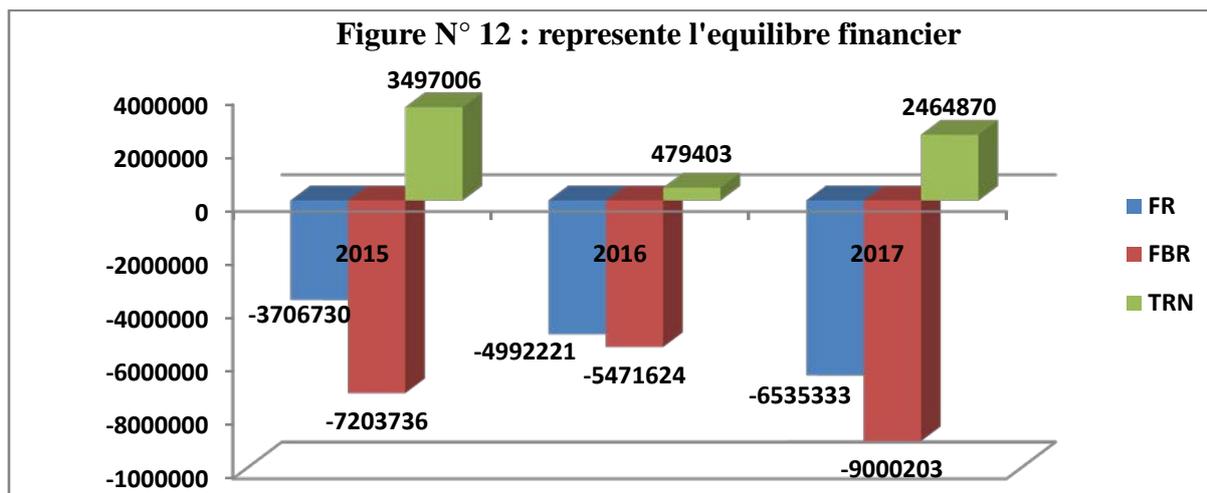
III.3.1.3 L'analyse financière par la méthode des grandes masses

Il est apprécié à travers les valeurs structurelles calculé dans le tableau ci-dessous

Tableau N° 21: Représente l'équilibre financier par la méthode des grandes masses

Rubriques	2015	2016	2017
Capitaux permanents	1 286 726	6 473 851	5 995 048
Actif non courant	4 993 456	11 466 072	12 530 381
Fonds de roulement(FR)	-3 706 730	-4 992 221	-6 535 333
Actif courant (hors trésorerie)	3 336 192	2 894 069	2 148 102
Passif courant hors trésorerie)	10 539 928	8 365 693	11 148 305
Besoin en fonds de roulement(BFR)	-7 203 736	-5 471 624	-9 000 203
Fonds de roulement	-3 706 730	-4 992 221	-6 535 333
Besoin en fonds de roulement	-7 203 736	-5 471 624	-9 000 203
Trésorerie(TR)	3 497 006	479 403	2 464 870

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA



Source : Elaborer par nos soins. à partir le tableau sous dessus.

Commentaire

- **Le fond de roulement**

Les Fonds de Roulements (FR) de l'entreprise «X» sont tous négatifs sur toute la période de notre étude (2015- 2017). Ce qui signifie que les emplois non courants à financer par l'entreprise sont supérieurs aux ressources de long terme qu'elle dispose sur la période de notre étude. Cet état de chose indique qu'il y a un manque des ressources de longues durées pour financer les actifs immobilisés et que ceux-ci seraient en partie prédestinée au financement des ressources de court terme. De cette analyse nous constatons que l'entreprise «X» ne disposant pas de ressources permanentes, elle n'arrive donc pas à couvrir ses besoins d'investissements, alors cette entreprise serait contrainte de financer ses actifs fixes élargis par des ressources courant. Une telle situation dénote un déséquilibre financier, qui dans certains cas pourrait compromettre la pérennité des activités de l'entreprise «X».

- **Le besoin de fond de roulement**

Les besoins de fonds de roulements (BFR) de l'entreprise «X» sont tous négatifs sur toute la période de notre étude (2015- 2017). Cela veut dire que les ressources de financement dégagées par l'exploitation n'arrivent pas à combler le besoin de financement pour son exploitation.

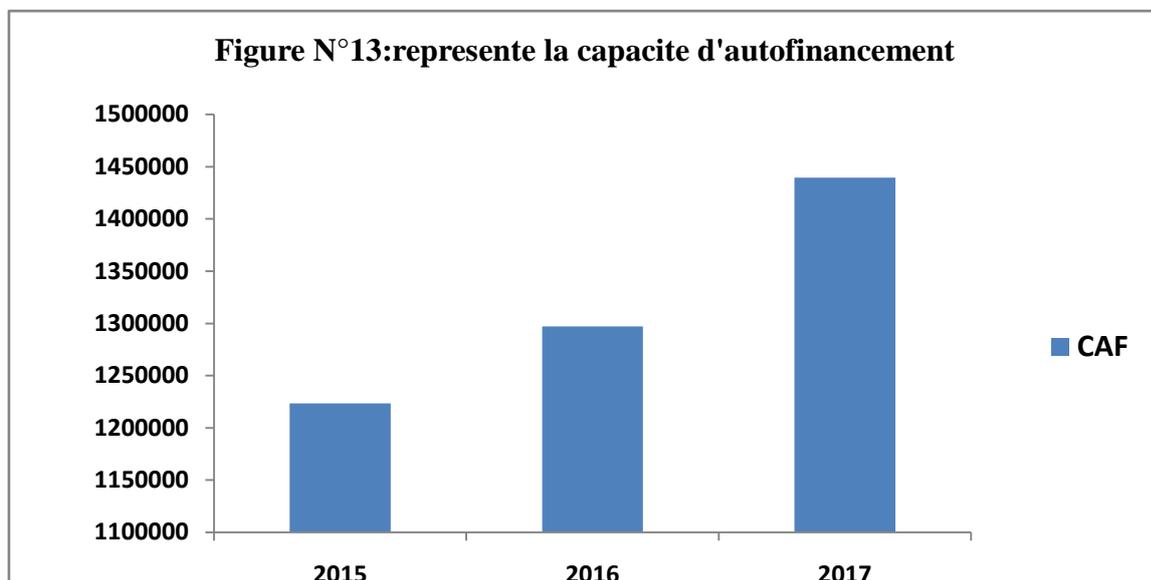
- **Trésorerie nette**

La trésorerie de l'entreprise est positive durant les trois années d'études. La trésorerie s'avère satisfaisante et donc l'entreprise «X» a pu gérer sa trésorerie sans la geler. En définitif

la structure de l'entreprise «X» affiche un équilibre sein sur toute la période, elle dispose des ressources pour assure le financement de ses besoins.

Tableau N° 22 : Représente le calcul de la capacité d'autofinancement

Rubrique	2015	2016	2017
Résultat net de l'exercice	965056	673851	496196
dotations aux amortissements provisions	258301	623352	943352
Capacité d'autofinancement	1223359	1297203	1439548



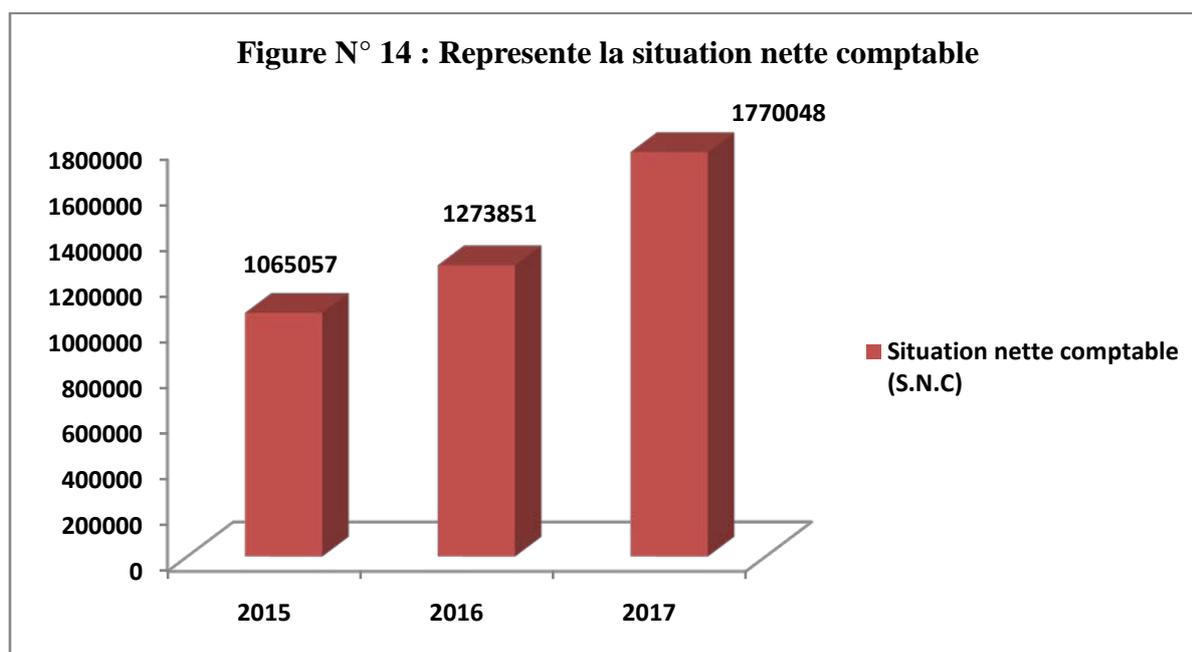
Source : Elaborer par nos soins, à partir le tableau sous dessus.

Commentaire :

L'entreprise « X » réalise une Capacité d'autofinancement nettement positive, ce qui signifie que l'entreprise dégage un surplus monétaire et dispose de possibilités de financement de ses nouveaux investissements, et de remboursements de ses emprunts. Ainsi, en 2016 elle réalise une augmentation de **73 844 DA** et en 2017 elle réalise une augmentation de **142 345DA**. L'entreprise dispose donc d'une bonne rentabilité liée à son activité économique.

Tableau N° 23 : Représente le calcul de la solvabilité

Rubrique	2015	2016	2017
Actif immobilisé	4 993 456	11 466 072	12 530 381
+Actif courant	6 833 199	4 235 694	4 612 972
+Actif sans valeur	/	/	/
-DLMT	221 670	5 200 000	4 225 000
- DCT	10 539 928	9 227 915	11 148 305
Situation nette comptable (S.N.C)	1065057	1273851	1770048



Source : Elaborer par nos soins, à partir le tableau sous dessus.

Commentaire :

On remarque que la solvabilité de l'entreprise « X » est positif durant les trois années 2015,2016 et 2017, cela signifie que l'entreprise « X » peut faire face à l'ensemble de ses engagements au moment opportun.

III.3.14 L'analyse financière par la méthode des Rations

Tableau N° 24 : Représente l'analyse financière par la méthode des ratios

Analyse de la structure financière à travers les ratios					
Type de ratio	Le ratio	Mode de calcul	2015	2016	2017
La liquidité	Liquidité générale	AC / DCT	0,64	0,45	0,41
	Liquidité réduite	(AC-Stocks) / DCT	0,50	0,45	0,25
	Liquidité immédiate	V.D / DCT	0,33	0,14	0,22
La solvabilité	Couverture risque liquidatif	FP / total actifs	0,09	0,08	0,10
	Endettement	Total dettes / total actifs	0,90	0,91	0,89
	Capacité d'endettement	F.P / C.P	0,82	0,19	0,29
	Capacité de remboursement	DLMT/CAF	0,18	4,00	2,93
Rentabilité	Rentabilité économique	Résultat / total actif	0,08	0,04	0,02
	Rentabilité financière	Résultat / fonds propres	0,90	0,52	0,28

Source : Elaborer par nos soins, à partir les documents de la BNA

Commentaire :

- **Ration de liquidité**

- **Ration de liquidité générale**

Durant les trois années 2015,2016 et 2017 le ratio de liquidité générale est inférieur à 1 ce qui signifie que l'entreprise « X » manque une insuffisance des liquidités sur les exigibilités à court terme.

- **Ratio de liquidité réduite**

Durant l'année 2015 ce ratio est égale à 0.5 ce qui signifie que l'entreprise « X » rembourse ses dettes à court terme à partir de ses valeurs réalisables et disponibles.

En 2016 ce ratio est supérieur à 0.3, dans ce cas l'entreprise rembourse ses dettes à court terme par ces valeurs disponibles et la transformation de ces valeurs réalisables.

En 2017 ce ratio est inférieur à 0.3, dans ce cas l'entreprise n'arrive pas à rembourser ses dettes à court terme par ces valeurs disponibles et la transformation de ces valeurs réalisables.

- **Ratio de liquidité immédiate**

Ce ratio est supérieur à 0.3 en 2015, ce qui signifie que la disponibilité de cette entreprise peut rembourser ses dettes immédiatement.

En 2016 ce ratio est inférieure à 0.2, ce qui est signifié qu'elle est incapable de couvrir ses dettes à court terme par ses disponibilité, donc la trésorerie de l'entreprise « X » est en difficulté.

En 2017 ce ratio est supérieur à 0.2, ce qui est signifié qu'elle est capable de couvrir ses dettes à court terme par ses disponibilités.

- **Ratios de solvabilité**

Ces ratios démontrent que la structure financière de l'entreprise est bonne et jouit de l'indépendance (autonomie financière) de l'extérieur, et témoignent de la solvabilité de l'entité.

- **Ration de la rentabilité**

- **Ration de la rentabilité économique**

Durant les trois exercices, le ratio de la rentabilité économique de l'entreprise « X » est positif, cela signifie que la rentabilité est satisfaisante, autrement dit ses actifs économiques étaient rentables, même s'il était faible en 2017.

- **Ration de la rentabilité financière**

On remarque que le ratio de rentabilité financière durant les trois années 2015, 2016 et 2017 est positif, cela signifie que les capitaux internes engagés sont rentables.

III.4 La décision finale

Se basant sur les résultats de l'étude que nous avons mené, et vu les éléments positifs développés émanant de cette dernière et quelques aspects de la structure financière et son potentiel et les résultats réalisés et compte tenu de la nature des crédits sollicités nous sommes d'avis favorable pour

renouvellement des lignes de crédit d'exploitation pour le client concurrence des montants suivant:

- **ASF 70%** : d'un montant 6 000 000 ,00 DA ;
- **CBE marge à 25%** : d'un montant 1 000 000 ,00 DA ;
- **Découvert** : d'un montant 570 000 ,00 DA.

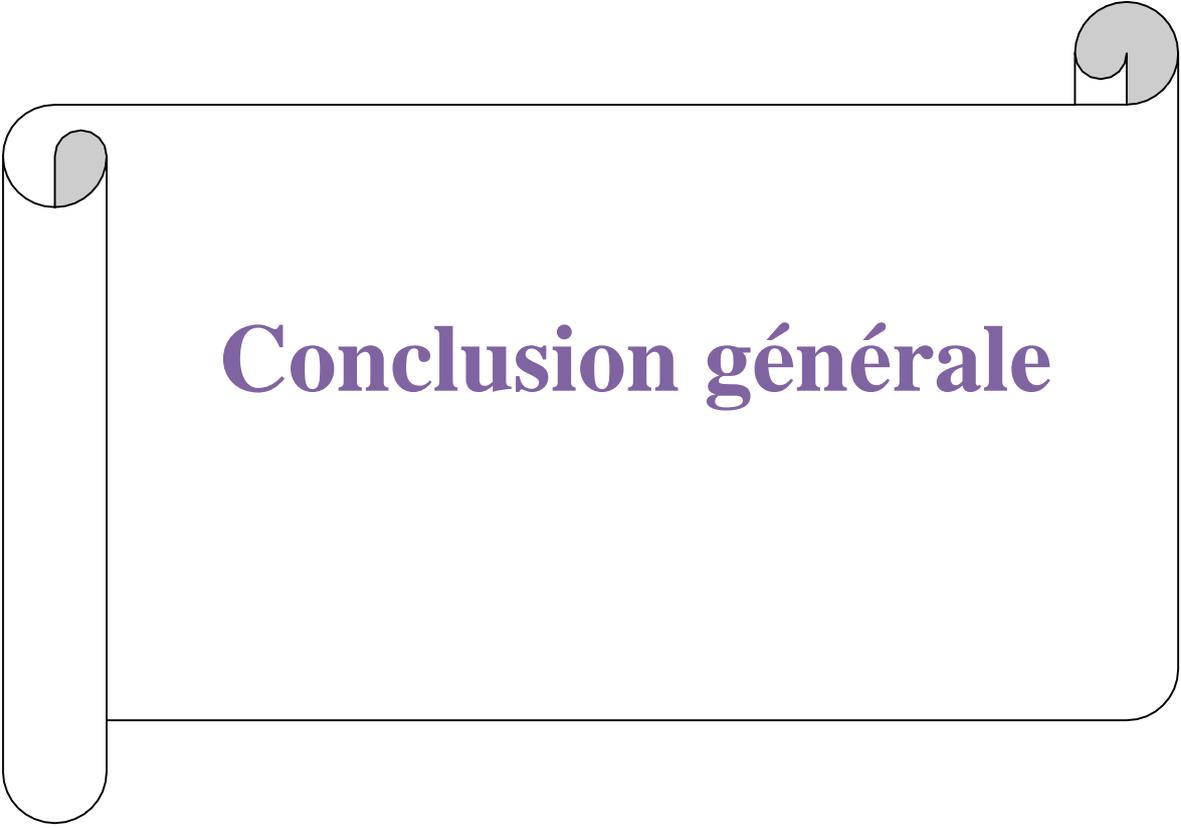
Le crédit est conditionné par :

- Gage sur les engins de chantier ;
- DPATR engin de chantier.

Conclusion

L'analyse financière de l'entreprise «X» que nous avons effectué sur la base des bilans, des comptes des résultats et de l'analyse par la méthode des grandes masses et la méthode des ratios pendant les trois années successives 2015, 2016 et 2017, nous a permis d'avoir un aperçus sur la situation de cette entreprise.

En conclusion, l'analyse de la structure financière de l'entreprise «X» aboutit à un résultat selon lequel la structure financière de cette entreprise est bonne, ce qui lui permet de garder un équilibre financier, malgré qu'il existe encore certains points qui nécessitent d'être modifiés pour garder une agréable situation financière. A part cela, l'entreprise «X» présente des bilans bien structurés à l'actif et au passif avec des résultats positifs durant ces trois exercices. Ainsi une bonne capacité d'autofinancement, une trésorerie positive durant les trois années, un degré de solvabilité élevé. Tous ces éléments nous permettent de dire que la structure financière de l'entreprise «X» est saine.



Conclusion générale

Au terme de ce mémoire, nous avons tenté de donner une idée générale sur les PME, leur caractéristiques, notamment leurs rôle qui font d'elles un vecteur principale de développement, de dynamisme économique à travers la contribution à la croissance économique, la création de l'emploi et la stimulation des exportations.

En Algérie, le secteur de la PME a connu une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En effet, ce secteur a enregistré ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable. Malgré la place importante qu'occupent les PME algériennes et leur contribution au développement et à la croissance, cette catégorie d'entreprises souffre des problèmes relatifs à son financement, notamment bancaire, vu que la banque demeure la principale source de financement des PME en Algérie.

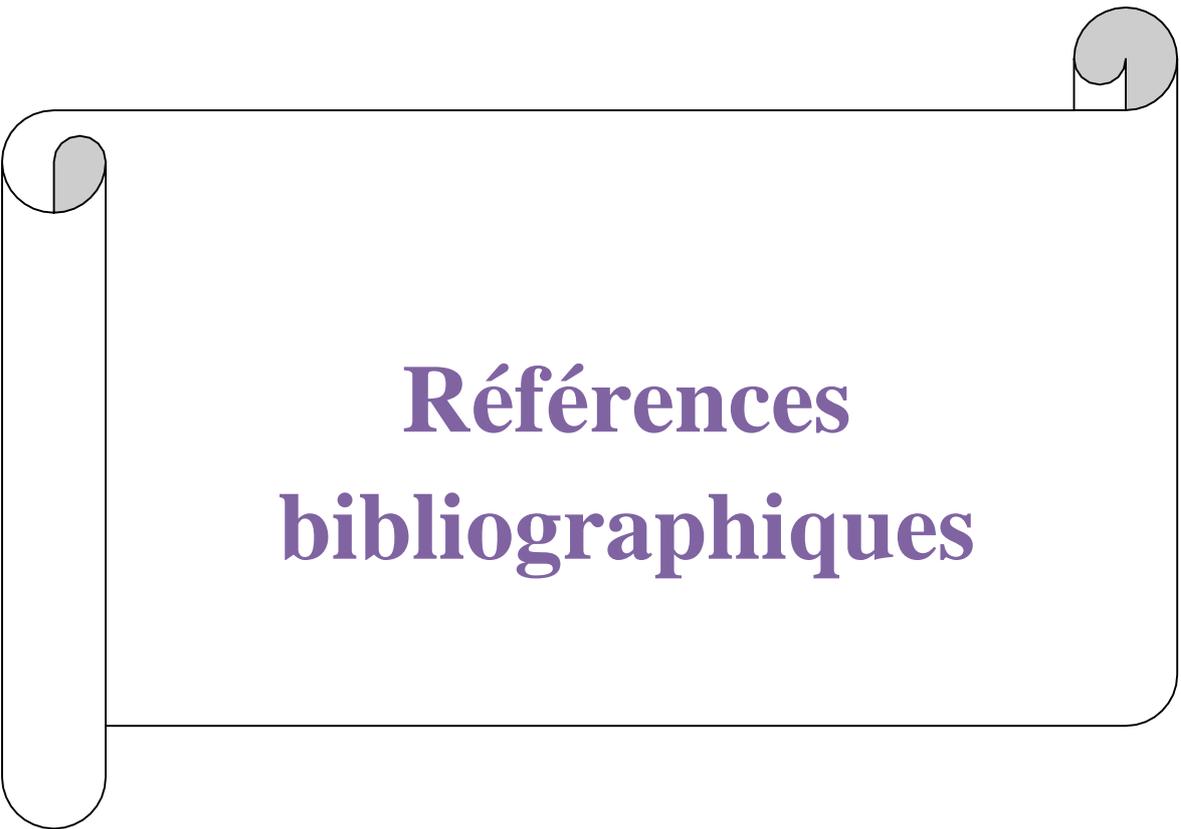
Dans cette même optique, les PME utilisent le découvert et la facilité de caisse pour financer les délais de recouvrement des créances, causés par le ralentissement saisonnier pour le renouvellement des stocks et pour faire face aux frais d'exploitation. Le deuxième crédit vers lequel s'orientent les PME est le crédit documentaire pour le financement des transactions commerciales internationales. Laval et la caution restent des crédits par signature les plus sollicités par les PME. Pour les autre crédits à court terme, leurs demandes se fait de façon irrégulière telles les avances sur marchandises, avance facture, etc. Concernant les crédits d'investissement, nous relevons l'existence d'une nouvelle catégorie d'instruments permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, il s'agit de crédit-bail qui assure un financement à 100% du projet. En effet, nous assistons, aujourd'hui, à l'apparition des institutions financières spécialisées par le leasing.

Après le stage pratique qu'on a effectué au niveau de l'agence bancaire BNA de AZAZGA, nous avons de démontrer la notion de partenariat entre banque et PME, notamment les produits et services proposés par la banque en matière de crédit et les principaux paramètres conditionnant leur octroi. Ces deux partenaires sont interdépendants et leur redressement économique passe par l'amélioration de leurs relations. Ces relations avec les PME sont porteuses d'un risque important, dû au faite que les banques estiment que les informations communiquées avec cette catégorie de clientèle ne sont pas peu encline à

partager le risque avec les entrepreneurs. En plus nous relevons que les garanties constituent un élément important et presque indispensable à l'appréciation des risques par les banquiers.

Ainsi, au terme de cette étude, nous pouvons conclure que le financement bancaire est une solution optimale à envisager pour les PME, si elle se construit sur un climat de confiance. Nous avons en effet démontré qu'une transparence informationnelle optimale engendrait un meilleur accès au financement.

Il a été riche pour nous de découvrir, à travers théorie et cas pratiques, les enjeux du financement relationnel bancaire. De plus, nous avons trouvé plus que prenant de réaliser ce présent travail en parallèle avec une expérience concrète au sein du monde bancaire.



Références bibliographiques

Bibliographie:

Ouvrages

- BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017 ;
- BERNET-ROLLANDE « principe de technique bancaire » ; 25^{eme} édition paris 2008 ;
- CATHERINE KARYOTIS, « l'essentiel de la banque », l'extenso édition 2015 ;
- CHRISTIEN PAQUAY, «PME et stratégie»2eme édition ;
- CICILE KHAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « analyse du risque de crédit », deuxième édition ;
- CYRILLE MANDOU« Comptabilité générale de l'entreprise » ; Edition de Boeck université ; 1ère édition ; 2003 ;
- Dictionnaire de l'économie [Sous la direction de BEZBAKH Pierre et GHERARDI Sophie], Larousse 2011 ;
- Dictionnaire LAROUSSE ;
- DOV OGIEN, « Gestion financière de l'entreprise »,Dunod, Paris, 2008 ;
- FAROUK BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah ; Alger 2001 ;
- FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris ;
- HUBERT DE LA BRUSLERIE, « Analyse financière », 4^{eme} édition Dunod, Paris, 2010 ;
- JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008 ;
- JEAN.-PIERRE PATAT, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993 ;
- JEAN BARREAU (1995), « Gestion financière », DUNOD, Paris ;
- LAZARY « économie d'entreprise », édition distribution ,2007 ;
- LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{eme} édition, Dunod, Paris, 2008 ;

- MECHEL GUAUDIN, « le crédit au particulier » ;
- PHILIPPE GARSUAULT, « la banque fonctionnement et stratégies », deuxième édition, paris ;
- RACHID MOULAY KHATIR, « Les Cahiers du MECAS, N° 2, Mars 2006 ».La gestion du risque de crédit ;
- SANDRINE RENIER, « Financer votre création d'entreprise », Quatrième édition, septembre 2011.

Articles, ordonnances et décrets

- Bulletin d'information statistique N°31 de ministère de l'Industrie et des Mines, 1^{er} semestre novembre 2017 ;
- L'article 409 du code de commerce ;
- L'article 644 du code civil algérien ;
- L'article 112 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit abrogée par l'ordonnance 2003 dans son article 68 ;
- L'article L311-1 code monétaire et financier ;
- L'article 66 de l'ordonnance 03.11 de 26 Août 2003 ;
- l'ordonnance 03.11 de 26 Août 2003 ;

Mémoires utilisés

- Melle BAKOUR Nesrine, «Financement des PME en Algérie cas de la BNA», Master sciences économiques université de Bejaia ;
- Melle RIAH, TM(0091), « création des petites entreprises », thèse de Magistère en sciences économiques UMMTO ;
- monsieur OussaidAziz, «financement des petite moyen entreprise cas des PME Algérienne» ; master en sciences économiques UMMTO ;
- Monsieur Ait Abbas Riad, «financement bancaire des PME en Algérie» en d'obtention de brevet supérieure bancaire école supérieure des banques.
- Melle BENYOUCEF DJAMILA, « le rôle de la banque dans le financement des PME », mémoire de master en sciences commerciales, UMMTO, 2015.

Autres documents

- Cours de régulation bancaire et prudentielle ;
- Document interne de la banque national d'Algérie, agence AZAZGA ;

Site internet

- <http://www.bank-of-algeria.dz>
- <http://www.ons.dz>
- <http://www.bna.dz>
- www.apce.com
- www.memoireonline.com
- www.wikipedia.org
- <https://www.persee.fr>
- <https://www.cbanque.com/placement/banques-mutualiste>
- www.ons.com



Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau N°01	Définition des PME par le commission Européenne	24
Tableau N°02	les différents schémas de financement d'un crédit ENSEJ	60
Tableau N°03	Population globale des PME à fin S1/2017	72
Tableau N°04	répartition des PME algériennes par taille	73
Tableau N°05	Répartition des PME (Personnes morales) par secteur d'activité	74
Tableau N°06	Professions libérales par secteur d'activité	75
Tableau N°07	Répartition des PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activités	76
Tableau N°08	Répartition des PME privées par secteur d'activité	77
Tableau N°09	Concentration des PME privées (personnes morales) par région	78
Tableau N°10	Evolution de la population globale des PME (S1/2016 et S1/2017)	78
Tableau N°11	Abréviations utilisé dans l'organigramme de BNA	83
Tableau N°12	le mouvement d'affaire confié	97
Tableau N°13	L'évolution des bilans comptables de l'entreprise : poste d'actif	98
Tableau N°14	l'évolution des bilans comptable de l'entreprise : poste de passif	99
Tableau N°15	les bilans financiers de l'entreprise : poste d'actif	100
Tableau N°16	les bilans financiers de l'entreprise : poste de passif	101
Tableau N°17	Les bilans financiers en grandes masses : poste d'actif	101
Tableau N°18	Les bilans financiers en grandes masses : poste de passif	103
Tableau N°19	Compte des résultats	104
Tableau N°20	soldes intermédiaires de gestion	106

Tableau N°21	L'analyse d'équilibre financier par la méthode des grandes masses	109
Tableau N°22	Calcule de capacité d'autofinancement	110
Tableau N°23	Calcule de situation nette comptable	112
Tableau N°24	L'analyse d'équilibre financier par la méthode des ratios	113



Liste des figures

Liste des figures

Figure N° 01	Le rôle économique de la banque	08
Figure N° 02	Les différents types de la banque	15
Figure N° 03	Les différents types de financement interne	42
Figure N° 04	Les différents types de financement externe	47
Figure N° 05	Les différents schémas de financement de crédit ENSEJ	60
Figure N°06	Définition des PME algériennes	71
Figure N°07	La répartition des PME Algériennes par taille	73
Figure N°08	Le passage de bilan comptable au bilan financier	88
Figure N°09	Le mouvement d'affaire confié	97
Figure N°10	Les actifs des bilans financiers	102
Figure N°11	Les passifs des bilans financiers	103
Figure N°12	L'équilibre financier	109
Figure N°13	La capacité d'autofinancement	111
Figure N°14	La situation nette comptable	112



Liste des abriviations

Liste des abréviations

PME:petite et moyenne entreprise.

BC : banque centrale.

PVD : pays en voie de développement

NTIC:nouvelles technologies d'information et de communication.

ME :moyenne entreprise

PE :petite entreprise

TPE : très petite entreprise

SARL : société à responsabilité limitée

SA : société anonyme

SNC : société en nom collectif

EURL :entreprise à responsabilité limitée unipersonnelle

SPA : société par action

ANSEJ : agence nationale de soutien a l'emploi de jeune

OCDE :

CA : chiffre d'affaire

HT :hors taxe

CE : commission européenne

BNA : banque nationale d'Algérie

DAT : dépôt a terme

NIF : numéro identification fiscales

NIS : numéro identification statistique

DRE : direction régionale d'exploitation

DLMT : dettes à long terme

FP : fond propre

DCT : dettes à court terme

CMT : dettes à moyenne terme

CAF : capacité d'autofinancement

ANC : actif non courant

AC : **actif courant**

BFR : besoin de fond de roulement

BFE : besoin de financement d'exploitation

BFHE : besoin de financement hors exploitation

FR : fond de roulement

TN : trésorerie nette

VI : valeur immobilise

VE : valeur exploitation

VR : valeur réalisable

VD : valeur disponible

EBE : excédent brut d'exploitation

VA : valeur ajouté

TCR : tableau des comptes des résultats

SNC : situation nette comptable

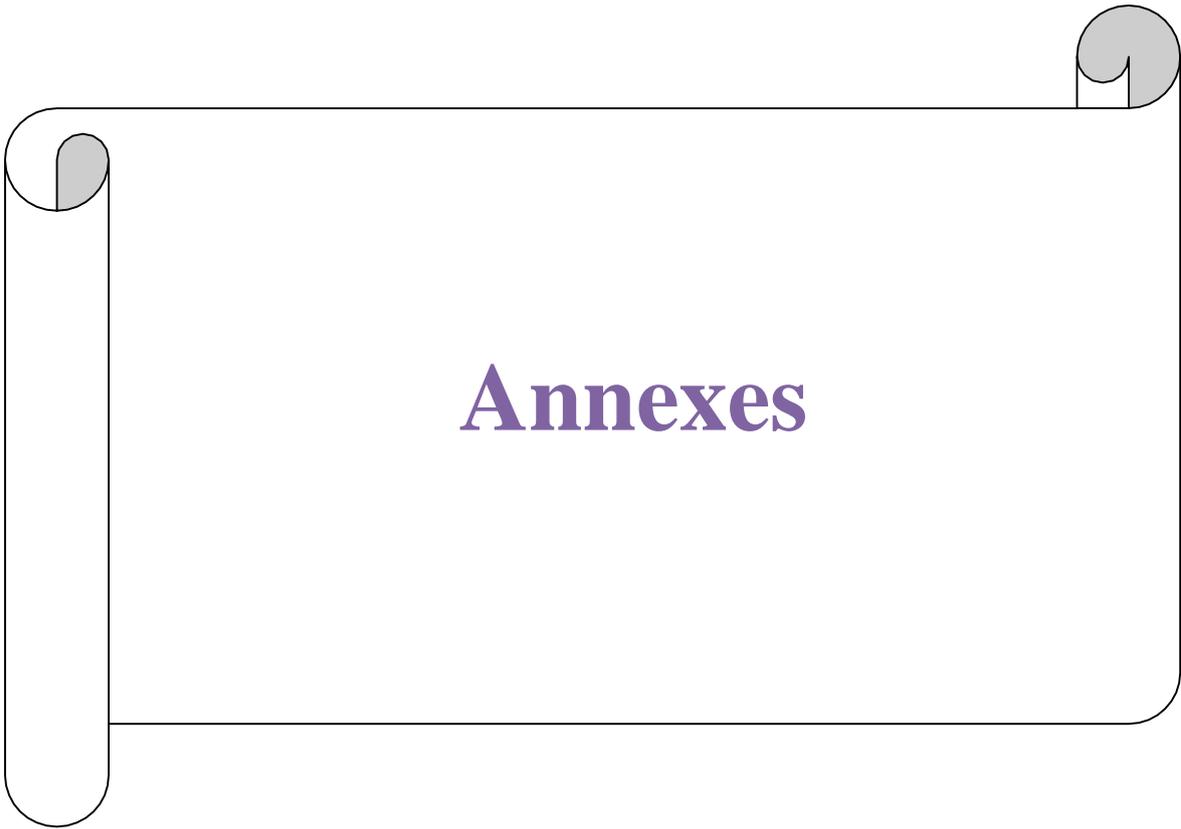
UE : union européenne

SNAT : schéma nationale d'aménagement de territoire

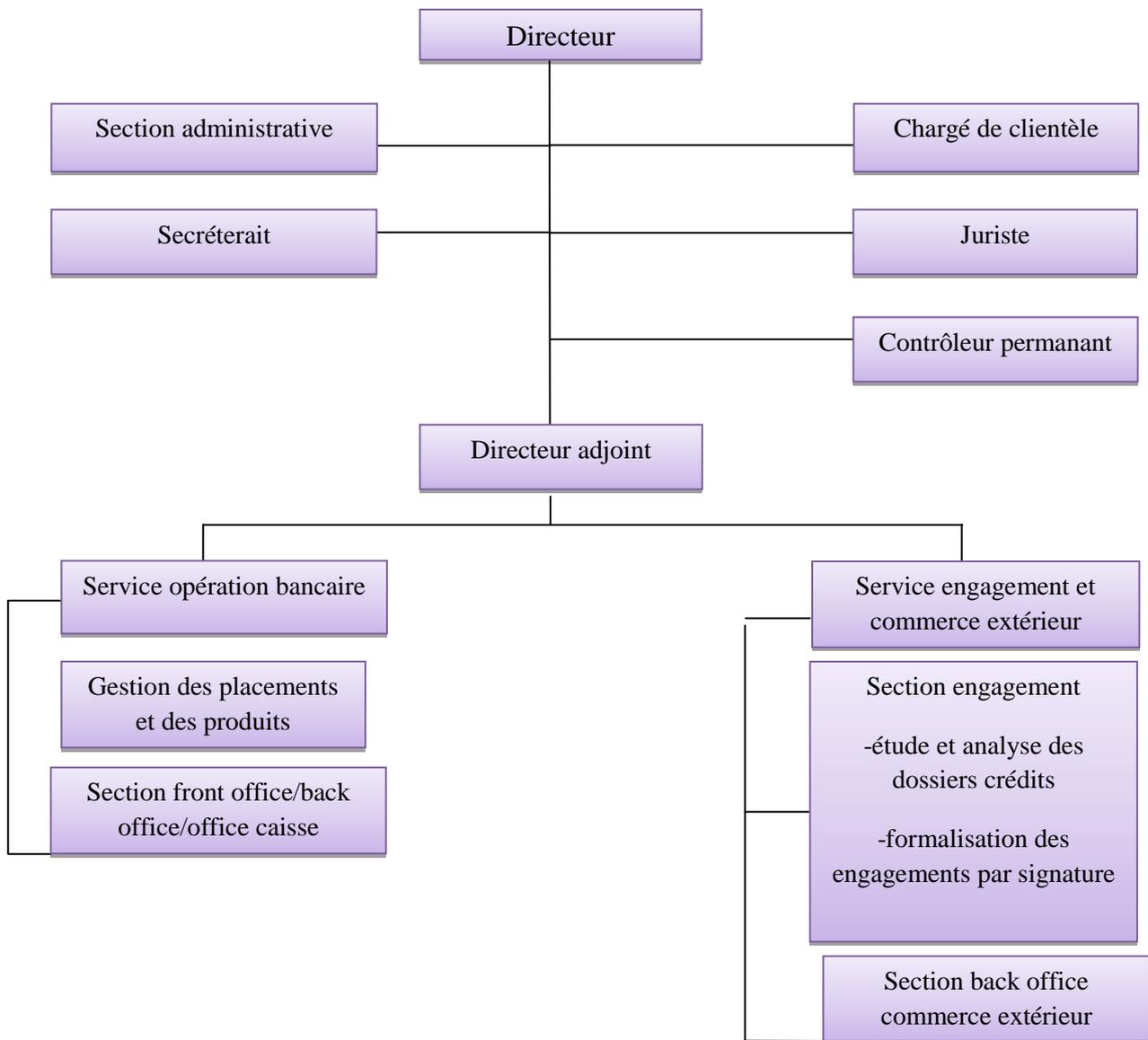
PIB : produit intérieur brute

ASF : avance sur facture

CBE : caution de bonne exécution



Annexes



البنك الوطني الجزائري
BANQUE NATIONALE
D'ALGERIE

Succursale

le

AUTORISATION D'ENGAGEMENT à classer au dossier du bénéficiaire au Siège rattaché

DESTINATAIRE

ECHÉANCE

Votre demande de

en date du

BENEFICIAIRE

CREDIT ACCORDE FORME

MONTANT

CONDITIONS

GARANTIES ET OBSERVATIONS

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

 Date de la Demande Initiale -----

 Siège -----

DESTINATAIRE

**DEMANDE D'AUTORISATION
 RENOUELEMENT - AUGMENTATION - DIMINUTION
 DE CREDIT**

Succursale

Nom ou raison sociale et forme de la Société et capital Activité professionnelle Domicile N° d'immatriculation ou RC	N° DU COMPTE
	INDICE D'ACTIVITE
	MATRICULE SCAR

Formes de crédits	Autorisations en cours		Autorisations demandées		Utilisations au
	Montants	Echéances	Montants	Echéances	

INTERETS	ESCOMPTE	COMMISSIONS
Tarif N°	Taux d'escompte	— sur Avals
Intérêts Créiteurs		— sur Cautions
Intérêts Débiteurs		

GARANTIES FOURNIES PAR LE CLIENT OU PAR DES TIERS

QUANTITE	Nature des Garanties ou Désignation des Titres	COURS	MONTANT

RECAPITULATION DE LA SITUATION IMMOBILIERE DU CLIENT

DATES DES RELEVES		ENUMERATION SUCCINCTE DES IMMEUBLES	DATE DE L'ESTIMATION	ESTIMATION DES IMMEUBLES	MONTANT DES HYPOTHEQUES	ECHEANCE
CADASTX	HYPOTH.					

Documents juridiques et administratifs

1. Demande écrite et signée par le client devant précisée entre autres, la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
2. Copie des statuts juridiques pour les Personnes Morales.
3. PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
4. Copie des cartes NIF et NIS.
5. CV des dirigeants et copie des pièces d'identité.
6. Registre de commerce.
7. Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité.
8. Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) désigné par la Banque et dûment agréé par les tribunaux et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.

Documents Comptables et Financiers

1. Les trois (03) derniers Bilans (états financiers et annexes) des exercices clos.
2. Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes pour les SPA et les SARL.
3. Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National Du Registre de Commerce (CNRC).
4. Le bilan d'ouverture et prévisions de clôture pour les entreprises en phase de démarrage.
5. Le plan de trésorerie.
6. Le plan de charge de l'entreprise.
7. Le programme d'importation de matières premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.

En plus des documents cités ci-dessus, les entreprises de réalisation (Entreprises de Travaux Publics et de Bâtiment notamment) doivent joindre également :

8. Un état signalétique des marchés.
9. Un état récapitulatif d'avancement des travaux.
10. Un plan de financement par marché et cumulé.
11. Une liste du matériel et équipements de production.
12. Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle prévu par la réglementation en vigueur.

Documents Fiscaux et parafiscaux

1. L'attestation fiscale : Extrait de rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
2. L'attestation parafiscale récente de moins de trois (03) mois dûment apurée.
3. Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
4. L'attestation de non-imposition pour les nouvelles affaires.

Documents juridiques et administratifs

1. La demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
2. La mise à jour du dossier juridique (statuts, pouvoirs, registre de commerce, carte fiscale).

Documents Comptables et Financiers

1. Les états financiers (Bilan et comptes annexes ainsi que le tableau de comptes des résultats) de l'exercice clos.
2. Les rapports certifiés par les commissaires aux comptes et la Situation Comptable récente du dernier exercice pour les SPA et les SARL.
3. Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
4. Le plan de trésorerie.
5. Le plan de charge de l'entreprise.
6. Le programme d'importation de matières premières au cas où l'activité de production ou de prestations de services nécessite des INPUT importés.

Documents Fiscaux et Parafiscaux

1. L'attestation fiscale : Extrait de Rôles de moins de trois (03) mois dûment apuré.
2. L'attestation parafiscale récente de moins de trois (03) mois dûment apurée.
3. Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.
4. Une situation Comptable récente (bilan et annexes) de l'exercice en cours.

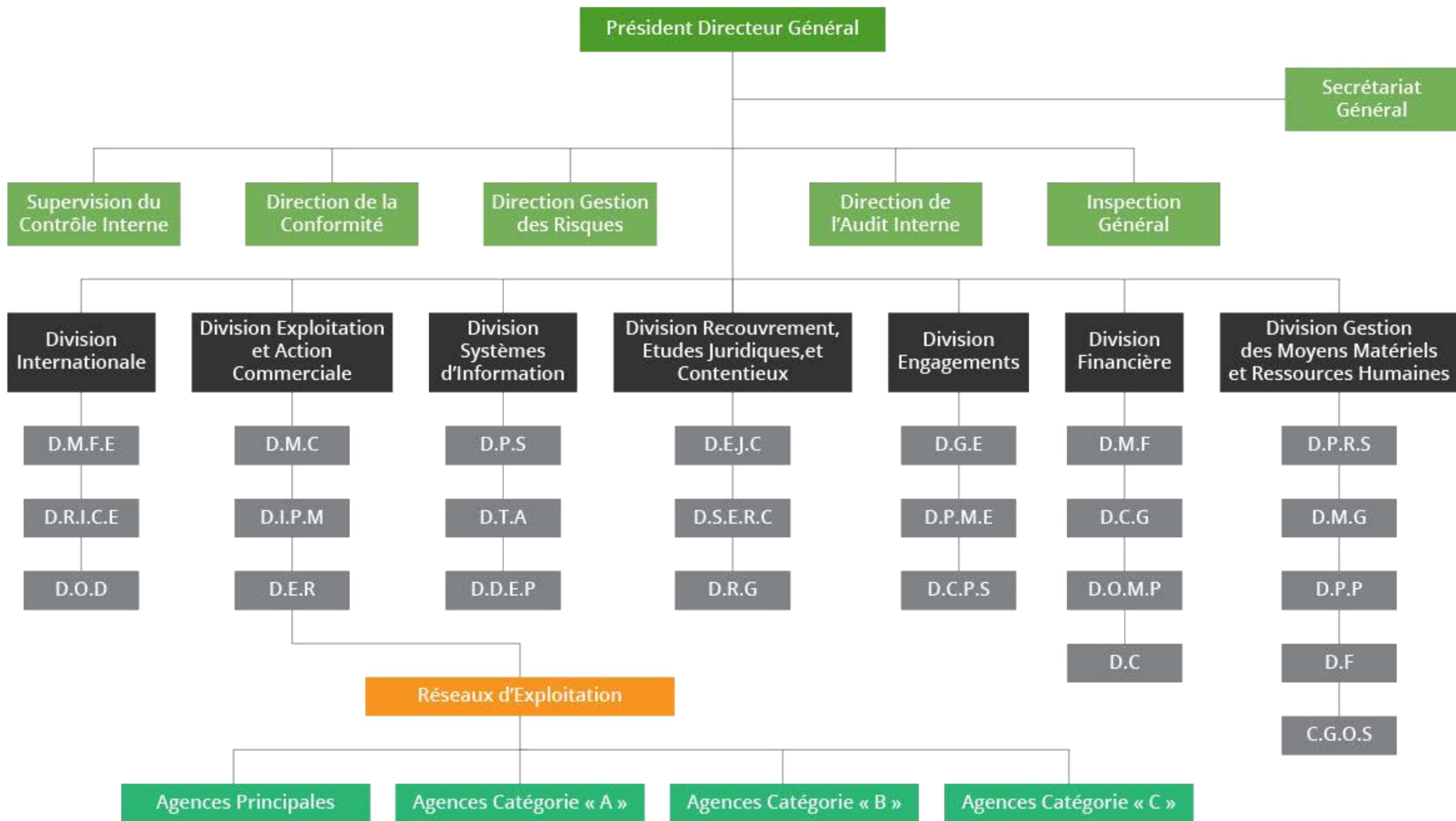




Table des matieres

Tables des matières

Introduction générale	01
Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME	05
Introduction	05
Section 01 : rappel sur les banques, et les crédits	05
I.1 Présentation générale de la banque.....	05
I.1.1 Définition de la banque.....	05
I.1.2 Le rôle de la banque.....	07
I.1.3 Les missions de la banque.....	09
I.1.4 Le différent type de la banque.....	11
I.1.5 Le rôle de dans l'économie.....	15
I.2 Présentation générale de crédit bancaire	16
I.2.1 Définition du crédit.....	16
I.2.2 Caractéristique des crédits bancaire	18
I.2.3 Le rôle du crédit bancaire	19
I.2.4 Le cout du crédit bancaire	20
I.2.5 Cycle de vie d'un crédit bancaire.....	20
I.2.6 Classification des crédits bancaire.....	21
Section II : Aperçu générale sur les PME	23
II.1 Définition de l'entreprise.....	23
II.2 Définition générale des PME.....	23
II.2.1 Définition juridique de la PME.....	24
II.2.2 Définition des PME dans les pays industrialisés	25
II.2.3 Définition des PME en voit de développement	25
II.3 Caractistique des PME.....	26
II.3.1 Les caractéristiques organisationnelles des PME.....	26
II.3.2 Les caractéristiques financières des PME.....	27
II.4 Les critères d'identification des PME.....	28
II.4.1 L'approche descriptive	28
II.4.2 L'approche analytique	29
II.5 Rôle des PME dans l'économie	31
II.6 Classification des PME.....	32

II.6.1	Classification selon le statut juridique.....	32
II.6.2	Classification selon leur secteur d'activité.....	35
II.7	Relation banque entreprise.....	36
Conclusion	38
Chapitre II	: financement des PME.....	39
Introduction	39
Section I	: les besoins de financement des PME.....	39
I.1	Les besoins de financement lies au cycle d'investissement.....	40
I.2	Les besoins de financement lies au cycle d'exploitation.....	41
I.2.2	Les besoin de financements relatives au cycle d'exploitation.....	41
I.2.3	La notion de besoin en fond de roulement	41
Section II	: Les ressources de financement des PME.....	42
II.1	Les ressources de financement interne.....	42
II.1.1	Financement par fonds propres.....	43
II.1.2	Financement par quasi-fonds propres.....	45
II.2	Les ressources de financement externe.....	48
II.2.1	Financement de l'exploitation	48
II.2.2	Financement d'investissement	55
II.2.3	Les risques du crédit bancaire et les moyens de prévention.....	60
Section III	: Aperçu globale des PME en Algérie	67
III.1	Developpement des PME en Algérie.....	67
III.1.1	La période de 1962 à 1982.....	68
III.1.2	La période de 1982 à 1988.....	68
III.1.2	La période de 1988 à nos jours.....	69
III.2	Definition des PME Algériennes et leur caractéristiques	70
III.2.1	Definition des PME Algériennes.....	70
III.2.2	Les caractéristiques des PME Algériennes.....	72
III.3	La population des PME enAlgérie.....	72
III.3.1	La population des PME a la fin de semestre 2017.....	72
III.3.2	Distribution des PME Algériennes en 2017.....	73
III.4	Le rôle des PME Algériennes dans le développement économique	78
III.4.1	La création de l'emploi	79
III.4.2	Distibution des revenu.....	79
III.4.3	La création de la richesse PIB.....	79

III.4.4 Le développement vers l'exploitation.....	79
Conclusion.....	80
Chapitre III : Etude d'un cas pratique	
Introduction.....	82
Section I : Présentation de la structure d'accueil.....	82
I.1 Historique et création de la BNA.....	82
I.2 Organisation de la BNA.....	83
I.2.1 organigramme de la banque nationale d'Algérie.....	83
I.2.2 les mission de la BNA.....	85
I.3 Présentation de l'agence N°462.....	85
I.3.1 les missions de la agence BNA AZAZGA.....	85
I.3.2 l'organigramme de l'agence BNA AZAZGA.....	86
I.4 l'organisation du service crédit.....	87
I.4.1 la fonction de crédit	87
I.4.2 la fonction juridique	87
I.4.3 la fonction ressource et compte	87
Section II : traitement d'un dossier de crédit d'exploitation.....	88
II.1 la constitution de dossier.....	88
II.1.1 les document a fournir par le promoteur.....	88
II.1.2 les doucement a fournir en cas de renouvellement	89
II.2 identification de demandeur de crédit	89
II.3 relation entre la banque et le demandeur de crédit	89
II.3.1 historique de al relation	89
II.3.2 les mouvement d'affaire confié.....	90
II.4 diagnostic financière et économique de l'entreprise	90
II.4.1 l'analyserétrospective.....	90
II.5 la décision finale	95
Section III : étuded'un cas de créditd'exploitation.....	96
III.1 identification de demandeur de crédit.....	96
III.1.1 présentation de l'entreprise.....	96
III.1.2 les activité de l'entreprise	96
III.2 relation banque client.....	96

III.2.1 historique de la relation.....	96
III.2.1 mouvement affaire confier	97
III.3 diagnostic économique et financière.....	98
III.3.1 l'analyse rétrospective	98
III.4 décision finale	115
Conclusion	116
Conclusion générale	117